Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Effets du projet Un avenir à découvrir sur l'éducation et le marché du travail : rapport technique

Taylor Shek-wai Hui et Reuben Ford

Société de recherche sociale appliquée

Publié par le

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ont.) Canada, M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893
Télécopieur : 416 212-3899
Site Web : www.heqco.ca
Courriel : info@heqco.ca

Citer ce document comme suit :

Hui, T. S. et R. Ford (2018). *Effets du projet Un avenir à découvrir sur l'éducation et le marché du travail : rapport technique,* Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Les opinions exprimées dans le présent rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou des autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet. © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018.

Table des matières

Synthèse....3
Introduction....7
Aperçu des initiatives....8
Contexte du présent document....11
Aperçu des échantillons de recherche et des résultats dignes d'intérêt du projet Un avenir à découvrir....12
Échantillons de recherche....12
Définitions des sous-groupes....14
Résultats dignes d'intérêt....15
Effets estimatifs à long terme des initiatives du projet Un avenir à découvrir tirés des dossiers fiscaux....20
Effets de l'initiative Explorez vos horizons au Nouveau-Brunswick....20
Effets de l'initiative Fonds du savoir au Nouveau-Brunswick....38
Effets de l'initiative combinée EH+FS au Nouveau-Brunswick....53
Effets de l'initiative Explorez vos horizons au Manitoba....70
Effets estimatifs des initiatives du projet Un avenir à découvrir sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick à partir des dossiers administratifs....86
Effets de l'initiative Explorez vos horizons sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick....86
Effets de l'initiative Fonds du savoir sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick....91
Effets de l'initiative combinée EH+FS sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick....95
Effets préalablement estimés de l'initiative Explorez vos horizons au Manitoba....99
Gains sur le marché du travail tirés des initiatives du projet Un avenir à découvrir....103
Gains sur le marché du travail tirés de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons au Nouveau-Brunswick....107
Gains sur le marché du travail résultant de l'offre de l'initiative Fonds du savoir (FS) au Nouveau-Brunswick....108
Gains sur le marché du travail résultant de l'offre de l'initiative combinée EH+FS au Nouveau-Brunswick....109
Sommaire des constatations à long terme relatives au projet pilote Un avenir à découvrir (UAD)....111
Bibliographie....117

Synthèse

Le présent document expose les résultats à long terme du projet Un avenir à découvrir au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Ce projet, qui s'est amorcé il y a 15 ans, avait pour objectif de résoudre une difficulté fondamentale à laquelle font face les provinces qui tentent de combler leurs futurs besoins en travailleurs qualifiés : maintenir suffisamment de jeunes aux études postsecondaires (EPS). La mise en place de ce projet, d'une conception rigoureuse sur le plan scientifique, avait pour finalité la mise à l'essai de deux initiatives afin de surmonter les limites posées par l'insuffisance des ressources financières et l'insuffisance des renseignements à propos des cheminements offerts dans les EPS, leurs coûts ainsi que leurs avantages. La SRSA a publié par le passé un rapport [Ford et al. (2012)] qui documente les résultats observés chez les participants en troisième année d'études postsecondaires. Manifestement, tous les effets économiques et sur les études postsecondaires ne seraient pas connus à cette étape-là. Voici le premier rapport depuis 2012 qui présente un ensemble complet de résultats de suivi, lequel recoupe sept années d'études postsecondaires et englobe les données sur le revenu couplé aux données fiscales du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

Le projet Un avenir à découvrir (UAD) a permis de mettre à l'essai deux initiatives au Nouveau-Brunswick, séparément et en combinaison, afin d'en arriver à des données probantes rigoureuses sur ce qui fonctionne pour accroître l'accès aux EPS, tout particulièrement chez les élèves à faible revenu et ceux dont les parents n'ont pas fait d'EPS, sinon peu. Le projet UAD proposait les deux initiatives suivantes, séparément ou conjointement, au début des études secondaires :

- L'initiative Explorez vos horizons (EH), laquelle proposait une éducation précoce et améliorée au choix de carrière dans le cadre de séances tenues après l'école à l'intention des élèves de 10^{e}, de 11^{e} et de 12^{e} année.
- L'initiative Fonds du savoir (FS), laquelle offrait en guise de « garantie » une bourse de 8 000 $ aux élèves à faible revenu pour les aider à se consacrer à des EPS.
- L'initiative combinée Explorez vos horizons et Fonds du savoir (EH + FS), laquelle a permis à certains élèves de prendre part aux deux initiatives.

Au Manitoba, le projet UAD a strictement permis de mettre à l'essai l'initiative EH. Celle-ci – laquelle permettait d'améliorer l'éducation précoce au choix de carrière dans le cadre de séances tenues après l'école à l'intention des élèves de 10^{e}, de 11^{e} et de 12^{e} année – était proposée aux élèves de niveau secondaire du Manitoba.

Selon des rapports parus antérieurement, les initiatives ont produit des effets soutenus sur la fréquentation des études postsecondaires au Nouveau-Brunswick, mais aucun effet solide à ce chapitre au Manitoba. L'équipe de recherche a pu obtenir les dossiers administratifs du Nouveau-Brunswick pour poursuivre l'évaluation des effets à long terme des initiatives sur la fréquentation des études postsecondaires durant sept années après l'achèvement des études secondaires. Dans le rapport paru en 2012, aucun changement considérable n'a été constaté dans l'inscription aux EPS au Manitoba (d'après les dossiers administratifs et les données d'enquête) 18 mois après l'achèvement des études secondaires.

Le présent document s'appuie également sur les déclarations de revenus remplies durant sept ans par les participants au projet afin d'évaluer si les initiatives ont comporté un effet à long terme sur l'inscription aux

EPS au Manitoba de même que sur les résultats économiques subséquents dans l'une et l'autre des provinces. De plus, les renseignements tirés des déclarations de revenus ont aidé l'équipe de recherche à confirmer les constatations relatives aux résultats en matière d'éducation à partir des données administratives du Nouveau-Brunswick.

L'objectif fondamental du présent document consiste à montrer les gains sur le marché du travail que les initiatives du projet UAD procurent aux élèves « en marge » – qui n'auraient pas fait d'EPS sans les initiatives mises à l'essai — au moyen des effets estimatifs sur les résultats relatifs au marché du travail, selon les déclarations de revenus des participants. À la demande de l'équipe de recherche, Statistique Canada a réussi à identifier presque tous les participants au projet dans sa base de données des déclarations d'impôt du Fichier sur la famille T1 ainsi que le Fichier supplémentaire T4. L'équipe de recherche s'est servi des données des déclarations d'impôt pour en tirer sur sept ans les indicateurs des résultats dignes d'intérêt sur le marché du travail : le travail et le travail autonome; la rémunération; les prestations reçues; le revenu total. Parce qu'il serait difficile d'interpréter ces constatations hors contexte, un ensemble complet d'effets sur l'éducation est inclus dans la mesure permise par les données accessibles.

Les principales constatations

En règle générale, les données probantes nouvellement tirées des déclarations d'impôt confirment la hausse marquée de la participation aux EPS au Nouveau-Brunswick déclenchée par les initiatives, ce qui est également perçu dans les résultats tirés des données administratives. Il y a également des données probantes à propos des effets sur la rémunération au Nouveau-Brunswick. L'absence d'effets positifs à long terme substantiels et concluants sur la participation aux EPS ou l'emploi attribuables à l'initiative EH chez les élèves du Manitoba est tout aussi manifeste. Par conséquent, la discussion ultérieure à propos des gains sur le marché du travail qui découlent des initiatives du projet UAD porte strictement sur les résultats constatés au Nouveau-Brunswick.

Les résultats sur le marché du travail des participants au projet UAD au Nouveau-Brunswick s'inscrivent dans quelques tendances fondamentales :

- Les initiatives du projet UAD n'ont pas comporté d'effets substantiels sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré une rémunération liée à l'emploi dans chacune des sept années de la période des études postsecondaires, ce qui porte à croire que la plupart des élèves ne se sont pas retirés complètement du marché du travail en dépit d'une participation accrue aux EPS. De plus, les effets sur la rémunération au cours des cinq premières années après l'achèvement des études secondaires n'étaient pas considérables. La rémunération perdue par les élèves en raison des EPS était vraisemblablement inférieure à la moitié de leur rémunération s'ils n'avaient pas fait d'EPS.
- Quelle que soit l'initiative reçue, les effets sur la rémunération se sont révélés minimes ou négatifs au cours des premières années après l'achèvement des études secondaires pour ne devenir positifs que dans les années subséquentes. Bien qu'il n'y ait eu que quelques effets statistiquement significatifs sur la rémunération annuelle, la tendance des fluctuations du revenu est conforme aux effets théoriquement prétendus de la participation aux EPS sur la rémunération.
- Les effets des initiatives du projet UAD sur le travail autonome se sont révélés minimes et sans conséquence.
- Il est ressorti de certaines données probantes un recours accru aux prestations d'assurance-emploi, mais ce pourrait être attribuable retombées de la récession amorcée en 2018-2019. Globalement, il

n'y a pas eu d'effets à long terme sur la participation à l'assurance-emploi. Les effets à court terme avaient une importance négligeable.

Compte tenu des résultats du projet UAD sur le marché du travail et les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick, le présent document permet de constater que les trois initiatives ont procuré aux élèves en marge des gains sur le marché du travail. Le tableau ES1 montre en résumé les délimitations supérieures potentielles des gains financiers liés aux EPS ainsi que la valeur actualisée nette des effets sur le marché du travail à vie chez l'élève en marge qui a fait des EPS grâce à une initiative du projet UAD[1]. Au chapitre des gains sur le marché du travail, l'initiative EH semble présenter les meilleurs résultats, suivie de l'initiative combinée EH+FS et de l'initiative FS. Les résultats n'avaient rien d'étonnant parce que les effets de l'initiative FS sur les EPS étaient alimentés par l'inscription aux études collégiales pendant que les effets de l'initiative EH étaient alimentés par les études universitaires, lesquelles procurent des gains supérieurs. Quoi qu'il en soit, les initiatives ont procuré de bons gains sur le marché du travail. L'élève en marge, issu d'une famille à faible revenu dans laquelle les parents accusent un faible niveau de scolarité, pouvait ajouter 22 533 $ à sa rémunération annuelle s'il avait l'occasion de participer à l'initiative EH, 12 230 $ s'il participait à l'initiative combinée EH+FS et 5 600 $ s'il prenait part à la seule initiative FS. Ces délimitations supérieures des gains de l'élève en marge sont estimatives et semblent révéler un avantage à vie qui, selon toute vraisemblance, serait amplement suffisant pour couvrir les coûts nets des EPS. Toutefois, en raison de la faible efficacité statistique attribuable à la variable de la rémunération, l'analyse n'est pas suffisamment précise pour déterminer les gains réels sur le marché du travail qui pourront être inférieurs à de telles valeurs.

Tableau ES1 : Délimitations supérieures des gains sur le marché du travail (en dollars de 2018) ayant trait au projet Un avenir à découvrir au Nouveau-Brunswick

	Nouveau-Brunswick			
	Tous	**À faible revenu**	**FPG**	**FFRFNS**
Délimitations supérieures des gains financiers liés aux EPS pour l'élève en marge ($/année – en dollars de 2012-2014 non rajustés)				
EH	50 316 $	29 649 $	28 601 $	22 533 $
FS		10 133 $	6 376 $	5 600 $
EH+FS		17 994 $	21 442 $	12 230 $
Valeur actualisée nette du résultat sur le marché du travail à vie de l'élève en marge (en dollars de 2018)				
EH	499 664 $	300 748 $	305 623 $	210 453 $
FS		67 709 $	29 416 $	28 971 $

1 Nous avons recours à l'expression « délimitation supérieure » pour désigner le niveau le plus élevé qu'une estimation peut atteindre, compte tenu des postulats inhérents à la formulation de différentes estimations et des variations dans les données. Nous employons l'expression « valeur actualisée nette » pour désigner la valeur actuelle d'un investissement (comme l'éducation), auquel s'ajoute la valeur actuelle de ses futurs gains, moins le coût initial de l'investissement et la valeur actuelle des coûts ultérieurs. La valeur actualisée est calculée par la mise en application d'un taux d'actualisation approprié aux futurs gains et coûts attendus. Bien que nos calculs aient été actualisés en début d'étude (2004-2005), nous avons rajusté les estimations en dollars de 2018 à l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada.

EH+FS	125 171$	180 473 $	92 144 $

Introduction

Le projet Un avenir à découvrir a d'abord été créé sous sa forme pilote par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ainsi que les gouvernements provinciaux du Manitoba et du Nouveau-Brunswick. Il a pour objet l'élaboration de données probantes sur ce qui fonctionne pour élargir l'accès aux études postsecondaires (EPS), tout particulièrement chez les élèves à faible revenu et ceux dont les parents n'ont pas fait d'EPS, sinon peu. D'après les recherches, ces élèves sont sous-représentés dans les EPS.

Le projet Un avenir à découvrir (UAD) a été conçu pour découvrir si les initiatives suivantes, proposées séparément ou ensemble, permettraient d'élargir l'accès aux EPS :

- L'initiative Explorez vos horizons (EH), laquelle englobe des composantes améliorées de l'éducation au choix de carrière pour aider les élèves de niveau secondaire à améliorer leur connaissance du rôle joué par les EPS et de la façon d'y accéder; à se pencher sur leurs futures options par l'éducation au choix de carrière; de même qu'à donner à leurs parents une orientation sur les façons par lesquelles donner un appui tout au long du processus.
- L'initiative Fonds du savoir (FS), conçue à l'intention des élèves de niveau secondaire au Nouveau-Brunswick issus des familles dont le revenu se situe en deçà de la médiane provinciale. Cette initiative donne d'emblée la garantie d'un prêt dont la valeur s'élève jusqu'à 8 000 $, sous réserve de l'obtention du diplôme d'études secondaires et de la participation subséquente aux EPS.

Le projet UAD a permis de mettre à l'essai trois initiatives au Nouveau-Brunswick : l'initiative EH, l'initiative FS, de même que l'initiative combinée EH+FS. Les élèves issus de familles à faible revenu ont été répartis aléatoirement dans l'un des trois groupes du projet ou à un groupe témoin. Pour leur part, les élèves issus de familles à revenu élevé ont été répartis aléatoirement ou bien au groupe de l'initiative EH, ou bien à un groupe témoin.

Le projet UAD a permis strictement de mettre à l'essai l'initiative EH au Manitoba. Les élèves issus de familles à faible revenu et à faible niveau de scolarité ont été intégrés essentiellement à partir de la sélection des sites. À la fin du recrutement dans le cadre du projet, à peu près 30 % des participants du Manitoba appartenaient aux groupes ciblés d'élèves dont les parents n'avaient pas achevé deux années d'EPS ou plus et au sein d'un ménage où le revenu se situait en deçà de la médiane provinciale (les familles à faible revenu et à faible niveau de scolarité, ou FFRFNS).

Jusqu'à maintenant, six rapports sur la mise en place des initiatives du projet UAD et leurs effets sont parus. L'effet des initiatives du projet UAD est mesuré à l'aide d'une structure rigoureuse à répartition aléatoire, dans laquelle des groupes d'élèves à qui l'une ou l'autre des initiatives, ou les deux, sont proposées font l'objet d'une comparaison avec les groupes d'élèves statistiquement identiques qui ne bénéficient pas des initiatives.

Le schéma de recherche complexe tient compte des désignations démographiques dignes d'intérêt, notamment sur le plan linguistique. De telles désignations permettent de discerner les groupes qui accusent de coutume des taux inférieurs de participation aux EPS. Les principales désignations du présent document sont les suivantes : les familles à faible revenu, où le participant habite au sein d'une famille dont le revenu

se situe en deçà du seuil établi à la médiane provinciale pour une famille de taille comparable; les familles à faible revenu et à faible niveau de scolarité (FFRFNS), où le participant habite au sein d'une famille à faible revenu dans laquelle ni l'un ni l'autre des parents n'a achevé deux années d'EPS ou plus; ainsi que les familles de première génération (FPG) où le participant habite au sein d'une famille dans laquelle ni l'un ni l'autre des parents n'a déjà fait d'EPS. Les données sur les résultats proviennent de diverses sources, dont les enquêtes, les observations et les données administratives. Selon des rapports parus antérieurement, les initiatives ont été mises en place de façon relativement fidèle, si bien qu'elles ont bénéficié d'une mise à l'essai juste. Le recrutement et la répartition aléatoire se sont révélés réussis. L'initiative EH a comporté des effets sur l'orientation des participants vers l'avenir, l'obtention du diplôme d'études secondaires et l'inscription aux EPS. Ces effets varient passablement d'un groupe à l'autre (y compris entre les provinces, les secteurs linguistiques et les principaux sous-groupes). Cependant, d'après l'analyse des coûts-avantages, l'initiative EH s'est révélée économiquement viable au Nouveau-Brunswick mais pas au Manitoba.

Le présent document de recherche sur le projet UAD est le premier à faire appel aux données issues des déclarations d'impôt des participants afin d'estimer les effets à long terme dans les deux provinces. De façon précise, il traite des effets de l'initiative EH sur la participation aux EPS des participants du Nouveau-Brunswick et du Manitoba (au Manitoba, les indicateurs substitutifs des participants qui réclament des crédits d'impôt pour études dans leurs déclarations d'impôt sont utilisés) ainsi que les résultats sur le marché du travail. Une gamme élargie de résultats se trouve dans le document *Un avenir à découvrir : Rapport des impacts du projet pilote sur les études postsecondaires* [Ford et al. (2012)], lequel s'appuie sur les données administratives des écoles secondaires, des établissements d'enseignement postsecondaire et de l'aide financière aux étudiants ainsi que les réponses à une enquête de suivi au terme de 66 mois. De plus, le présent document englobe les effets actualisés sur la participation aux études postsecondaires et les résultats sur le marché du travail qui sont attribuables aux initiatives FS et EH au Nouveau-Brunswick, estimés à l'aide des dossiers fiscaux et dossiers administratifs des EPS. Les résultats du présent document sont estimés à l'aide d'ensembles de données couplés qui s'étendent sur 10 ans, dont sept années d'études postsecondaires.

Aperçu des initiatives

Explorez vos horizons

L'initiative d'éducation au choix de carrière Explorez vos horizons (EH) a été mise en place au Manitoba et au Nouveau-Brunswick[2]. Cette initiative comporte six composantes intégrées : 1) Explo-carrière; 2) Un avenir en héritage; 3) En action vers l'avenir; 4) Ambassadeurs du postsecondaire; 5) le site Web *Un avenir à découvrir*; 6) la *Revue @venir*[3]. Ces six composantes étaient proposées aux participants à l'initiative sur trois années de programmation, en 10e, en 11e et en 12e année au secondaire. L'objet de l'initiative EH consistait à favoriser chez les participants l'élaboration de leur propre plan d'EPS, en fonction de leurs passions et de leurs intérêts. Elle a permis de mobiliser les parents en tant qu'alliés et des élèves de niveau

2 Au Manitoba, on a assuré la prestation en version rehaussée de l'initiative d'éducation au choix de carrière appelée « Un avenir à découvrir ». Toutefois, dans le présent document, sauf avis contraire, la mention « Un avenir à découvrir » désigne le projet pilote d'envergure plutôt que l'initiative d'éducation au choix de carrière. Par souci de cohérence avec les autres documents, l'initiative d'éducation au choix de carrière en version améliorée qui s'est déroulée au Manitoba est appelée « Explorez vos horizons » dans le présent document.
3 Pour obtenir une description des diverses composantes, consulter Ford et al. (2012).

postsecondaire en tant qu'exemples à suivre pour donner aux participants une éducation au choix de carrière améliorée à compter de la 10e année.

Chacune des composantes de l'initiative EH visait à enseigner et à renforcer les concepts fondamentaux de l'exploration et du développement de carrière, qu'ils soient personnels (p. ex., les concepts de résilience et de capacité d'adaptation), techniques (p. ex., les façons d'élargir son réseau) ou tactiques (p. ex., « manœuvrer », c'est-a-dire élaborer une stratégie afin d'envisager différentes carrières). Quand les circonstances le permettaient, les promoteurs des différentes composantes et les responsables de la mise en œuvre de l'initiative se rencontraient afin de veiller à la cohérence et à l'intégration des composantes de l'initiative EH.

La participation des parents ou tuteurs était un élément fondamental de l'initiative EH, tant en ce qui a trait à leur soutien qu'à leur collaboration au processus d'exploration de carrière de leurs enfants. Les parents ou tuteurs étaient invités à assister aux séances avec leur enfant au début, au milieu et à la fin de l'initiative.

Tous les ateliers de l'initiative EH ont eu lieu dans les salles de cours des écoles participantes, après le dernier cours de la journée, à l'exception des séances auxquelles participaient les parents, lesquelles se déroulaient le soir pour tenir compte de leur emploi du temps. Pour diriger ces séances, on a fait appel à des animateurs ayant l'expérience de l'orientation professionnelle ou de l'éducation au choix de carrière. Seuls les ateliers de la composante Ambassadeurs du postsecondaire ont été confiés à des élèves ayant déjà entamé leurs EPS. Les séances étaient volontaires : elles n'ont pas été forcément suivies par ceux qui faisaient partie des groupes de l'initiative auxquels elles étaient destinées. Sur les 20 ateliers, 84 % des participants ont pris part à au moins une séance (76 % au Manitoba), mais seulement 60 % (48 % au Manitoba) ont participé à six séances ou plus.

Fonds du savoir

L'initiative Fonds du savoir (FS) a été mise en œuvre au Nouveau-Brunswick seulement. Les intervenants du projet ont convenu d'un critère d'admissibilité fondé sur un revenu familial annuel inférieur à la médiane provinciale du Nouveau-Brunswick[4]. Il y avait une importante hypothèse sous-jacente à cette élaboration et selon laquelle les élèves issus d'une famille à faible revenu entrevoyaient ne pas disposer des ressources financières suffisantes pour payer leurs EPS, tout particulièrement à l'université ou au collège. Les participants à l'initiative FS qui ont fréquenté une école secondaire au Nouveau-Brunswick jusqu'à l'obtention de leur diplôme pour ensuite être admis à un programme d'EPS (reconnu par le Programme canadien de prêts aux étudiants) recevaient une aide financière maximale de 8 000 $ échelonnée sur deux ans pour subventionner leurs études.

Il y avait une accumulation graduelle des fonds au fil du temps dans le cadre de l'initiative FS, de façon à souligner l'engagement continu de chaque participant envers l'éducation. C'est ainsi que les participants à l'initiative FS devaient fréquenter une école secondaire du Nouveau-Brunswick à la fin de la 10e année pour recevoir un versement de 2 000 $ dans leur compte, après quoi ils devaient encore fréquenter une telle

4 Le revenu familial a été calculé en fonction des montants déclarés aux fins de l'impôt sur le revenu; le seuil médian a été obtenu à partir des estimations du Recensement de 2001 relatives aux ménages ayant des enfants de 6 à 17 ans et arrondi au plus proche multiple de 5 000 $.

école à la fin de la 11e année pour toucher un autre versement de 2 000 $. S'ils souhaitaient toucher un autre versement de 4 000 $, les participants à l'initiative FS devaient obtenir leur diplôme d'études secondaires dans une école située au Nouveau-Brunswick[5]. S'ils étaient admis à un programme d'EPS, les participants pouvaient se prévaloir des sommes accumulées dans leur compte. Une fois confirmée leur admission au programme d'EPS, les participants pouvaient demander un versement de 2 000 $ deux fois par année universitaire, jusqu'à concurrence de 8 000 $ sur deux ans. La vérification de l'admission était effectuée par les Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick ou le Bureau de l'apprentissage de la province (dans le cas d'apprentis inscrits); tous les fonds devaient être réclamés dans un délai de six ans suivant l'offre des fonds au début de la 10e année[6]. Ceux qui présentaient une demande d'aide financière aux étudiants devaient déclarer l'initiative Fonds du savoir en tant que ressource; toutes choses étant égales par ailleurs, cette déclaration se traduisait dans l'évaluation des besoins par une diminution nette du financement sous forme de prêt par rapport à ceux qui ne bénéficiaient pas de l'initiative Fonds du savoir.

5 L'accès au montant maximal était conditionnel à la réussite des études secondaires dans les quatre années suivant l'ouverture du compte. À l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, en éducation des adultes ou de formation générale (GD) délivré par une école du Nouveau-Brunswick, les participants bénéficiaient de la bourse dans son intégralité, à savoir 8 000 $. Les élèves qui n'avaient pas achevé leurs études secondaires dans les délais requis continuaient de bénéficier des versements reçus. Dans Ford et al. (2012), il est question des effets sur les taux de diplomation au secondaire, lesquels s'établissaient habituellement à environ 80 % chez les membres issus de familles à faible revenu dans le groupe témoin. Tant l'initiative Fonds du savoir au Nouveau-Brunswick que l'initiative Explorez vos horizons dans l'une et l'autre des provinces ont permis d'accroître considérablement les taux de diplomation au secondaire.

6 Il convient de souligner que, contrairement à l'initiative Explorez vos horizons, la prestation de l'initiative Fonds du savoir ne reposait sur aucune année fixe, les paiements et les versements pouvant s'étaler sur plusieurs années. L'élève qui menait à bien sa 10e, sa 11e et sa 12e année en trois ans dans une école du Nouveau-Brunswick pouvait recevoir un paiement durant deux des trois années suivant l'obtention de son diplôme; le montant du paiement dépendait du solde de son compte. Par exemple, le participant qui avait accumulé 4 000 $ à la fin de sa 11e année mais qui avait obtenu son diplôme d'études secondaires au Québec (plutôt qu'au Nouveau-Brunswick) avant de s'inscrire à un programme d'EPS recevait un montant de 4 000 $, mis à sa disposition au cours de la période de prestation de l'initiative Fonds du savoir.

Contexte du présent document

Le présent rapport montre les effets à long terme discernés à la fin de ce qui constituerait normalement la première session de la septième année des EPS, à partir du principe selon lequel la fréquentation scolaire est continue et la progression, normale. Il s'articule autour des données de déclarations d'impôt des années civiles 2008 à 2014, de sorte qu'il ajoute des données de tout juste un peu plus de quatre autres années au rapport *Un avenir à découvrir* [Ford et al. (2012)].

Outre l'actualisation des résultats dans Ford et al. (2012) l'inscription aux EPS (au moyen de l'indicateur substitutif de la déclaration des droits de scolarité versés et de la réclamation des crédits d'impôt pour études), le présent document révèle également une analyse des effets sur l'emploi, la rémunération, la perception des prestations gouvernementales et le revenu de placement. Au bout du compte, il s'agit de concevoir le rendement sur le marché du travail de l'« élève en marge » qui n'aurait pas fait d'EPS sans le projet UAD.

Puisque les étapes de conception et de mise en œuvre du projet sont terminées, le document prête attention à la présentation des effets actualisés des résultats en matière d'éducation tirés des dossiers fiscaux et des effets sur les études postsecondaires tirés des données administratives. Dans les pages suivantes, il n'y a pas d'actualisation des données probantes sur la fréquentation des universités, des collèges, des centres de formation d'apprentis et des collèges professionnels privés en particulier et qui figurent dans Ford et al. (2012), car ni les dossiers administratifs, ni les dossiers fiscaux ne comportent de détails à ce niveau.

Le présent document est essentiellement axé sur la présentation des effets des initiatives. La section suivante donne un aperçu de l'échantillon de recherche du projet UAD et des résultats dignes d'intérêt. La section 3 expose les résultats de chacune des initiatives du projet UAD sur les crédits d'impôt pour études, l'emploi et la rémunération, ainsi que la perception des prestations au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. La section 4 révèle les effets estimatifs les plus récents sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick ainsi que les estimations préalables du Manitoba. La section 5 traite des rendements sur le marché du travail attribuable au projet UAD au Nouveau-Brunswick, compte tenu des effets estimatifs. Enfin, la section 6 présente en guise de comclusion un sommaire et une évaluation des résultats.

Aperçu des échantillons de recherche et des résultats dignes d'intérêt du projet Un avenir à découvrir

Au Nouveau-Brunswick, il existe deux systèmes d'éducation distincts. L'un, destiné aux élèves francophones, répond aux besoins d'un effectif scolaire qui constitue à peu près la moitié de l'autre, à l'intention des élèves anglophones. Le recrutement dans le cadre du projet UAD au Nouveau-Brunswick s'est déroulé sur deux ans afin de garantir un échantillon suffisamment important de participants pour discerner les effets propres aux politiques. Par conséquent, les élèves de deux cohortes successives de 9e année ont été recrutés en 2004 et 2005 pour faire partie ou bien de la cohorte 1, ou bien de la cohorte 2, respectivement. Au Manitoba, le recrutement relatif au projet UAD a eu lieu tout juste avant le début de l'année scolaire 2005-2006, ce qui coïncide avec la cohorte 2 du Nouveau-Brunswick. Parce que les élèves de 9e année ne progressent pas dans leurs études au même rythme (par exemple, ils ne prennent pas le même nombre d'années pour arriver en 12e année), l'expression « année relative (no) » est employée dans le document pour désigner l'année scolaire équivalente atteinte par chaque cohorte dans son parcours scolaire. Puisque les déclarations d'impôt sont remplies pour chaque année civile, il se peut que les renseignements d'une déclaration d'impôt reflètent la situation du déclarant au cours de deux années scolaires. Par souci de commodité, l'expression « année relative (no) » sert également à désigner l'année d'imposition équivalente (durant laquelle l'année scolaire a débuté). Le tableau 1 montre la correspondance entre les années scolaires, d'imposition et « relatives » employés dans le présent document.

Échantillons de recherche

Tableau 1 : Concordance de l'année scolaire, de l'année relative et de la couverture des données

Année scolaire	Années fiscales	Cohorte 1 du Nouveau-Brunswick	Cohorte 2 du Nouveau-Brunswick et cohorte du Manitoba
2004-2005	2004 et 2005	Année relative 1 = 2e année du secondaire (c.-à-d. 10e année)	9e année
2005-2006	2005 et 2006	Année relative 2 = 3e année du secondaire (c.-à-d. 11e année)	Année relative 1 = 2e année du secondaire (c.-à-d. 10e année)
2006-2007	2006 et 2007	Année relative 3 = 4e année secondaire (c.-à-d. 12e année)	Année relative 2 = 3e année du secondaire (c.-à-d. 11e année)
2007-2008	2007 et 2008	Année relative 4 = 1re année des EPS ou année d'imposition 2007	Année relative 3 = 4e année du secondaire (c.-à-d. 12e année)
2008-2009	2008 et 2009	Année relative 5 = 2e année des EPS ou année d'imposition 2008	Année relative 4 = 1re année des EPS ou année d'imposition 2008
2009-2010	2009 et 2010	Année relative 6 = 3e année des EPS ou année d'imposition 2009	Année relative 5 = 2e année des EPS ou année d'imposition 2009
2010-2011	2010 et 2011	Année relative 7 = 4e année des EPS ou année d'imposition 2010	Année relative 6 = 3e année des EPS ou année d'imposition 2010
2011-2012	2011 et 2012	Année relative 8 = 5e année des EPS ou année d'imposition 2011	Année relative 7 = 4e année des EPS ou année d'imposition 2011

Année scolaire	Années fiscales	Cohorte 1 du Nouveau-Brunswick	Cohorte 2 du Nouveau-Brunswick et cohorte du Manitoba
2012-2013	2012 et 2013	Année relative 9 = 6e année des EPS ou année d'imposition 2012	Année relative 8 = 5e année des EPS ou année d'imposition 2012
2013-2014	2013 et 2014	Année relative 10 = 7e année des EPS ou année d'imposition 2013	Année relative 9 = 6e année des EPS ou année d'imposition 2013
2014-2015	2014 et 2015		Année relative 10 = 7e année des EPS ou année d'imposition 2014

Traitement du revenu : groupes ayant droit à l'initiative FS et n'ayant pas droit à l'initiative FS

La répartition de l'échantillon dans le projet UAD est compliquée par le fait que l'initiative FS ne peut être offerte qu'au Nouveau-Brunswick à des participants dont le revenu familial en deçà du seuil de faible revenu spécifié selon la taille de la famille donnée a fait l'objet d'une vérification[7]. Au cours des entrevues initiales menées à domicile, les intervieweurs de Statistique Canada ont demandé le revenu total de chaque parent tel qu'il est inscrit à la Ligne 150 de leurs déclarations d'impôt de l'année précédente. Les parents dans les familles qui ont fourni ce renseignement et dont le revenu en deçà du seuil requis a fait l'objet d'une vérification ont signé le formulaire de consentement des personnes « ayant droit à l'initiative FS ». Dans ce formulaire, il était expliqué que les personnes avaient le droit d'être réparties dans l'un des quatre groupes suivants :

- Le groupe témoin
- Le groupe qui bénéficierait strictement de l'initiative EH
- Le groupe qui bénéficierait strictement de l'initiative FS
- Le groupe qui bénéficierait de l'initiative combinée EH+FS.

Quant aux familles dont le revenu au-delà du seuil requis a fait l'objet d'une vérification ou qui n'ont pas consenti à fournir les renseignements à partir de la Ligne 150, elles ont perdu le droit à l'initiative FS (« n'ayant pas droit à l'initiative FS ») et un formulaire de consentement différent leur a été remis. Dans ledit formulaire, il est établi que ces familles pourront être réparties ou bien dans le groupe qui bénéficierait strictement de l'initiative EH, ou bien dans le groupe témoin, mais pas dans le groupe qui bénéficierait strictement de l'initiative FS.

La démarche ci-dessus servant à déterminer le droit de bénéficier du projet a eu pour conséquence de catégoriser certaines familles à faible revenu — celles qui ne consentaient pas à fournir des renseignements sur le revenu tirés de leurs déclarations d'impôt — dans l'autre groupe à revenu élevé « n'ayant pas droit à l'initiative FS ». Les données de l'enquête semblent indiquer que tel était le cas. Les familles qui ne consentaient pas à fournir des renseignements sur le revenu à partir de la Ligne 150 de leurs déclarations d'impôt devaient déclarer leur revenu au moyen d'un ensemble type de questions sur le revenu dans l'enquête, et presque toutes ces familles l'ont fait. Le ratio de familles considérées comme « n'ayant pas

7 Les seuils correspondent au revenu familial médian du Nouveau-Brunswick, obtenu à partir des données publiées du Recensement de 2001. Des seuils distincts ont servi relativement aux familles de tailles différentes.

droit à l'initiative FS » mais qui ont néanmoins déclaré dans l'enquête un revenu en deçà du seuil « ayant droit à l'initiative FS » s'est établi à environ un sur sept. Chez les participants francophones n'ayant pas droit à l'initiative FS, 14,3 % se situaient en deçà du seuil de faible revenu dans la mesure de l'enquête, tandis que tel était le cas de 12,9 % des participants anglophones n'ayant pas droit à l'initiative FS. Une explication exhaustive de ce phénomène figure dans SRSA (2007).

En raison des différentes compositions des participants, les résultats des initiatives FS sont strictement comparables aux résultats par sous-groupe des autres groupes d'élèves à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Il importe de souligner que les effets de l'initiative EH ne sont relatés ni en ce qui concerne les familles à revenu élevé, ni en ce qui touche une famille à faible revenu sur sept. En moyenne, ces familles n'ayant pas droit à l'initiative FS affichent des taux élevés de participation aux EPS, de sorte que les interventions produisent habituellement peu d'effet, sinon aucun, chez de telles familles.

Le tableau 2 révèle les différentes comparaisons expérimentales qui peuvent être examinées. Par souci de concision, le présent document prête attention aux effets des initiatives par rapport au « statu quo » dans le parcours des élèves du groupe témoin en matière d'éducation au choix de carrière et d'aide financière (le volet « contrefactuel »), sans toutefois englober les résultats permettant de comparer un type d'initiative par rapport à un autre.

Tableau 2 : Les comparaisons expérimentales *d'Un avenir à découvrir* dans le présent document

Échantillon	Comparaison(s) expérimentale(s)	Contribution à l'analyse des effets
Nouveau-Brunswick	EH c. groupe témoin	Effets de l'offre d'EH
	FS c. groupe témoin	Effets de l'offre de FS aux familles à faible revenu
	EH+FS c. groupe témoin	Effets de l'offre d'EH+FS aux familles à faible revenu
Manitoba	EH c. groupe témoin	Effets de l'offre d'EH

L'analyse des effets qui figurent dans le présent document est systématiquement expérimentale : elle permet de comparer les résultats entre les groupes des initiatives et témoin statistiquement équivalents afin de déterminer les effets des initiatives. La répartition aléatoire des élèves dans les groupes des initiatives permet de garantir que la seule différence systématique entre les groupes se rapporte à l'initiative reçue par chaque groupe. À titre d'exemple, dans les sections suivantes, la différence au chapitre des résultats entre le groupe de l'initiative EH et le groupe témoin a trait à l'estimation des effets de l'initiative EH sur le résultat (des familles à faible revenu ayant fait l'objet d'une vérification). Idem pour les estimations des effets de l'initiative FS : le groupe témoin statistiquement équivalent dans l'analyse est précisément le même que le groupe témoin du sous-groupe à faible revenu employé dans la comparaison en lien avec l'initiative EH.

Définitions des sous-groupes

Dans le présent document, les principaux résultats du Nouveau-Brunswick et du Manitoba apparaissent de façon distincte. Par souci de simplification, l'estimation englobe les échantillons des élèves francophones et anglophones.

Le projet cherche à déterminer les effets des initiatives sur les élèves les plus susceptibles de nécessiter un soutien supplémentaire afin d'accéder aux EPS. Ces élèves ont été identifiés d'emblée comme ceux dont les familles sont à faible revenu et dont les parents n'ont pas fait d'EPS, sinon peu. De façon précise, les résultats du document sont ventilés entre les sous-groupes suivants :

- Le sous-groupe à faible revenu englobe les élèves issus de familles dont le revenu est en deçà de la médiane provinciale.
- Le sous-groupe des FPG (familles de première génération) englobe les élèves dont les parents n'ont jamais fait d'EPS (c'est-à-dire que le niveau de scolarité le plus élevé des deux parents à la base est le « secondaire ou moins »). Les effets chez les élèves qui ne proviennent pas de FPG ne font pas l'objet de discussion.
- Le sous-groupe des FFRFNS (familles à faible revenu et à faible niveau de scolarité). Chez les familles à faible revenu, la composante distinctive est le faible niveau de scolarité des parents, où les parents ne sont titulaires ni d'un diplôme, ni d'un certificat, ni d'un grade d'EPS nécessitant deux années d'études ou plus.
- Les élèves qui se définissent comme Autochtones (15,5 % de l'échantillon du Manitoba).

Résultats dignes d'intérêt

Les résultats dignes d'intérêt recoupent sept années relatives après les études secondaires. La septième année pour laquelle des données fiscales sont obtenues serait aussi « normalement » la sixième ou la septième année des EPS, à supposer que la fréquentation scolaire et la progression vers les EPS se poursuivent. Toutefois, il se peut que certains élèves soient demeurés au niveau secondaire durant les cinquième et subséquentes années relatives s'il leur a fallu plus d'un an pour terminer leur 10^{e}, 11^{e} ou 12^{e} année. Certains élèves ont peut-être également travaillé ou chômé durant ces années-là.

Du fait de la conception, il existe 18 types de résultats dignes d'intérêt qui s'articulent autour des données des déclarations d'impôt. Toutefois, il est parfois impossible de relater certains des résultats estimatifs lorsque le résultat ne satisfait pas à l'exigence relative à la « prédominance » en vertu des règles de divulgation de Statistique Canda pour protéger la confidentialité des personnes :

- **Crédits d'impôt pour études :** les montants relatifs à l'éducation qui font partie de la déclaration d'impôt fournissent des indicateurs approximatifs de la participation aux études durant les années postsecondaires des participants. Durant la période à l'étude, deux composantes se rapportent aux crédits d'impôt pour études non remboursables. La première est le crédit d'impôt pour frais de scolarité aux déclarants afin de réduire leur impôt à payer en lien avec les frais de scolarité versés (plus de 100 $) à une université, à un collège ou à autre établissement d'enseignement au Canada (dans le répertoire des établissements d'enseignement agréés du PCPE), à une université à l'extérieur du Canada dans le cadre d'études à temps plein, ou à un établissement américain d'enseignement postsecondaire à proximité étroite de la frontière entre le Canada et les États-Unis. La seconde composante consiste en les crédits d'impôt pour études et pour manuels, lesquels permettent aux élèves des programmes admissibles à un établissement d'enseignement désigné de présenter une demande de crédits d'impôt en fonction du nombre de mois où les élèves sont inscrits à temps plein ou à temps partiel. La perception de ces crédits d'impôt, tout particulièrement le crédit d'impôt pour frais de scolarité, est source d'un indicateur approximatif quant à la

participation aux EPS, assorti de quelques lacunes connues. En effet, il se peut que les élèves ne déclarent pas les coûts, faute de connaître les crédits et de savoir comment leurs parents ou eux peuvent en tirer parti (actuellement ou ultérieurement) [Frenette (2017)]. Des études réalisées antérieurement [Finnie et Pavlic (2013)] ont également permis de constater une sous-représentation particulièrement grave chez les élèves de niveau collégial, puisqu'un grand nombre d'entre eux n'avaient pas atteint le niveau de revenu imposable au cours de leurs années d'études. Néanmoins, l'annexe doit être remplie au cours de l'année de fréquentation afin de reporter le crédit, si bien que les données à ce chapitre ne seront vraisemblablement pas en décalage avec la participation aux études. Enfin, le présent document se penche aussi sur l'utilisation de fonds en provenance des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) par l'indicateur d'un retrait déclaré d'un compte de REEE (paiement d'aide aux études) à la case 42 du feuillet de renseignements T4A de l'impôt sur le revenu fourni aux participants.

  - **Proportion qui déclare les frais de scolarité versés à chaque année d'imposition :** cet élément est source dun indicateur approximatif de la participation aux EPS dans une gamme d'établissements d'EPS au Canada et à l'étranger chaque année tout au long du versement déclaré des frais de scolarité[8].
  - **Proportion qui déclare des montants relatifs aux études et aux manuels à chaque année d'imposition :** cet indicateur présente également des approximations de la participation aux EPS au sein des établissements d'enseignement désignés au Canada pendant chaque année, tout au long du paiement des dépenses en matière d'éducation.
  - **Proportion qui bénéficie de montants liés aux études (y compris les montants admissibles au titre des frais de scolarité, des manuels et des études réclamés pour soi-même) à chaque année d'imposition :** cet indicateur devrait permettre de saisir en quelque sorte la participation aux EPS à chaque année, étant donné que le crédit d'impôt peut être reporté aux années ultérieures.
  - **Proportion qui bénéficie du montant lié aux études sur sept ans :** cet indicateur permet de saisir en quelque sorte la participation aux EPS au cours des sept années de la période des études postsecondaires.
  - **Proportion qui déclare l'utilisation du REEE sur sept ans :** cet indicateur peut permettre de saisir les changements à l'utilisation de l'épargne pour financer les EPS au cours des sept années de la période des études postsecondaires. Bien que l'effet attendu soit ambigu (positif en raison d'une hausse des inscriptions; négatif à cause d'un besoin moindre d'épargner), les changements dans le mode d'utilisation des REEE risquent de comporter d'importantes répercussions sur les finances publiques. La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) est une subvention gouvernementale qui correspond à 20 % des cotisations au REEE, de sorte qu'il importe de prendre note de l'effet sur les REEE afin de calibrer l'effet des initiatives sur les deniers publics.

- **Emploi et rémunération :** Puisque les Canadiens sont censés déclarer presque chaque revenu de travail et de travail autonome dans leurs déclarations d'impôt, la réception d'un tel revenu déclaré à

8 Les paiements du Fonds du savoir vont à l'élève plutôt qu'à l'établissement d'enseignement, de sorte qu'il faudra encore exiger des prestataires du Fonds du savoir les versements des frais de scolarité.

chaque année d'imposition constitue une bonne approximation au chapitre de l'emploi[9]. On attend des études postsecondaires qu'elles influent sur l'emploi durant et après l'étude, suivant ce qui est saisi au moyen des indicateurs suivants du revenu :

- **Perception d'une rémunération de travail à chaque année d'imposition :** on attend des élèves aux EPS à plein temps qu'ils disposent de moins de temps pour travailler, de sorte que leurs taux d'emploi peuvent être inférieurs au cours de l'étude. Les EPS faites en bonne et due forme peuvent accroître le travail subséquent.
- **Rémunération de travail totale par année d'imposition :** puisqu'on attend des élèves aux EPS à plein temps qu'ils disposent de moins de temps pour travailler, leur rémunération devrait être inférieure au cours des années d'études. Les EPS sont en corrélation avec une rémunération supérieure après les études, de sorte que si une initiative du projet UAD comportait un effet positif sur la participation aux EPS, la rémunération des participants au groupe de l'initiative devrait augmenter ultérieurement.
- **Rémunération de travail totale cumulative sur sept ans :** il s'agit de la somme des différences d'une année à l'autre, laquelle témoigne du résultat net du manque à gagner au cours de premières années et de l'avantage salarial obtenu au cours des dernières années, si l'initiative du projet UAD a comporté des effets sur la participation aux EPS.
- **Perception d'une rémunération de travail autonome à chaque année d'imposition :** une initiative du projet UAD peut comporter un effet sur le choix du programme d'EPS et les choix subséquents en matière d'emploi par rapport au travail autonome.
- **Rémunération de travail autonome totale à chaque année d'imposition :** certains des effets des EPS peuvent paraître dans les niveaux de rémunération de travail autonome.
- **Rémunération de travail autonome totale cumulative sur sept ans :** Il s'agit de la somme de la différence d'une année à l'autre.
- **Revenu total cumulatif sur sept ans :** l'effet estimatif sur le revenu total au cours de la période de sept ans témoigne de l'effet net sur le marché du travail d'une initiative du projet UAD, quel que soit le type d'emploi.

- **Perception des prestations du gouvernement :** Les effets du projet UAD sur les EPS et l'emploi peuvent déboucher sur des retombées quant à l'utilisation des prestations du gouvernement, quoique l'orientation suivie par ces effets ne soit pas toujours limpide. Dans une analyse des coûts-avantages, les effets des initiatives sur les budgets gouvernementaux, y compris l'utilisation des prestations, sont habituellement pris en compte. Différents types de prestations seront examinés :

  - **Perception des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition :** les effets du projet UAD sur les EPS peuvent mener à une croissance subséquente de l'emploi, laquelle peut comporter deux retombées. D'une part, la croissance de l'emploi diminue le chômage et la fréquence de demande de prestations d'AE. D'autre part, la croissance de l'emploi risque d'augmenter le pourcentage de participants qui remplissent les conditions requises pour percevoir les prestations d'AE.

9 Les particuliers qui gagnent moins de 500 $ sans qu'il n'y ait de cotisation au RPC ou RRQ, à l'AE, à l'impôt sur le revenu ou au RPAP du Québec ne sont pas tenus de déclarer leur rémunération selon le feuillet T4.

- **Montant des prestations d'assurance-emploi par année d'imposition :** la perception de l'AE influe sur le montant moyen des prestations d'AE demandées. Puisque le montant des prestations ordinaires d'AE est fonction du salaire préalable au chômage, l'effet du projet UAD sur la rémunération peut se traduire par un montant moyen supérieur de prestations d'AE chez les prestataires.
- **Prestations d'assurance-emploi totales cumulatives sur sept ans :** les données totales cumulatives témoignent de l'effet du projet UAD sur le budget du gouvernement à moyen terme en raison de la perception des prestations d'AE.
- **Perception des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition :** il est prévu que l'effet du projet UAD sur la participation aux EPS entraînera une baisse de la perception des prestations d'aide sociale. Puisque la SRSA n'a reçu que le formulaire d'impôt du participant, seule l'aide sociale déclarée par le participant est saisie. Si le participant compte une famille et a présenté une demande d'aide sociale, le (la) conjoint(e) ayant le revenu net le plus élevé aura déclaré l'aide sociale dans le formulaire d'impôt. Il y a cependant un risque de biais minime dans les effets déclarés sur l'aide sociale si le projet UAD a influé sur le (la) conjoint(e) ayant le revenu le plus élevé.
- **Montant de prestations d'aide sociale par année d'imposition :** il est également prévu que l'effet du projet UAD sur la participation d'EPS entraînera une diminution du montant moyen des prestations d'aide sociale perçues.
- **Prestations d'aide sociale totales cumulatives sur sept ans :** les données totales cumulatives témoignent de l'effet du projet UAD sur le budget du gouvernement à moyen terme en raison de la perception des prestations d'aide sociale.

Afin de comprendre l'effet du projet UAD sur la rémunération de l'élève en marge, le présent document montre également les résultats des études postsecondaires estimés à l'aide des données les plus récentes. En ce qui touche le Nouveau-Brunswick, l'estimation des résultats s'appuie sur les données administratives des sept années complètes de la période des études postsecondaires. En ce qui touche le Manitoba, les résultats font écho aux dernières estimations fiables tirées de Ford et al. (2012). Les six types de résultats dignes d'intérêt analysés à la section 4 sont les suivants :

- **Participation aux études postsecondaires :**

  - **Inscription à l'université et au collège (ou aux EPS) :** représente l'inscription par année scolaire aux établissements d'enseignement universitaire (programme de premier cycle) ou collégial. Les inscriptions font l'objet d'une analyse cumulative en lien avec la période complète.
  - **Inscription à l'université :** représente l'inscription par année scolaire aux établissements d'enseignement universitaire (programme de premier cycle). Les inscriptions font l'objet d'une analyse cumulative en lien avec la période complète.
  - **Inscription au collège :** représente l'inscription par année scolaire aux établissements d'enseignement collégial. Les inscriptions font l'objet d'une analyse cumulative en lien avec la période complète.
  - **Obtention d'un grade ou d'un diplôme d'études collégiales :** représente l'obtention du grade à l'université ou du diplôme au collège. Les taux de diplomation font l'objet d'une analyse cumulative en lien avec la période complète. L'élève est considéré(e) comme

diplômé(e) d'une année si elle ou il a obtenu son grade ou diplôme à quelque moment que ce soit jusqu'à l'anniversaire de l'inscription.

- **Obtention d'un grade :** représente l'obtention du grade d'un programme d'études universitaires.
- **Obtention d'un diplôme d'études collégiales :** représente l'obtention du diplôme d'un programme d'études collégiales.

Une divergence est constatée dans l'analyse entre la définition initiale du projet de l'inscription aux EPS dans Ford et al. (2012) et les effets déclarés sur l'inscription à l'université et au collège en lien avec l'échantillon actualisé du Nouveau-Brunswick. La SRSA n'obtient pas les données actualisées qui touchent la participation aux établissements d'enseignement professionnel privé et aux programmes de formation d'apprenti du Nouveau-Brunswick ou du Manitoba au-delà des données relatées dans Ford et al. (2012).

Effets estimatifs à long terme des initiatives du projet Un avenir à découvrir tirés des dossiers fiscaux

Effets de l'initiative Explorez vos horizons au Nouveau-Brunswick

Effets à long terme des crédits d'impôt pour études

Sommaire des résultats sur les crédits d'impôt pour études

L'offre de l'initiative Explorez vos horizons (EH) n'a pas comporté d'effets statistiquement significatifs sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré des droits de scolarité payés dans leurs déclarations d'impôt, ni en ce qui touche chaque année d'imposition après les études secondaires (graphique 1), ni en ce qui concerne la période cumulative de sept ans pour l'échantillon général (tableau 3). Les effets sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré des montants pour études et pour manuels s'apparentent aux effets chez ceux ayant déclaré le paiement de droits de scolarité. Chez les élèves issus de familles à faible revenu, l'initiative EH a entraîné une hausse de 5,4 et de 6,4 points, respectivement, au pourcentage ayant déclaré le paiement de droits de scolarité et le paiement des montants pour études et pour manuels dans les déclarations d'impôt à la 6e année (voir l'annexe A). Toutefois, les effets sur le total cumulatif en sept ans sont trop modestes pour être statistiquement significatifs.

De même, chez les élèves du sous-gruope de FFRFNS, l'initiative EH a également entraîné une hausse de 5,1 et de 7,4 points, respectivement, au pourcentage ayant déclaré des droits de scolarité payés à la 5e et à la 6e année. Il y a eu un accroissement de 8 points de pourcentage en ce qui touche le pourcentage du sous-groupe FFRFNS ayant déclaré des montants pour études et pour manuels à la 6e année.

Puisque les crédits d'impôt pour études se révèlent utiles pour baisser les taxes seulement lorsque le revenu du particulier est suffisamment élevé, le fait qu'un pourcentage moindre d'élèves ait réclamé des montants liés aux études (à 66-66 % dans le tableau 5) par rapport au pourcentage ayant déclaré le paiement de droits de scolarité (74-75 % dans le tableau 3) ou des dépenses en matière d'éducation (73-75 % dans le tableau 4) n'a rien d'étonnant. Aucun effet statistiquement significatif n'a été constaté sur le total cumulatif des crédits d'impôt réclamés en sept ans chez quelque sous-groupe que ce soit. Cependant, les effets de l'initiative EH sur le pourcentage d'élèves ayant réclamé des crédits d'impôt pour études ont été les plus marqués au cours de la 6e année dans l'échantillon général (à 6,1 points de pourcentage), le sous-groupe à faible revenu (à 5,0 points de pourcentage), le sous-groupe des FPG (à 6,8 points de pourcentage) de même que le sous-groupe des FFRFNS (à 5,8 points de pourcentage). De telles constatations correspondent aux effets préalablement discernés dans l'enquête de suivi des études postsecondaires au terme de 66 mois [Ford et al. (2012)].

Chez les élèves à faible revenu, ceux issus des FPG ou ceux provenant des FFRFNS, le pourcentage de participants qui ont recouru au REEE durant les sept années de la période des études postsecondaires était inférieur à celui des participants dans l'ensemble (tableau 6). L'initiative EH n'a pas comporté d'effet statistiquement significatif sur le recours au REEE.

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 1 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage déclarant des droits de scolarité payés à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

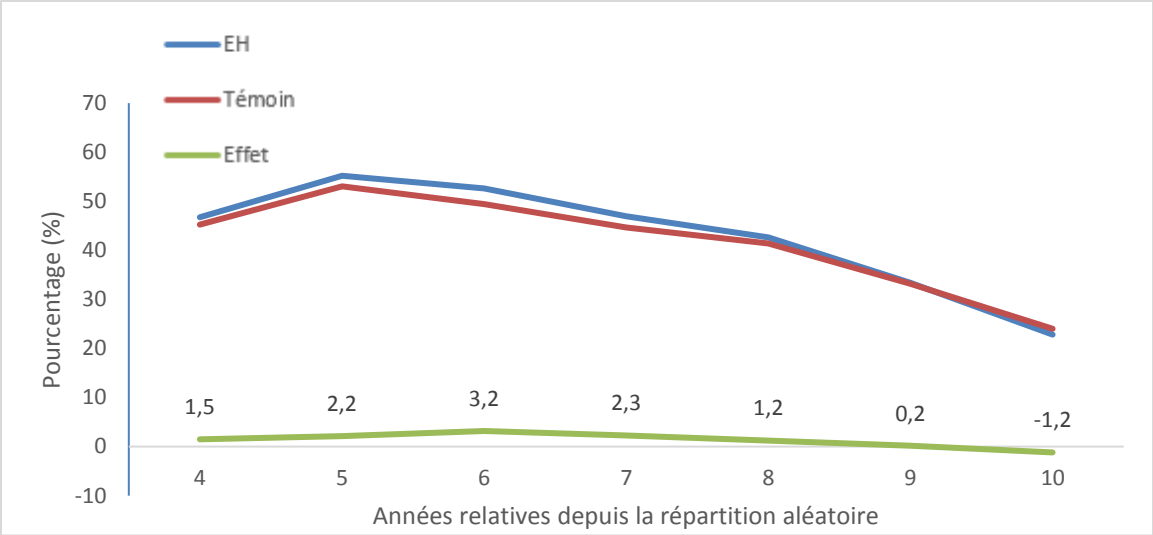

Tableau 3 : Effets de l'initiative EH sur la déclaration de droits de scolarité payés en sept ans[10]

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré des droits de scolarité payés en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	75,24	73,52	1,72 (1,61)
Élèves à faible revenu	63,59	61,34	2,25 (2,84)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	61,70	57,40	4,29 (3,62)
FFRFNS	62,34	57,72	4,61 (3,22)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

10 La dernière colonne du tableau 3 et de plusieurs tableaux subséquents montre l'erreur-type (e.t.) de l'estimation de l'effet, ou la mesure de l'incertitude s'y rapportant. L'erreur-type sert à calculer le caractère statistiquement significatif de l'effet, ou le niveau de confiance comme quoi il s'agit véritablement de l'effet du programme plutôt que le résultat d'une fluctuation entre les deux groupes attribuable au hasard. L'effet est significatif au niveau de signification de 10 %, à titre d'exemple, si la probabilité que l'effet soit attribuable au hasard, ou à un programme sans véritable effet, est inférieure à 10 %.

Graphique 2 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage déclarant des montants pour études et pour manuels à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

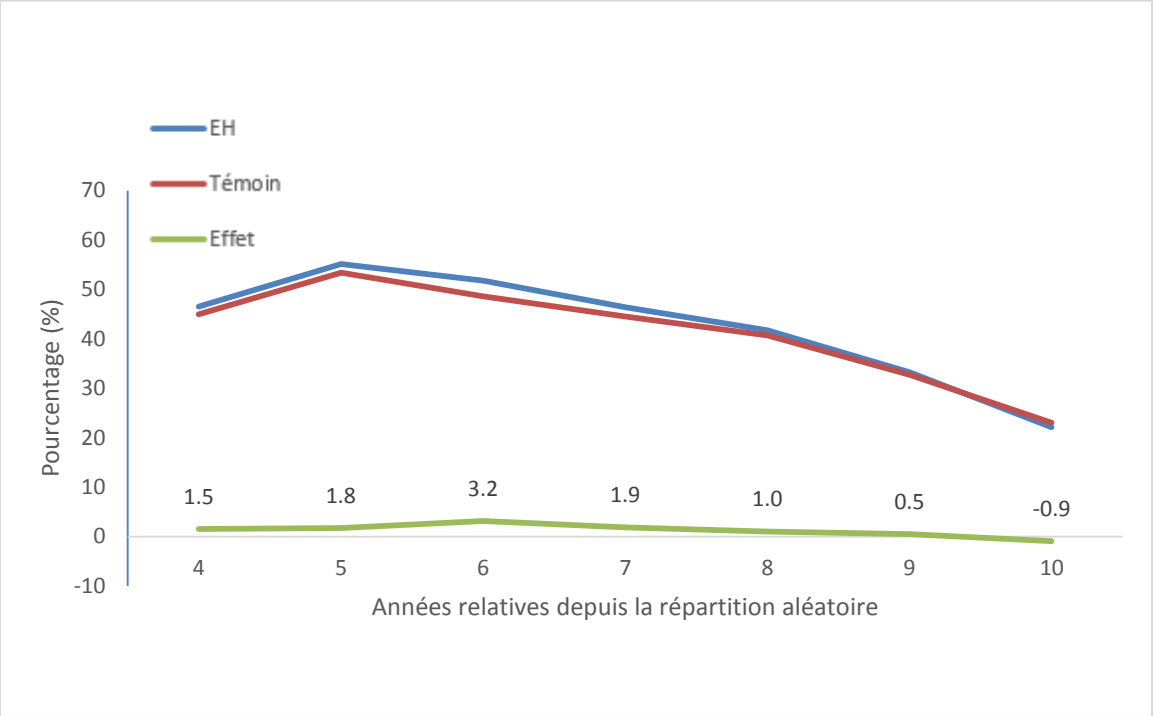

Tableau 4 : Effets de l'initiative EH sur les montants déclarés pour études et pour manuels en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré des montants pour études et pour manuels en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	75,05	73,40	1,65 (1,61)
Élèves à faible revenu	63,12	61,50	1,62 (2,82)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	61,24	57,93	3,31 (3,74)
FFRFNS	61,81	57,61	4,21 (3,28)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 3 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage réclamant des crédits d'impôt pour études à chaque année d'imposition, de 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

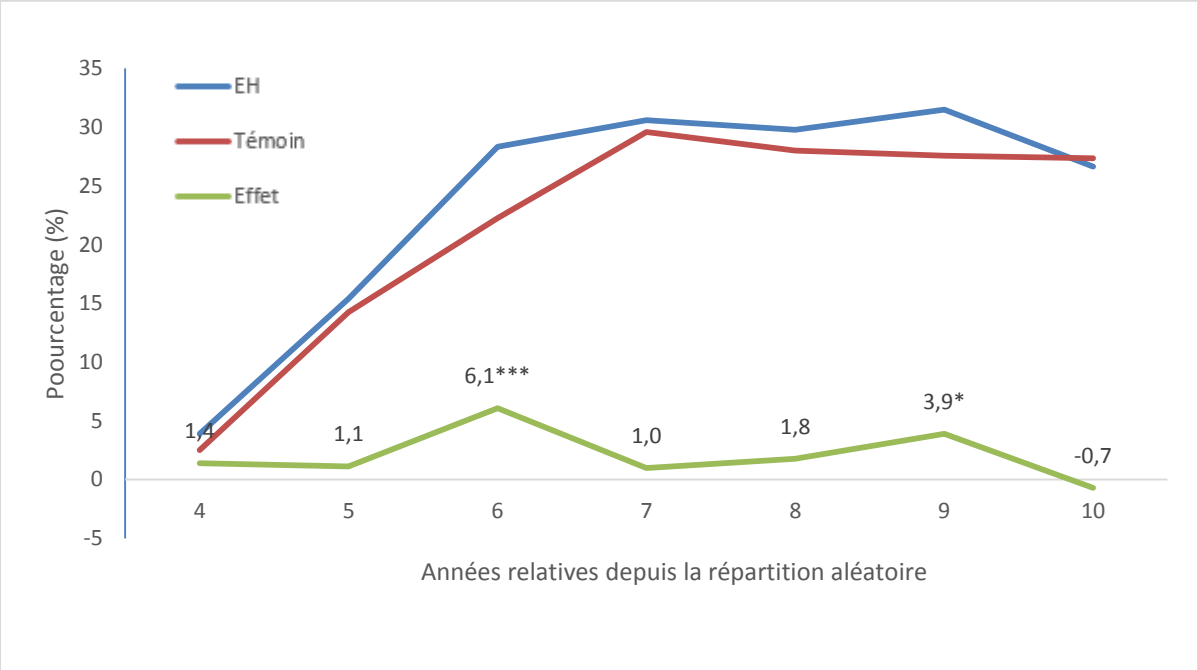

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 5 : Effets de l'initiative EH sur la perception de montants liés aux études en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu des crédits d'impôt pour études en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	65,81	62,69	3,12 (1,91)
Élèves à faible revenu	55,19	51,33	3,86 (2,99)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	54,09	50,79	3,30 (3,51)
FFRFNS	54,08	49,13	4,94 (3,17)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 6 : Effets de l'initiative EH sur l'utilisation déclarée du REEE en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré le retrait d'un compte REEE en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	23,11	24,90	-1,79 (1,65)
Élèves à faible revenu	10,96	11,20	-0,24 (2,00)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	8,03	8,36	-0,34 (1,91)
FFRFNS	8,40	7,84	0,56 (1,77)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Effets à long terme sur l'emploi et la rémunération

Sommaire des résultats

En règle générale, la majorité des participants au projet UAD au Nouveau-Brunswick ont déclaré la rémunération liée à l'emploi de la 4e à la 10e année. Il n'y avait ni effet statistiquement significatif de l'initiative EH sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré une rémunération liée à l'emploi dans leurs déclarations d'impôt pour quelque année d'imposition que ce soit après les études secondaires (graphique 4), ni effet à long terme (tableau 7) au sein de l'échantillon général ou de quelque sous-groupe que ce soit.

En ce qui touche le montant de la rémunération liée à l'emploi, le graphique 5 montre que la rémunération moyenne des participants issus des groupes des initiatives et témoin augmentait de la 4e à la 10e année et qu'il n'y avait pas d'effet significatif de la 4e à la 8e année mais que les effets étaient significativement positifs (jusqu'à 1 407 $) au cours de la 9e année. Les résultats des sous-groupes affichent également une tendance semblable d'effets minimes ou négatifs sur la rémunération moyenne au cours des premières années de la période des études postsecondaires, puis d'effets positifs au cours des 9e et 10e année (voir l'annexe A), quoique l'effet annuel sur la rémunération moyenne n'ait pas été statistiquement significatif. L'effet positif de l'initiative EH sur la rémunération moyenne des élèves des FFRFNS a plafonné à 2 920 $ à la 10e année. Globalement, la tendance des effets sur la rémunération annuelle s'inscrit dans l'hypothèse des initiatives, comme quoi la rémunération augmente lorsque l'initiative EH engendre une hausse de participation aux EPS. Les résultats donnent également à penser que l'analyse des gains financiers que procurent les EPS à l'élève en marge dans l'initiative EH doit prendre en compte l'effet sur la rémunération moyenne allant de la 4e à la 8e année en tant que rémunération perdue, tandis que la 9e année marque le début des gains financiers liés aux EPS.

Les effets sur la rémunération cumulative en sept ans, durant la période des études postsecondaires semblent positifs, mais ils n'étaient statistiquement significatifs ni dans l'échantillon général, ni dans celui des trois sous-groupes examinés (tableau 8).[11]

Le graphique 6 et le tableau 9 présentent en résumé la rémunération relative au travail autonome déclarée. En règle générale, le niveau de travail autonome était faible. L'initiative EH ne comporte pas d'effet durable sur le travail autonome. Elle présente certains effets statistiquement significatifs modestes chez les sous-groupes qui touchent une rémunération liée au travail autonome à certaines années : un effet de -0,8 point de pourcentage chez les élèves à faible revenu à la 5e année, de 2,1 points de pourcentage chez les élèves des FPG à la 10e année, et de -1,0 point de pourcentage chez les élèves des FFRFNS (voir l'annexe A). En raison du faible pourcentage de participants qui déclarent un travail autonome, Statistique Canada n'a autorisé que la diffusion de la rémunération cumulative liée au travail autonome pour l'échantillon complet. L'initiative EH n'a pas comporté d'effet significatif sur la rémunération cumulative liée au travail autonome (tableau 10).

Les effets sur le revenu avant impôt reflètent essentiellement ceux sur la rémunération (graphique 7 et tableau 11), sans être statistiquement significatifs. Le seul effet statistiquement significatif de l'initiative EH sur le revenu avant impôt avait trait à la hausse de 2 592 $ à la 10e année chez le groupe des FFRFNS.

11 En règle générale, comparativement à de nombreux autres paramètres, la rémunération liée à l'emploi affiche une variance supérieure en raison de nombreux facteurs différents qui sont impossible à contrôler. La rémunération cumulative sur plusieurs années présente une variance encore plus marquée que celle de la rémunération au cours des années en particulier en raison des fluctuations dans l'économie ou le cycle conjoncturel qui seront perceptibles dans la rémunération cumulative. En raison de la forte variance, l'efficacité statistique de la rémunération cumulative est pire que celle liée à la rémunération en un an. Par conséquent, il est normal de constater un effet statistiquement significatif à une année en particulier sans qu'il n'y ait d'effet statistiquement significatif sur la rémunération cumulative.

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 4 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage déclarant une rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

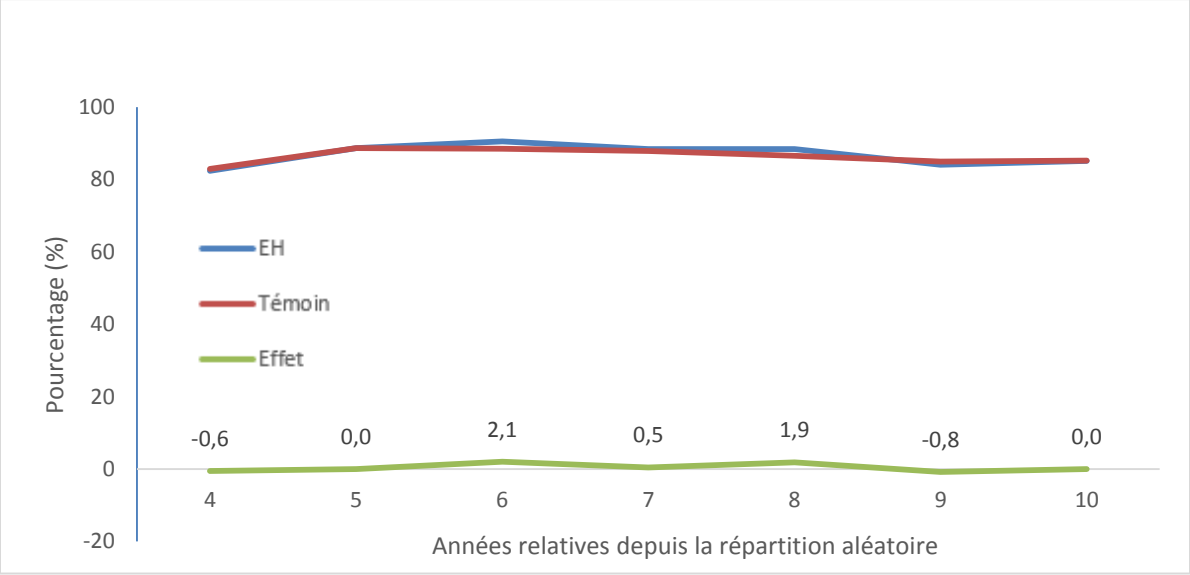

Tableau 7 : Effets de l'initiative EH sur la perception de la rémunération liée à l'emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	98,86	99,10	-0,24 (0,45)
Élèves à faible revenu	98,00	98,06	-0,07 (0,92)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	98,29	98,57	-0,28 (0,91)
FFRFNS	98,12	97,97	0,15 (0,91)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistiaque Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 5 : Effets de l'initiative EH sur la rémunération liée à l'emploi déclarée à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

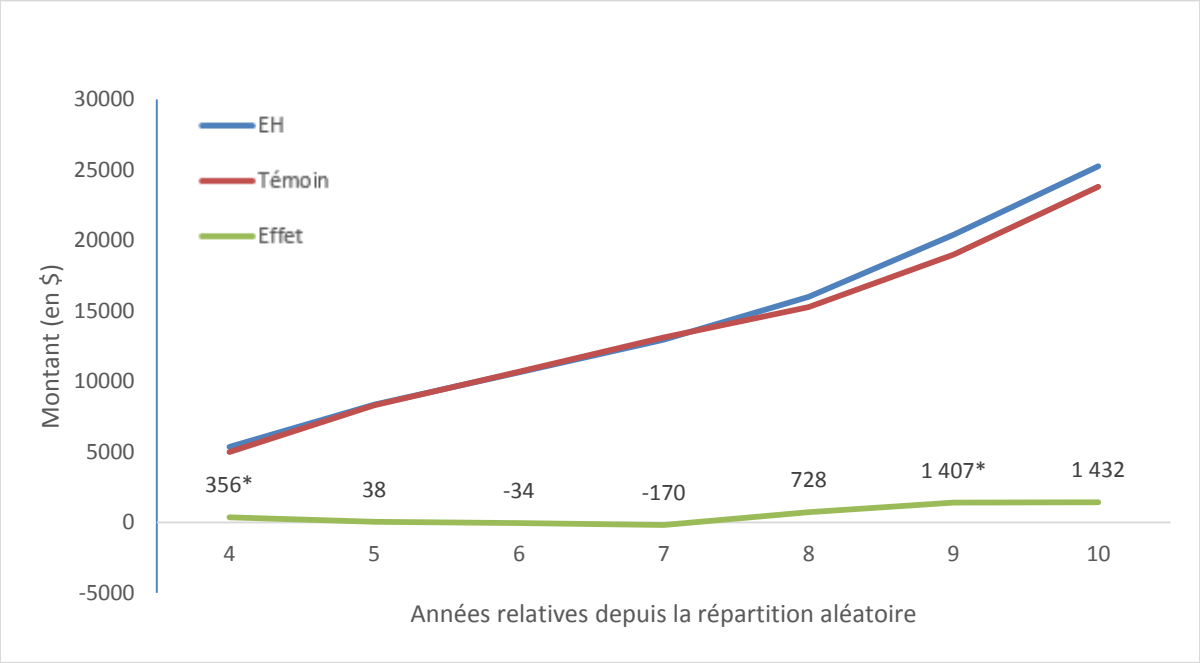

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 8 : Effets de l'initiative EH sur la rémunération totale liée à l'emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)	
Rémunération totale liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)				
TOUS	98 919	95 161	3 758	
			(2 850)	
Élèves à faible revenu	94 202	89 605	4 597	
			(4 238)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	98 377	93 696	4 680	
			(5 047)	
FFRFNS	94 918	90 358	4 560	
			(4 836)	
Anglophones	100 265	92 886	7 379	*
			(3 839)	
Francophones	93 992	99 612	-5 620	
			(3 958)	
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.
L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 6 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage déclarant une rémunération liée au travail autonome à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

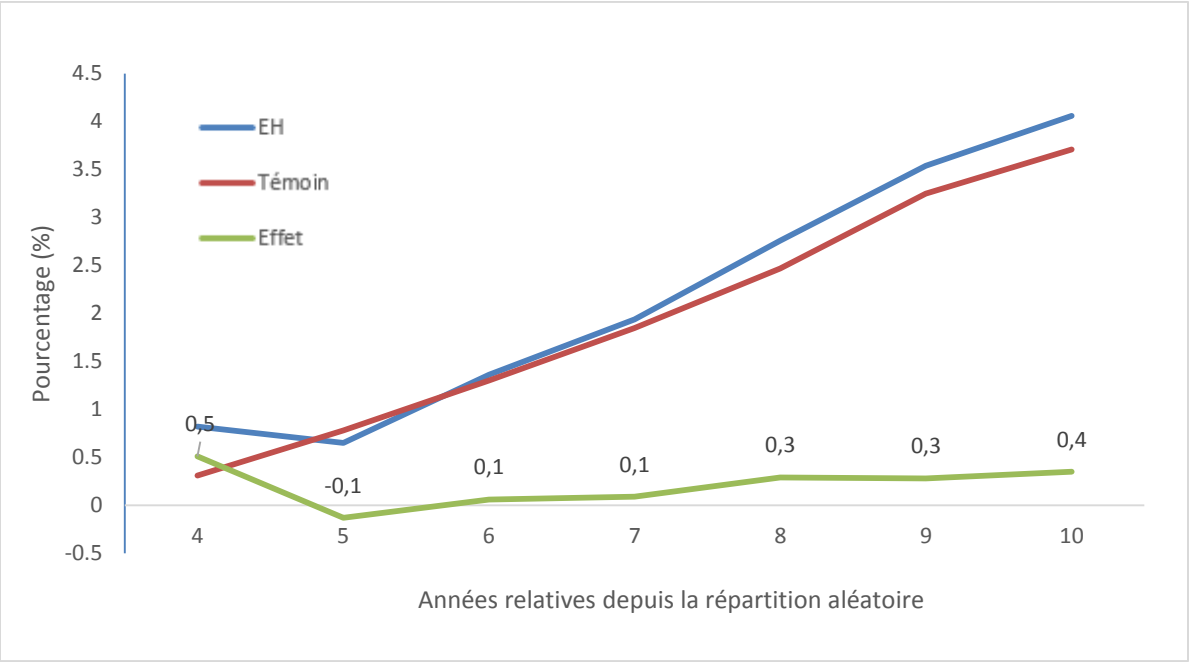

Tableau 9 : Effets de l'initiative EH sur la perception de la rémunération liée au travail autonome en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée au travail autonome en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	8,42	7,30	1,12 (1,04)
Élèves à faible revenu	7,34	6,71	0,63 (1,49)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	7,45	4,90	2,55 (1,76)
FFRFNS	5,88	6,78	-0,90 (1,78)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 10 : Effets de l'initiative EH sur la rémunération totale liée au travail autonome en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Rémunération totale liée au travail autonome en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
TOUS	802	916	-114 (252)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 7 : Effets de l'initiative EH sur le revenu total avant impôt à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

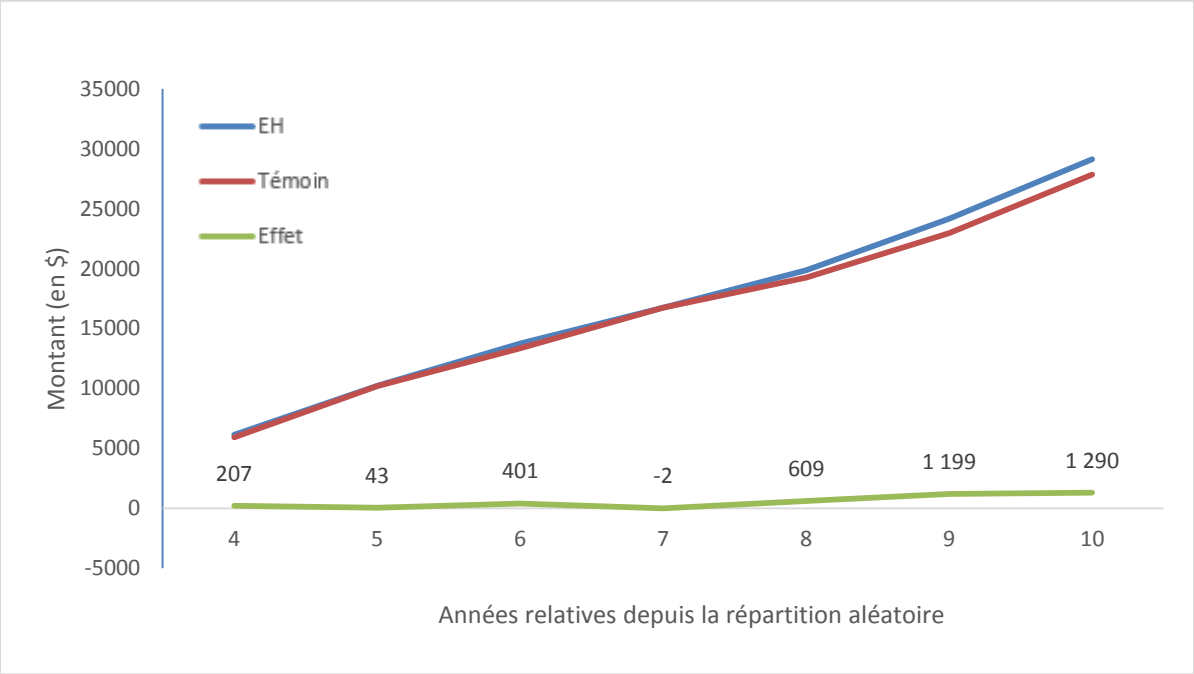

Tableau 11 : Effets de l'initiative EH sur le revenu total avant impôt en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Revenu trotal avant impôt en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
TOUS	120 008	116 262	3 746
			(2 888)
Élèves à faible revenu	115 896	111 548	4 348
			(4 214)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	121 660	116 850	4 810
			(5 037)
FFRFNS	116 569	112 856	3 714
			(4 641)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets à long terme sur la perception des prestations

Sommaire des résultats

Les participants à l'initiative EH au Nouveau-Brunswick avaient davantage tendance (par 4,0 points de pourcentage) à percevoir des prestations d'assurance-emploi (AE) à la 6e année (graphique 8). Chez les participants des FPG, l'initiative EH s'est traduite par une hausse de la perception de l'AE de l'ordre de 7,4 points de pourcentage à la 6e année (voir les graphiques des sous-groupes à l'annexe A). Le sous-groupe des FFRFNS a vécu un effet semblable en lien avec la perception de l'AE à la 6e année (à 6,1 points de pourcentage). Toutefois, l'initiative EH n'était pas en corrélation avec l'accroissement de la perception cumulative des prestations d'AE (tableau 12). Les montants des prestations d'AE ont augmenté chez les groupes de l'initiative EH et témoin, ce qui témoigne d'un élargissement du droit à celles-ci en raison d'une période d'emploi prolongée (graphique 9). Les effets de l'initiative EH sur les montants des prestations d'AE s'apparentaient à ses effets sur les pourcentages de prestations : il n'y avait pas d'effet statistiquement significatif sur les prestations cumulatives d'AE perçues en sept ans, durnat la période des études postsecondaires. Les seuls effets statistiquement significatifs se sont produits à la 6e année; ils se sont traduits par un montant de 310 $ dans l'échantillon global, de 486 $ chez les élèves à faible revenu, de 494 $ chez les élèves des FPG et de 576 $ chez les élèves des FFRFNS.

Aucune hypothèse des initiatives ne permet de prévoir si l'initiative EH contribuera favorablement à la perception des prestations d'AE au cours des toutes premières années suivant les études secondaires. Cependant, la sixième année correspondait à 2009 chez les participants de la cohorte 1. Si l'initiative EH a permis d'accroître la participation aux programmes d'études collégiales d'un an tout juste après les études secondaires (ce qui fut le cas chez les garçons francophones), peut-être que les participants de la cohorte 1 ont commencé à travailler avant la récession de 2008-2009 pour ensuite perdre leur emploi en 2009. Si les diplômés des programmes d'études collégiales d'un an de la cohorte 2 ont eu peine à dénicher un premier emploi à la cinquième année, ils n'ont probablement pas eu droit à l'AE sans avoir accumulé suffisamment d'heures de travail assurables. Le graphique 10 et le tableau 14 montrent les effets de l'initiative EH sur la perception des prestations d'aide sociale. L'initiative EH n'a comporté d'effet statistiquement significatif sur la perception de l'aide sociale ni dans l'échantillon général, ni par sous-groupe, que ce soit cumulativement ou par année. De même, le graphique 11 et le tableau 15 révèlent que l'initiative EH n'a pas comporté d'effet sur le montant perçu de l'aide sociale.

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 8 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

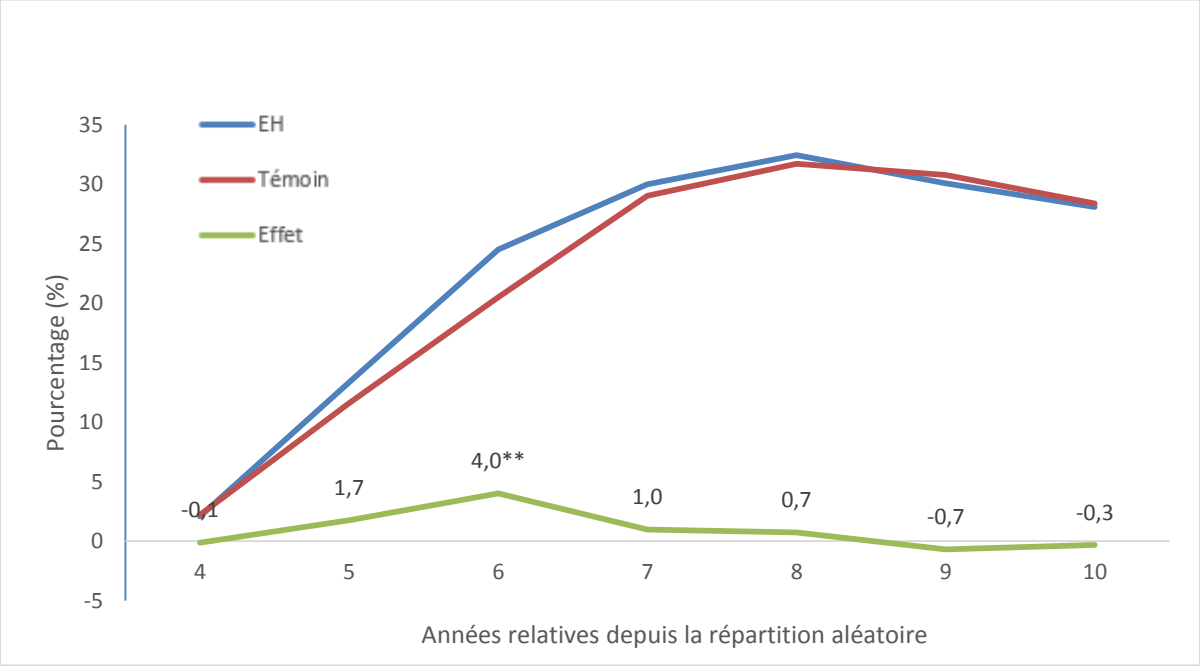

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 12 : Effets de l'initiative EH sur la perception de l'assurance-emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu des prestations d'assurance-emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	54,94	55,50	-0,56 (2,06)
Élèves à faible revenu	56,67	57,19	-0,52 (3,09)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	62,69	61,35	1,34 (3,54)
FFRFNS	58,39	59,11	-0,72 (3,35)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande

de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 9 : Effets de l'initiative EH sur le montant des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

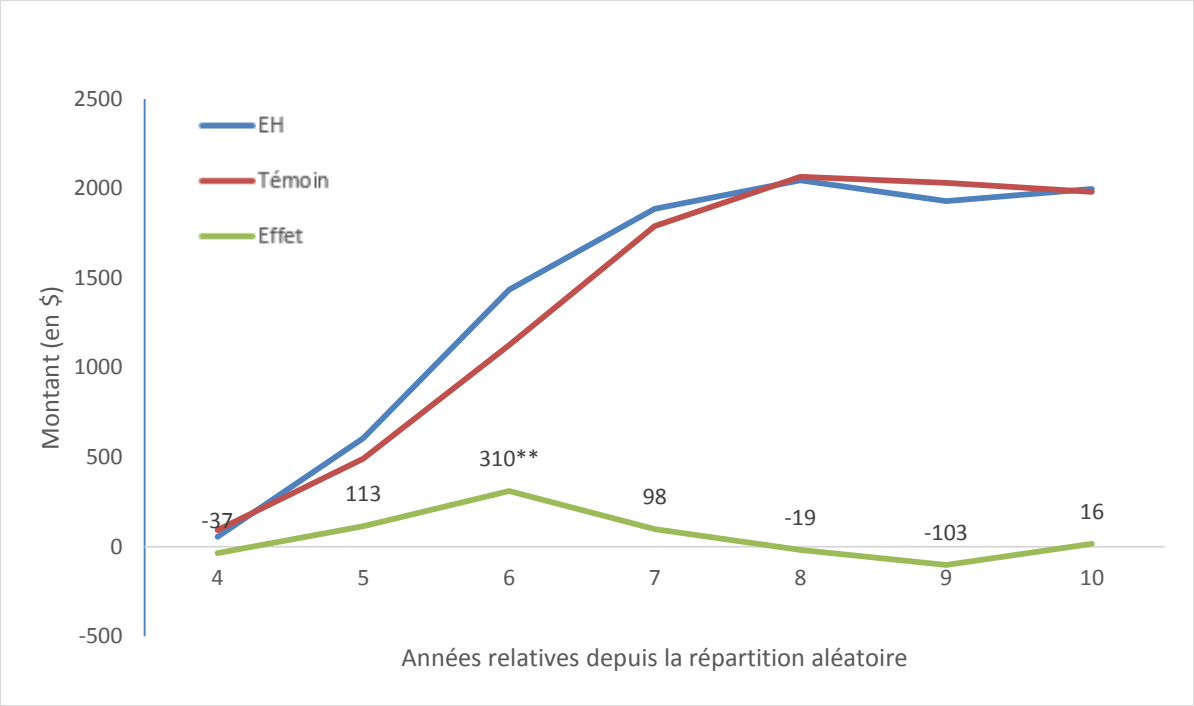

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 13 : Effets de l'initiative EH sur le montant des prestations d'assurance-emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Montant des prestations d'assurance-emploi perçu en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
TOUS	9 955	9 577	378 (559)
Élèves à faible revenu	10 912	10 507	405 (832)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	12 100	12 015	84 (1 041)
FFRFNS	11 489	11 284	204 (1 020)
Taille de l'échantillon	1030	1430	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de

Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 10 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage ayant perçu des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

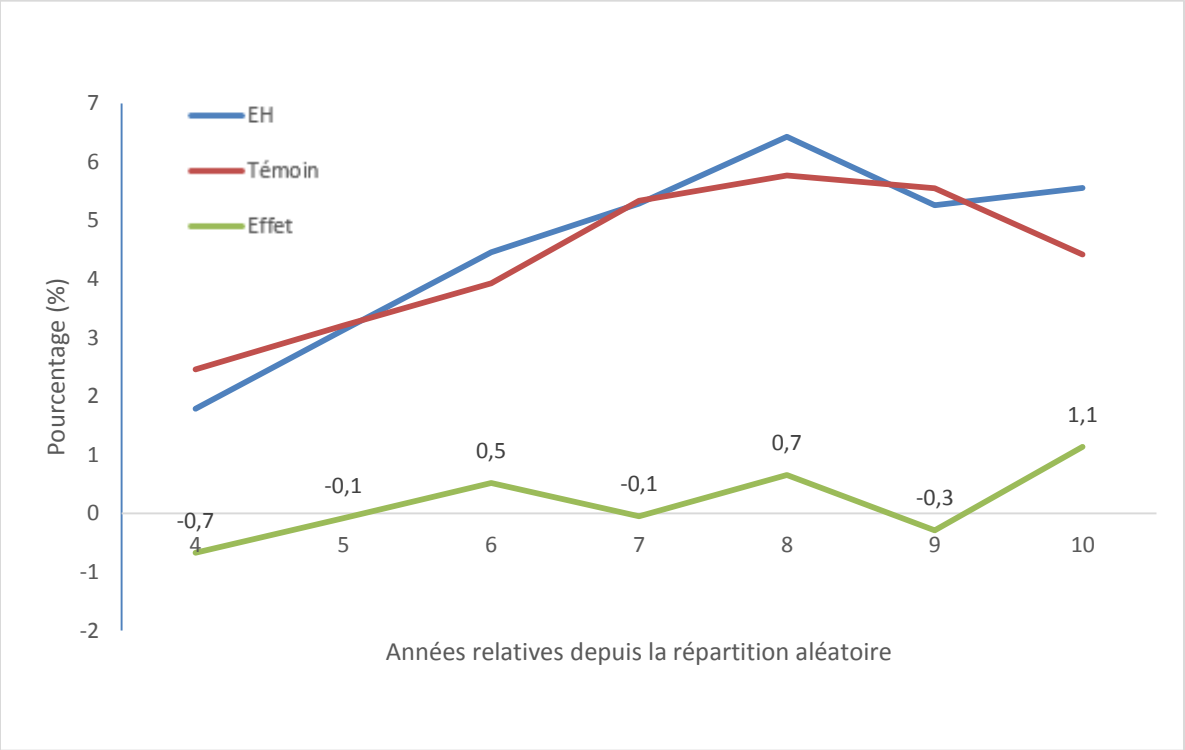

Tableau 14 : Effets sur la perception des prestations d'aide sociale en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu des prestations d'aide sociale en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	11,41	11,32	0,09 (1,35)
Élèves à faible revenu	18,09	18,74	-0,65 (2,46)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	19,09	18,39	0,70 (3,03)
FFRFNS	18,13	20,62	-2,49 (2,70)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 11 : Effets de l'initiative EH sur le montant des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

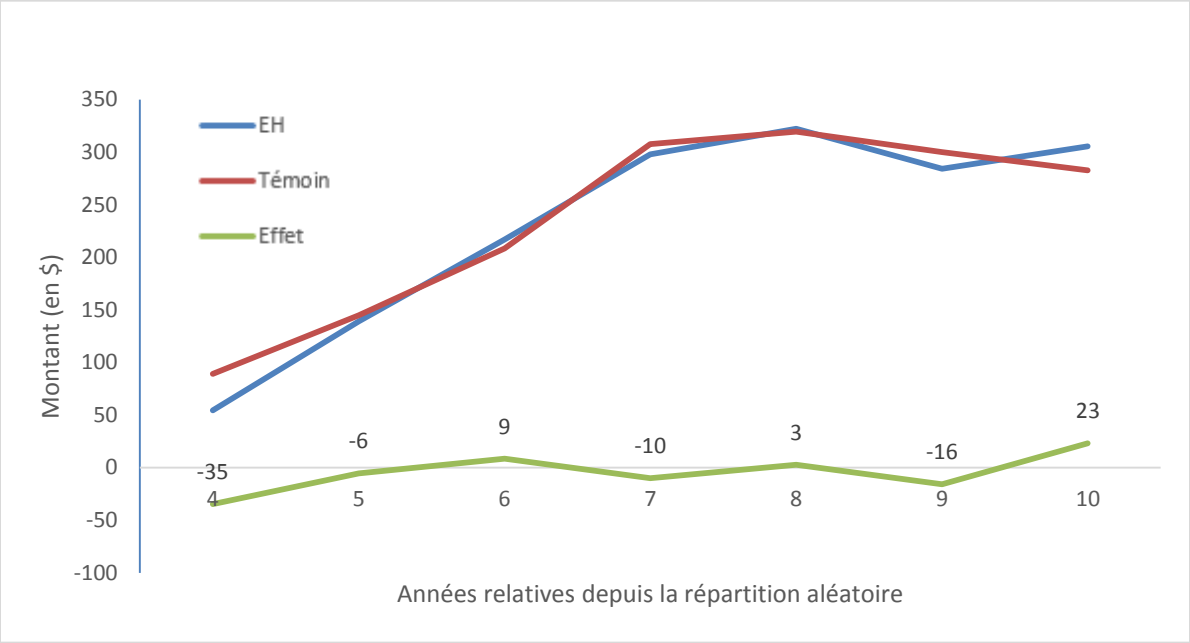

Tableau 15 : Effets de l'initiative EH sur le montant des prestations d'aide sociale en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Prestations totales cumulatives d'aide sociale en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
TOUS	1 620	1 652	-32 (348)
Élèves à faible revenu	2 817	2 797	20 (669)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	3 085	2 574	511 (787)
FFRFNS	2 793	3 189	-396 (692)
Taille de l'échantillon	**1030**	**1430**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets de l'initiative Fonds du savoir au Nouveau-Brunswick

Effets à long terme sur les crédits d'impôt pour études

Sommaire des résultats

L'offre de l'initiative Fonds du savoir (FS) aux élèves n'a pas comporté d'effet statistiquement significatif sur le pourcentage de ceux ayant déclaré des droits de scolarité payés dans leurs déclarations d'impôt en sept ans, durant la période des études postsecondaires (tableau 16), mais elle a comporté des effets positifs de 5,5, de 7,3 et de 5,9 points de pourcentage à la 4e, à la 5e et à la 6e année, respectivement (graphique 12). Les effets sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré des montants pour leurs études et leurs manuels s'apparentaient également aux effets sur ceux ayant déclaré des droits de scolarité payés.

De même, l'initiative FS a également permis d'accroître de 5,1 et de 7,4 points, respectivement, le pourcentage d'élèves du sous-groupe des FPG ayant déclaré des droits de scolarité payés à la 4e, à la 5e et à la 6e année (voir l'annexe B). Les effets de l'initiative FS étaient les plus marqués chez le sous-groupe des FFRFNS, pour lequel il a permis d'accroître de 6,6, de 8,5 et de 7,9 points, respectivement, à la 4e, à la 5e et à la 6e année le pourcentage ayant déclaré des droits de scolarité. La tendance des effets de l'initiative FS sur les montants déclarés pour les études et les manuels reflétait celle des droits de scolarité déclarés.

Le pourcentage d'élèves ayant réclamé des montants liés aux études (de 51 à 56 %, dans le tableau 18) était inférieur à celui des élèves ayant déclaré des droits de scolarité (de 61 à 63 %, dans le tableau 16) ou des dépenses en matière d'éducation (de 62 à 63 %, dans le tableau 17) payés. L'offre de l'initiative FS aux élèves a eu pour effet d'accroître de 5,1 points le pourcentage d'élèves ayant réclamé des crédits d'impôt pour études dans l'échantillon à faible revenu (tableau 18). De plus, l'effet de l'initiative FS sur le pourcentage d'élèves ayant réclamé des crédits d'impôt pour études était le plus marqué à la 6e année au sein de l'échantillon à faible revenu (à 9,1 points de pourcentage) et du sous-groupe des FFRFNS (à 6,9 points de pourcentage), tandis que cet effet a plafonné à 7,4 points de pourcentage chez les élèves des FPG à la 9e année. La tendance des constatations relatives aux premières années d'études postsecondaires correspond aux effets préalablement répertoriés quant aux études postsecondaires dans l'enquête de suivi au terme de 66 mois [Ford et al. (2012)].

Les pourcentages des participants ayant recouru au REEE en sept ans, durant la période des études postsecondaires, ne témoignaient pas de différences statistiquement significatives entre les groupes de l'initiative FS et témoin, quel que soit le sous-groupe (tableau 19).

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative Fonds du savoir aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 12 : Effets de l'initiative FS sur le pourcentage déclarant des droits de scolarité payés à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

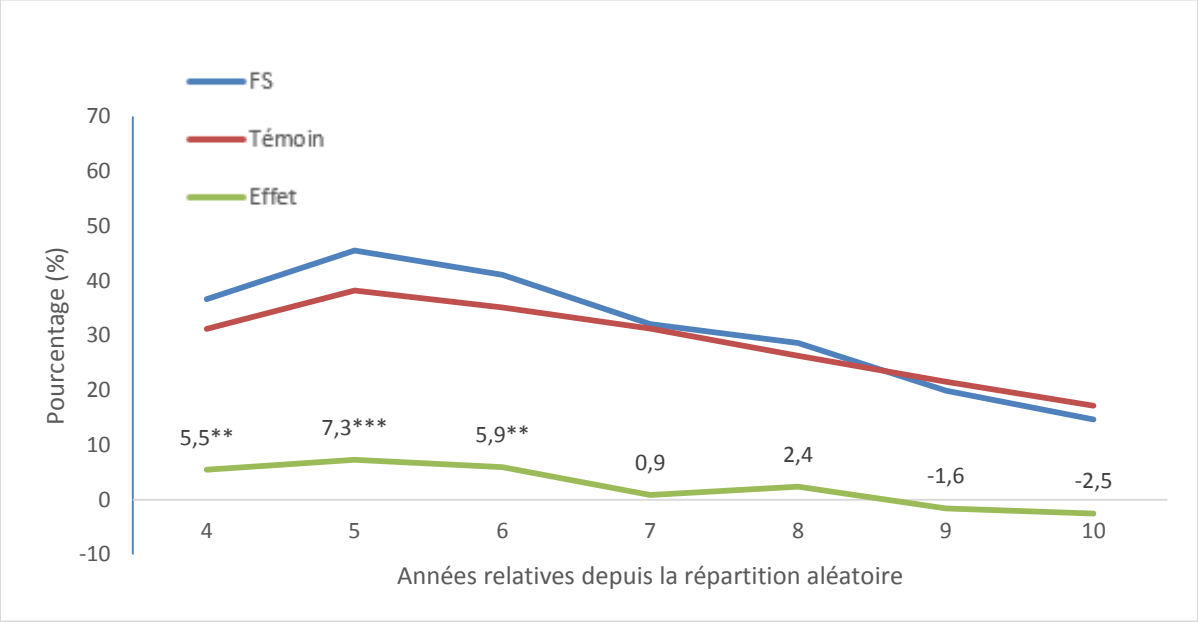

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 16 : Effets de l'initiative FS sur la déclaration des droits de scolarité payés en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré des droits de scolarité payés en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	62,98	61,37	1,61 (2,60)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	53,90	52,58	1,32 (3,92)
FFRFNS	60,33	57,55	2,78 (3,09)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 13 : Effets de l'initiative FS sur le pourcentage déclarant des montants pour études et pour manuels à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

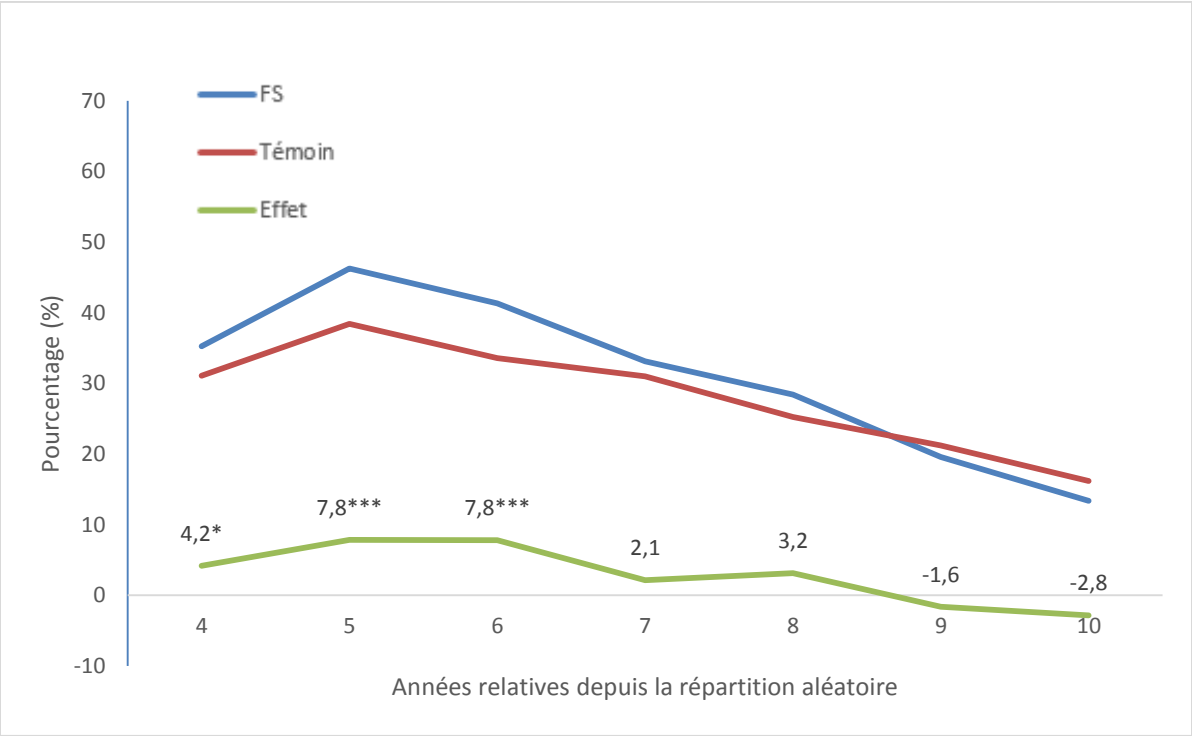

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 17 : Effets de l'initiative FS sur les montants déclarés pour études et pour manuels en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré des montants pour études et pour manuels en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	62,73	61,60	1,13 (2,55)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	52,86	53,43	-0,57 (3,78)
FFRFNS	59,75	57,85	1,90 (3,20)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 14 : Effets de l'initiative FS sur le pourcentage réclamant des crédits d'impôt pour études à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

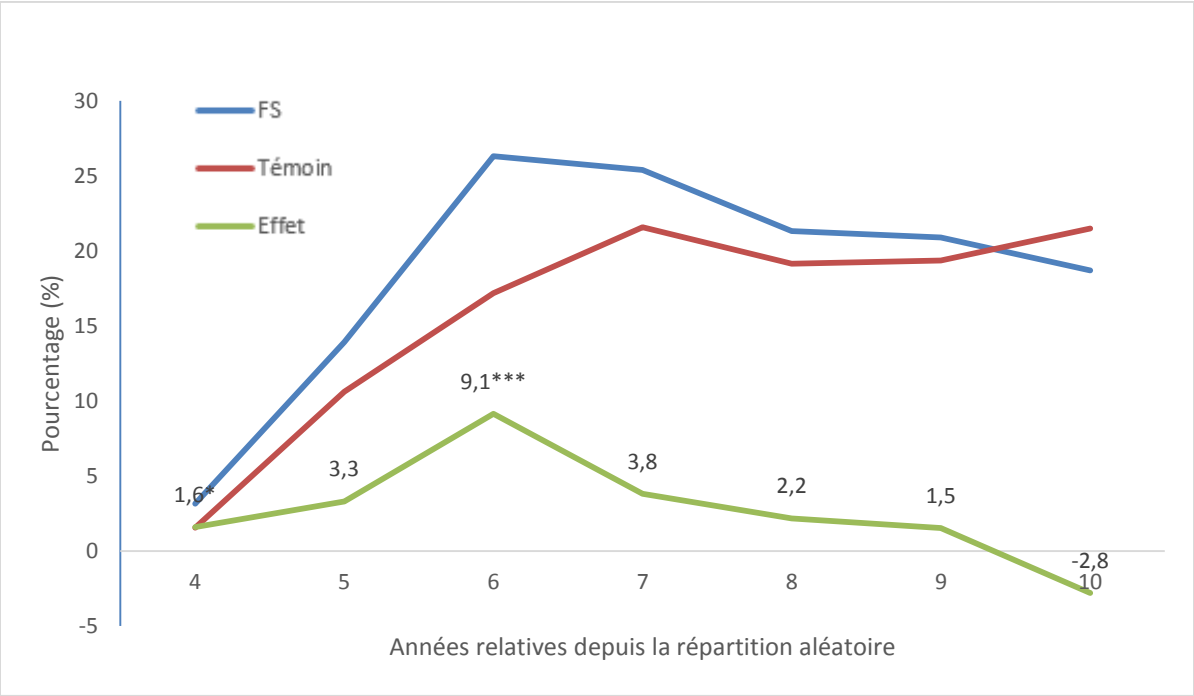

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 18 : Effets de l'initiative FS sur la perception de montants liés aux études en sept ans

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà perçu des crédits d'impôt liés aux études en sept ans, durant la période des études postsecondaires				
Élèves à faible revenu	56,36	51,29	5,07 (2,73)	*
Parents ayant un DES ou non (FPG)	47,33	45,18	2,15 (3,78)	
FFRFNS	53,28	49,05	4,23 (3,05)	
Taille de l'échantillon	**530**	**590**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 19 : Effets de l'initiative FS sur le recours déclaré au REEE en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré le retrait d'un compte REEE en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	11,83	11,31	0,51 (1,84)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	6,86	4,69	2,17 (1,86)
FFRFNS	9,89	8,04	1,84 (1,88)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Effets à long terme sur l'emploi et la rémunération

Sommaire des résultats

En règle générale, la majorité des participants au Nouveau-Brunswick ont déclaré une rémunération liée à l'emploi de la 4e à la 10e année. L'offre de l'initiative FS ne s'est pas traduite par des différences statistiquement significatives quant au pourcentage d'élèves ayant déclaré une rémunération liée à l'emploi dans leurs déclarations d'impôt après leurs études secondaires, quelle que soit l'année d'imposition (graphique 15); il n'y a pas eu non plus d'effet à long terme (tableau 20) dans l'échantillon général, ni au sein des sous-groupes.

Au chapitre du montant de la rémunération liée à l'emploi, le graphique 16 révèle que la rémunération des participants issus des groupes des initiatives et témoin s'est accrue de la 4e à la 10e année. Bien qu'il y ait eu de minimes différences positives ou négatives entre les groupes de la 4e à la 8e année, l'effet s'est révélé constamment positif au cours de la 9e et de la 10e année, mais aucun des effets estimatifs n'étaient statistiquement significatifs. De plus, les résultats des sous-groupes révèlent également une tendance semblable (voir l'annexe A), pendant que certains des effets sur la rémunération annuelle des sous-groupes étaient statistiquement significatifs. Par exemple, chez les élèves du sous-groupe des FPG, l'initiative FS a entraîné une diminution à la rémunération moyenne de 915 $ à la 4e année et de 1 520 $ à la 6e année. Chez les élèves du sous-groupe des FFRFNS, l'initiative FS s'est traduite par un recul à la rémunération moyenne de 625 $ à la 4e année. En règle générale, la tendance des effets sur la rémunération annuelle va de pair avec l'hypothèse selon laquelle la participation à l'éducation a pour effet de diminuer la rémunération, mais que la rémunération augmentera à la suite d'une participation induite supplémentaire aux EPS. Une fois de plus, les résultats donnent à penser que l'analyse des gains financiers que l'élève en marge tire des EPS doit prendre en compte les effets sur la rémunération de la 4e à la 8e année en tant que rémunération perdue,

tandis que les effets à partir de la 9e année correspondent au début du gain, quel que soit le caractère statistiquement significatif.

Les effets sur la rémunération cumulative en sept ans, durant la période des études postsecondaires, se sont révélés négatifs sans pour autant être statistiquement significatifs dans l'échantillon à faible revenu, au sein du sous-groupe des FPG ou des sous-groupes des FFRFNS (tableau 21).

Le graphique 17 et le tableau 22 montrent en résumé les effets de l'initiative FS sur la rémunération liée au travail autonome qui est déclarée à chaque année d'imposition après les études secondaires ou cumulativement au cours des sept ans de la période d'études postsecondaires. En raison des faibles pourcentages ayant déclaré un travail autonome, Statistique Canada n'a autorisé que la diffusion de statistiques sur la rémunération cumulative liée au travail autonome de l'échantillon dans son ensemble. L'initiative FS n'a pas comporté d'effet significatif sur la rémunération cumulative liée au travail autonome (tableau 23).

Les effets de l'initiative FS sur le revenu avant impôt reflètent essentiellement ceux sur la rémunération (graphique 18 et tableau 24). Les seuls effets statistiquement significatifs de l'initiative FS sur le revenu avant impôt étaient négatifs : -892 $ à la quatrième année chez le sous-groupe des FPG et -704 $ à la quatrième année chez le sous-groupe des FFRFNS.

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative Fonds du savoir aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 15 : Effets de l'initiative FS sur le pourcentage déclarant une rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

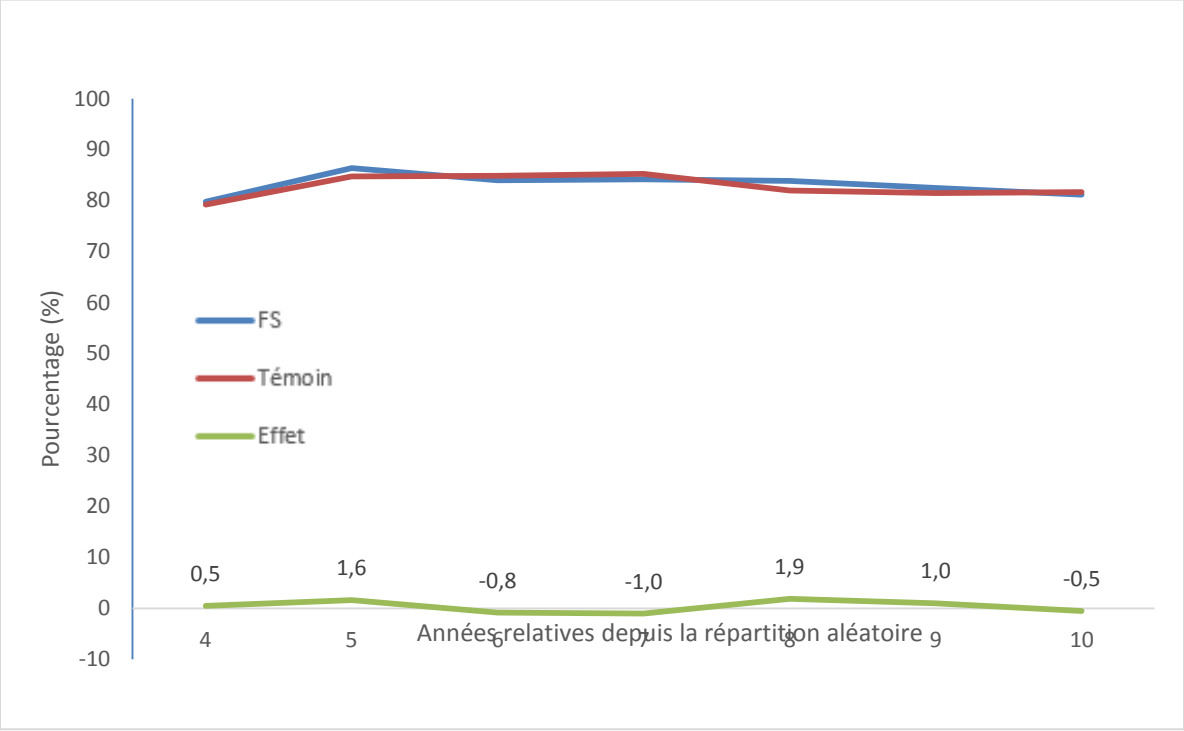

Tableau 20 : Effets de l'initiative FS sur la perception de la rémunération liée à l'emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	97,62	98,42	-0,80 (0,93)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	96,27	98,37	-2,10 (1,52)
FFRFNS	96,89	98,40	-1,51 (1,08)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 16 : Effets de l'initiative FS sur la rémunération liée à l'emploi déclarée à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

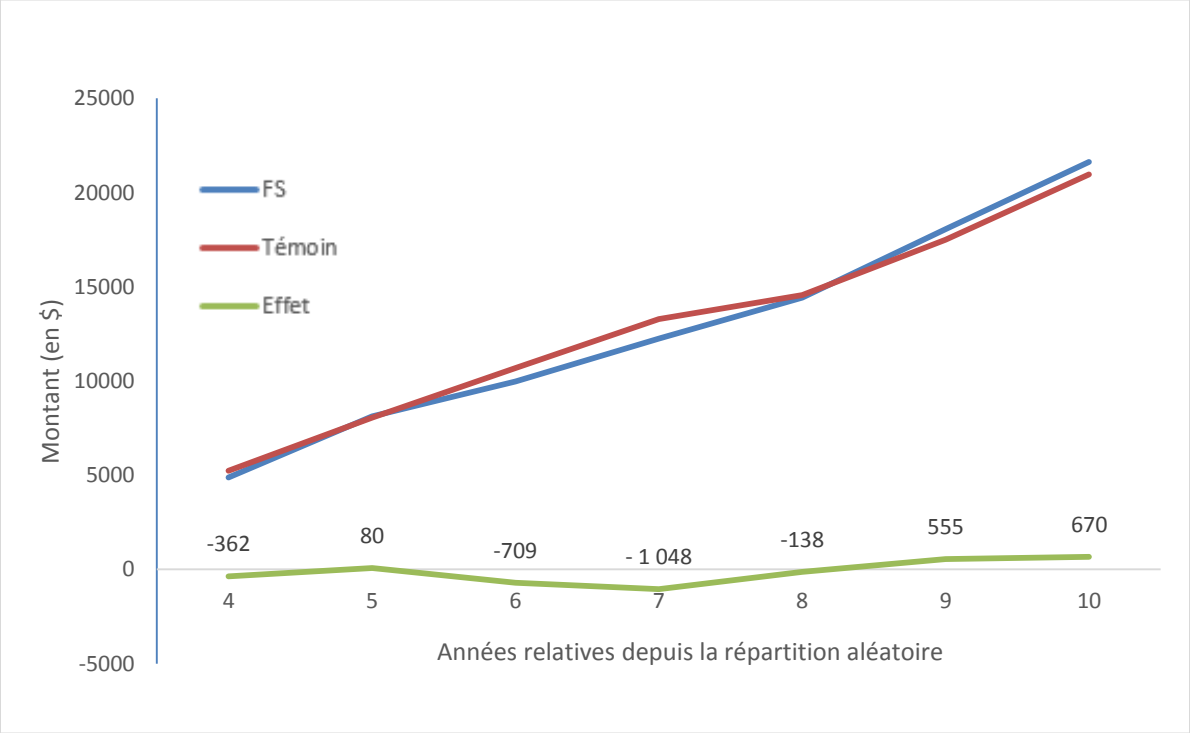

Tableau 21 : Effets de l'initiative FS sur la rémunération totale liée à l'emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Rémunération totale liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	89 338	90 290	-952 (4 033)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	84 095	87 868	-3 773 (5 907)
FFRFNS	87 983	89 883	-1 900 (4 384)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 17 : Effets de l'initiative FS sur le pourcentage déclarant une rémunération liée au travail autonome à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

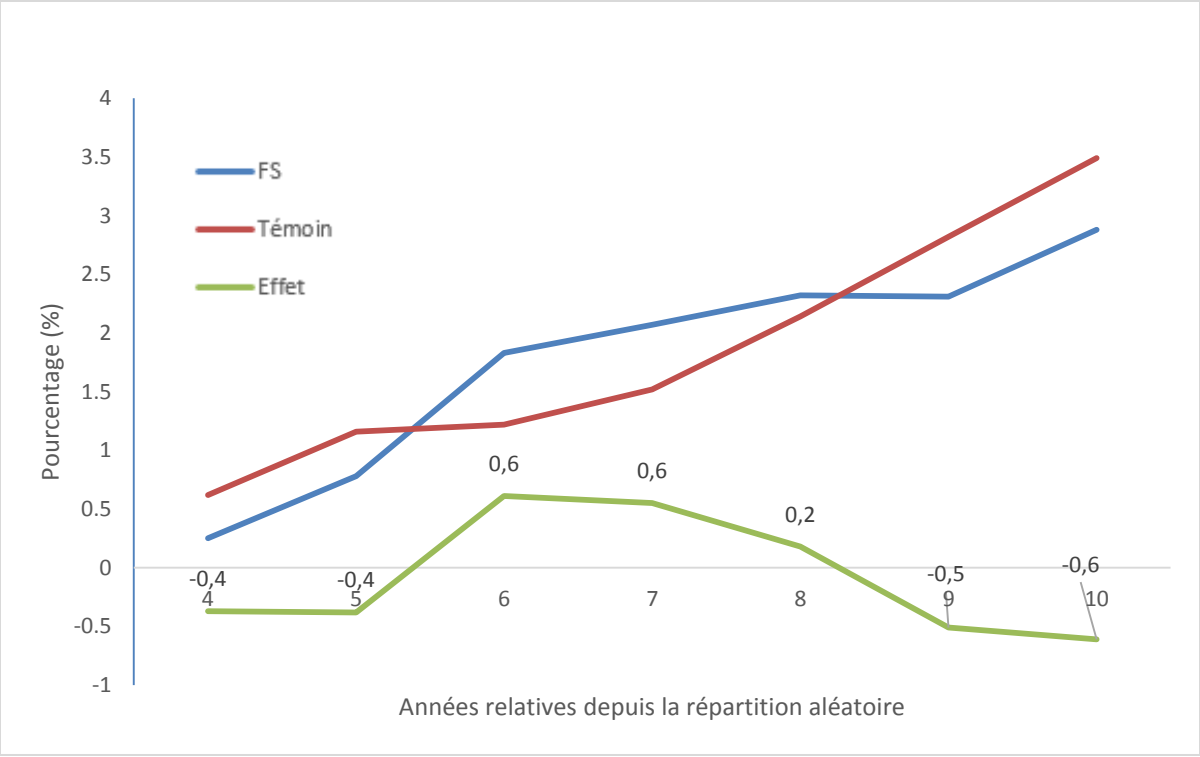

Tableau 22 : Effets de l'initiative FS sur la perception de la rémunération liée au travail autonome en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée au travail autonome en sept ans, pendant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	7,48	7,12	0,36 (1,54)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	6,15	6,51	-0,36 (2,11)
FFRFNS	6,80	7,26	-0,46 (1,72)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 23 : Effets de l'initiative FS sur la rémunération totale liée au travail autonome en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Rémunération totale liée au travail autonome en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	468	449	20 (214)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 18 : Effets de l'initiative FS sur le revenu total avant impôt à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

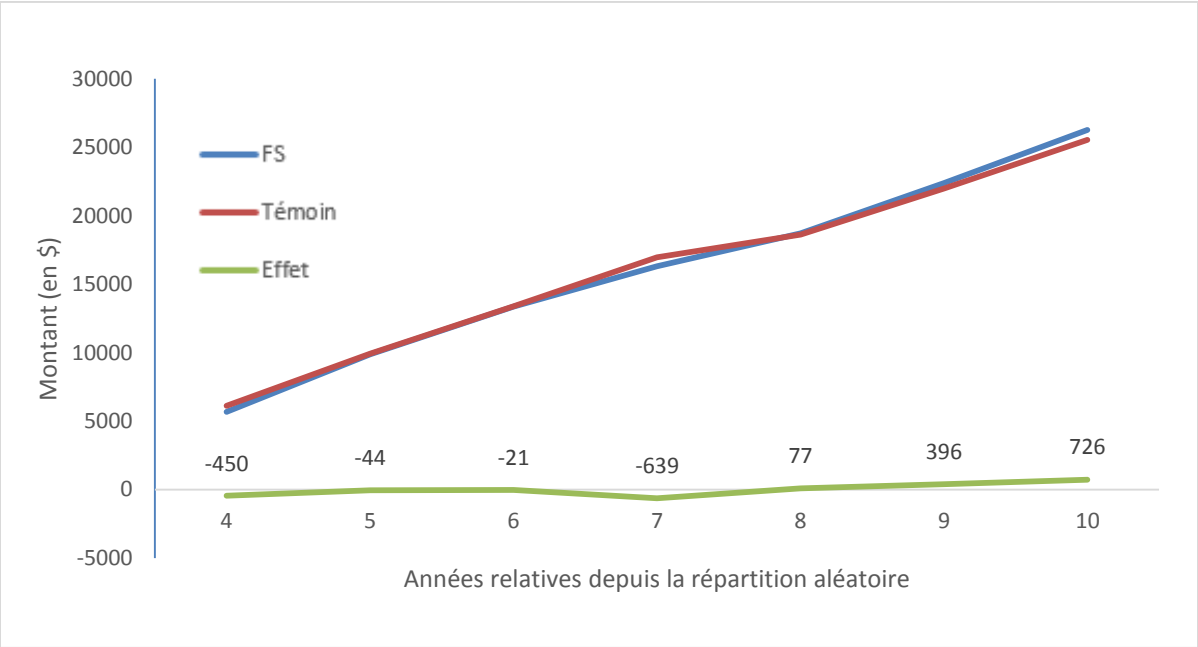

Tableau 24 : Effets de l'initiative FS sur le revenu total avant impôt en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Revenu total avant impôt en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	112 560	112 516	44 (3 918)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	108 076	111 535	-3 459 (5 868)
FFRFNS	111 473	113 187	-1 714 (4 158)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets à long terme sur la perception des prestations

Sommaire des résultats

Les participants à l'initiative FS avaient davantage tendance (par 4,0 points de pourcentage) à percevoir des prestations d'assurance-emploi (AE) à la 6e et à la 7e année (graphique 19). Chez les participants issus des FPG, l'initiative FS s'est traduite par une hausse de 7,6 points de pourcentage de la perception des prestations d'AE à la 6e année (voir les graphiques des sous-groupes à l'annexe A). Des effets semblables sur la perception des prestations d'AE à la 6e année ont été constatés chez le sous-groupe des FFRFNS (à 5,3 points de pourcentage), mais ils ont été précédés par un effet négatif de 3,9 points de pourcentage en 5e année. Cumulativement, l'initiative FS n'était pas en corrélation avec un changement statistiquement significatif dans la perception des prestations d'AE (tableau 25). Les montants des prestations d'AE ont augmenté de la 4e à la 10e année, tant chez le groupe de l'initiative FS que le groupe témoin, ce qui révèle le droit accru à celles-ci attribuable aux périodes d'emploi prolongées (graphique 20). Les effets de l'initiative FS sur le montant des prestations d'AE perçues suivent une tendance semblable à celle des effets sur la perception des prestations d'AE : il n'y a pas eu d'effet statistiquement significatif sur les prestations d'AE cumulatives perçues en sept ans, durant la période des études postsecondaires. Toutefois, au cours de certaines années, il y a eu un effet statistiquement significatif sur les montants des prestations d'AE. Chez les élèves issus de familles à faible revenu, l'initiative FS a eu pour effet de diminuer à la 5e année le montant des prestations (AE) de 199 $, puis de l'augmenter à la 6e et à la 7e année de 404 $ et de 454 $, respectivement. De même, en ce qui concerne les élèves du sous-groupe des FPG, l'initiative FS a entraîné une diminution de 344 $ du montant des prestations d'AE à la 5e année, puis une augmentation de ce montant de 547 $ à la 6e année et de 607 $ à la 7e année. Chez les élèves issus des FFRFNS, l'initiative FS était en corrélation avec une baisse de 281 $ à la prestation d'AE à la 5e année de même qu'une hausse de 369 $ à ce chapitre à la 6e année. Les diminutions étaient en phase avec l'accroissement de la participation du groupe à l'initiative durant les mêmes années. Les hausses à la 6e année en lien avec la cohorte 1 auraient coïncidé avec la récession de 2008-2009. Les participants de la cohorte 1 qui ont suivi un programme d'études collégiales d'un an en raison de l'initiative FS ont pu faire l'objet d'un risque accru de perte d'emploi à cause de la récession [Ford et al. (2012); les auteurs Ford et Kwakye (2016) constatent que l'initiative FS a principalement eu pour effet d'augmenter les inscriptions au collège].

La graphique 21 et le tableau 27 montrent les effets de l'initiative FS sur la perception des prestations d'aide sociale. L'initiative FS n'a pas comporté d'effet sur la perception des prestations d'aide sociale ni dans l'échantillon général, ni par sous-groupe, cumulativement ou par année. De même, le graphique 22 et le tableau 28 révèlent que l'initiative FS n'a eu aucun effet sur le montant de l'aide sociale perçu.

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative Fonds du savoir aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 19 : Effets de l'initiative FS sur le pourcentage percevant des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

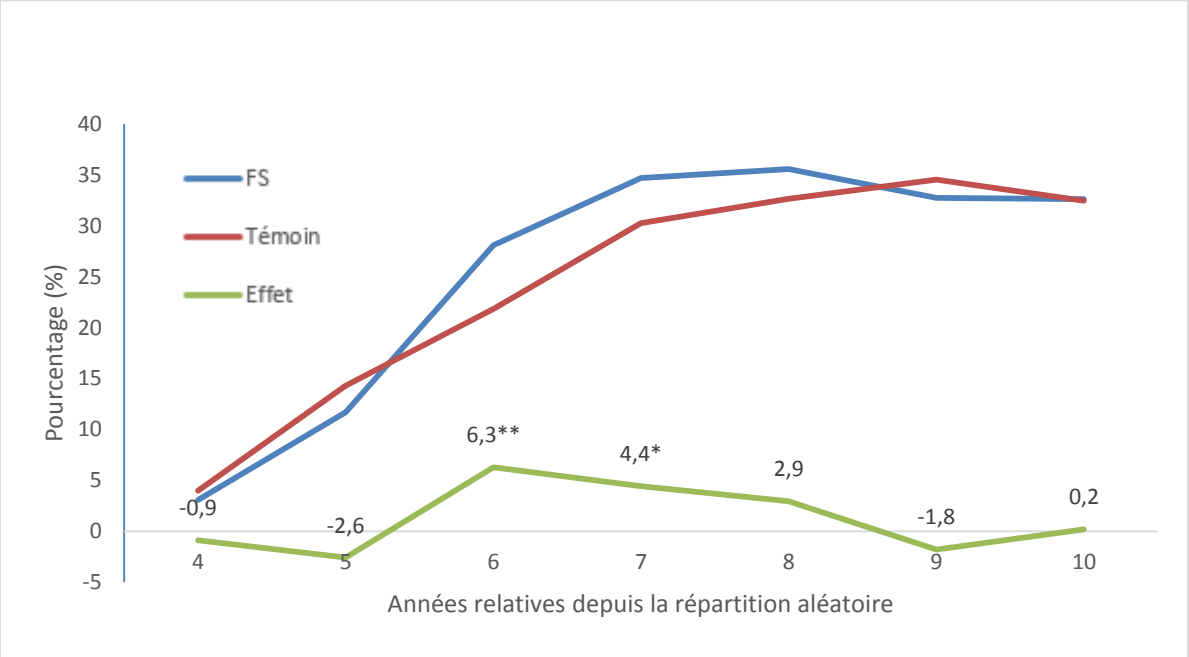

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 25 : Effets sur la perception des prestations d'assurance-emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu des prestations d'assurance-emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	60,58	58,30	2,28 (2,89)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	60,95	60,53	0,42 (4,30)
FFRFNS	60,26	59,47	0,79 (3,37)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 20 : Effets de l'initiative FS sur le montant des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

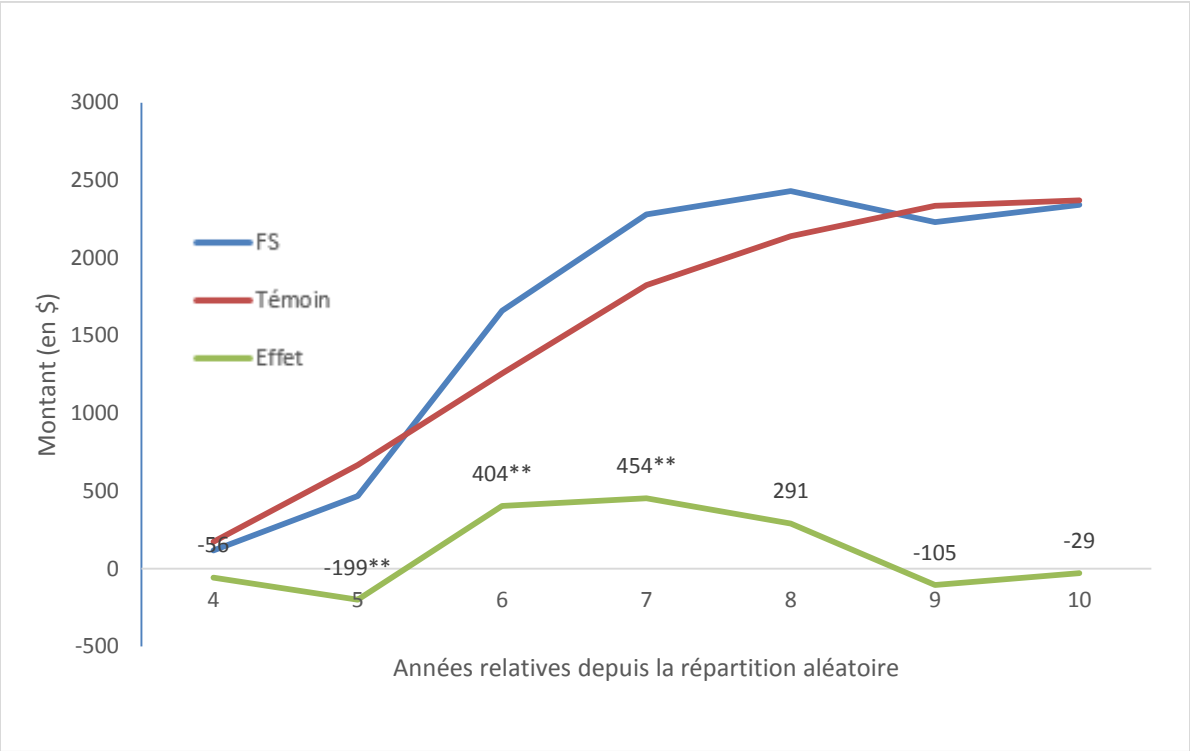

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 26 : Effets de l'initiative FS sur le montant de l'assurance-emploi perçu en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Montant de l'assurance-emploi perçu en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	11 530	10 771	759 (818)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	12 184	12 208	-24 (1 325)
FFRFNS	11 537	11 686	-150 (1 003)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 21 : Effets de l'initiative FS sur le pourcentage percevant des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

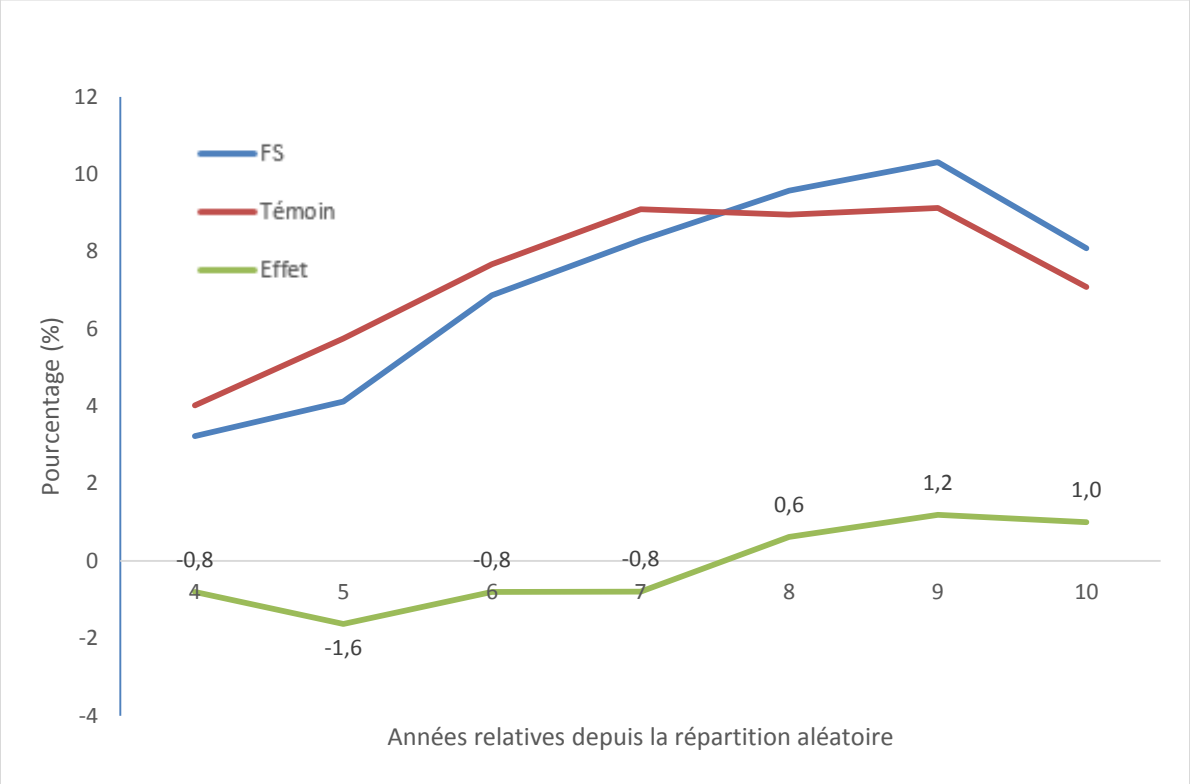

Tableau 27 : Effets sur la perception des prestations d'aide sociale en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu des prestations d'aide sociale en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	19,63	18,81	0,82 (2,20)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	22,77	21,61	1,16 (3,29)
FFRFNS	21,05	20,77	0,29 (2,77)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 22 : Effets de l'initiative FS sur le montant des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

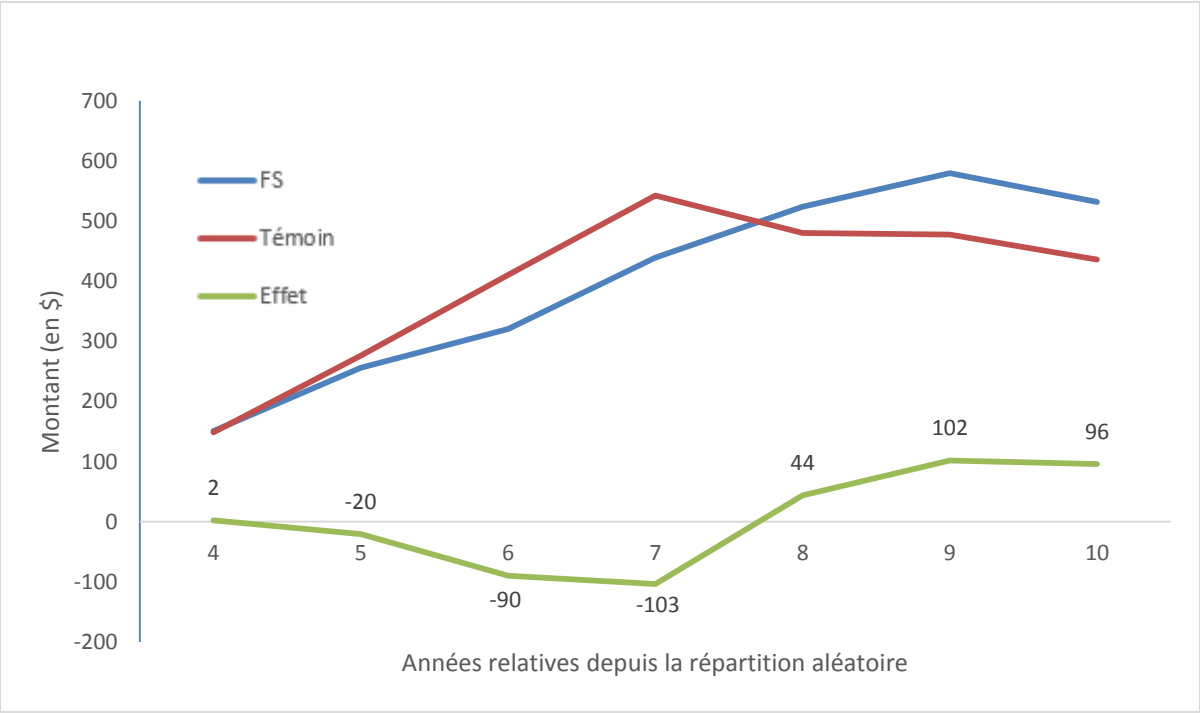

Tableau 28 : Effets de l'initiative FS sur le montant des prestations d'aide sociale en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Prestations d'aide sociale totales cumulatives en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	2 802	2 771	31 (612)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	3 383	3 059	324 (927)
FFRFNS	3 318	3 167	151 (712)
Taille de l'échantillon	**530**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets de l'initiative combinée EH+FS au Nouveau-Brunswick

Effets à long terme sur les crédits d'impôt pour études

Sommaire des résultats

L'offre de l'initiative combinée EH+FS a comporté des effets statistiquement significatifs sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré des droits de scolarité payés dans leurs déclarations d'impôt en sept ans, durant la période des études postsecondaires (tableau 29). On a constaté une hausse de 7,5 points de pourcentage dans l'échantillon des élèves à faible revenu, de 8,5 points de pourcentage chez les élèves du sous-groupe des FPG et de 10,0 points de pourcentage chez ceux du sous-groupe des FFRFNS. Les effets étaient concentrés au cours des premières années suivant les études secondaires. Chez les élèves à faible revenu, l'initiative combinée EH+FS a contribué à une hausse du pourcentage d'élèves ayant déclaré des droits de scolarité de 8,3 points à la 4e année et de 8,4 points à la 5e année (graphique 23). L'effet de l'initiative combinée EH+FS quant au pourcentage déclarant des montants pour études et pour manuels s'apparentait également à celui sur la déclaration des droits de scolarité payés.

De même, l'initiative combinée EH+FS a également accru le pourcentage d'élèves du sous-groupe des FPG ayant déclaré des droits de scolarité payés de 9,9 points à la 4e année et de 9,8 points à la 5e année (voir l'annexe C). Les effets de l'initiative combinée EH+FS étaient les plus marqués chez le sous-groupe des FFRFNS : le pourcentage ayant déclaré des droits de scolarité s'est accru de 9,0 points à la 4e année et de 11,1 points à la 5e année. La tendance des effets de l'initiative combinée EH+FS sur les montants déclarés pour études et pour manuels à chaque année d'imposition allait de pair avec celle relative à la déclaration des droits de scolarité.

Un pourcentage moindre d'élèves ont réclamé des montants liés aux études (entre 50 et 57 % au tableau 31) comparativement aux droits de scolarité déclarés (entre 60 et 68 % au tableau 29) ou aux dépenses en matière d'éducation payées (entre 60 et 68 % au tableau 30). L'initiative combinée EH+FS a comporté un effet de 7,6 points sur le pourcentage d'élèves ayant réclamé des crédits d'impôt pour études dans l'échantillon des élèves à faible revenu (tableau 31). De plus, l'effet de l'initiative EH+FS sur le pourcentage d'élèves réclamant des crédits d'impôt pour études était le plus marqué à la 8e année au sein de l'échantillon des élèves à faible revenu (7,2 points de pourcentage), à la 9e année chez le sous-groupe des FPG (8,9 points de pourcentage) ainsi qu'à la 9e année chez le sous-groupe des FFRFNS (8,7 points de pourcentage).

Les pourcentages de participants aux groupes aux groupes de l'initiative combinée EH+FS et témoin qui ont recouru au REEE en sept ans durant la période des études postsecondaires n'ont révélé aucune différence statistiquement significative, quel que soit le sous-groupe (tableau 32).

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative combinée EH+FS aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 23: Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le pourcentage déclarant des droits de scolarité payés à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

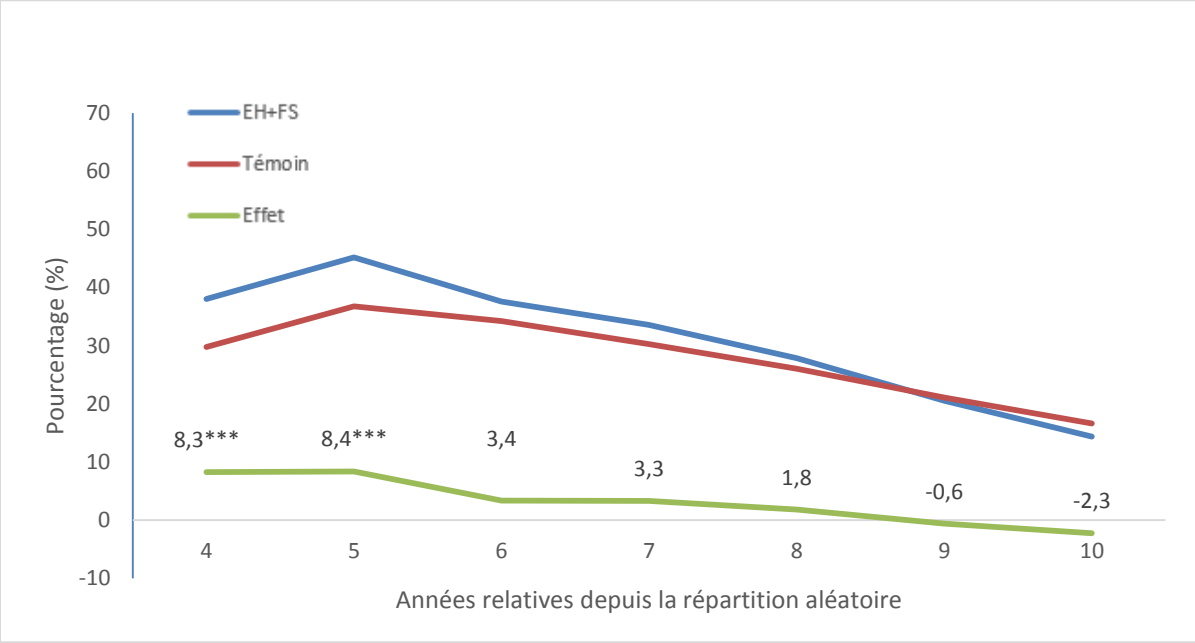

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 29 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la déclaration des droits de scolarité payés en sept ans

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà déclaré des droits de scolarité payés en sept ans, durant la période des études postsecondaires				
Élèves à faible revenu	67,57	60,05	7,52 (2,48)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	61,18	52,72	8,46 (3,78)	**
FFRFNS	65,93	55,97	9,96 (2,98)	***
Taille de l'échantillon	**540**	**590**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 24 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le pourcentage ayant déclaré des montants pour études et pour manuels à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

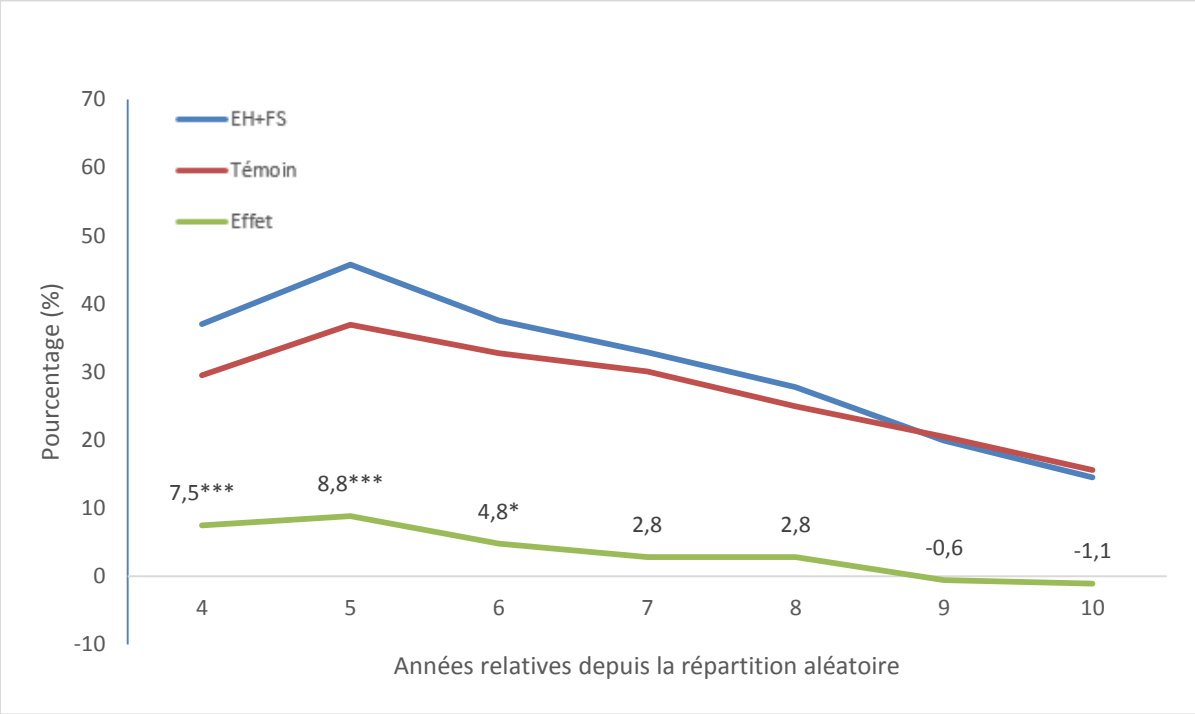

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 30 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur les montants déclarés pour études et pour manuels en sept ans

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà déclaré des montants pour études et pour manuels en sept ans, durant la période des études postsecondaires				
Élèves à faible revenu	67,78	60,19	7,60 (2,44)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	61,05	53,45	7,60 (3,72)	**
FFRFNS	65,53	56,13	9,39 (3,19)	***
Taille de l'échantillon	**540**	**590**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 25 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le pourcentage réclamant des crédits d'impôt pour études à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

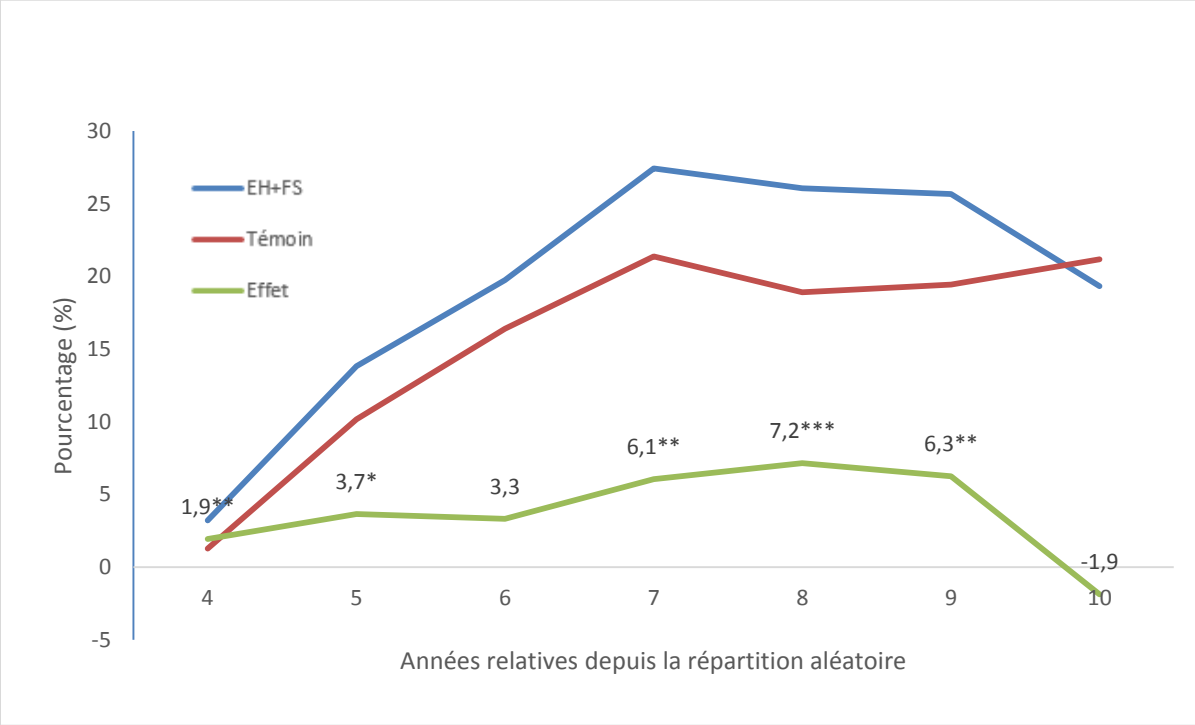

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 31 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la perception de montants liés aux études en sept ans

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà perçu des crédits d'impôt pour études en sept ans, durant la période des études postsecondaires				
Élèves à faible revenu	57,33	50,48	6,86 (2,76)	**
Parents ayant un DES ou non (FPG)	51,49	46,09	5,40 (3,79)	
FFRFNS	56,14	48,26	7,88 (3,37)	**
Taille de l'échantillon	**540**	**590**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 32 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur l'utilisation déclarée du REEE en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré le retrait d'un compte REEE en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	12,82	11,42	1,40 (1,97)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	6,96	4,92	2,04 (1,98)
FFRFNS	10,56	7,64	2,92 (1,92)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Effets à long terme sur l'emploi et la rémunération

Sommaire des résultats

À l'exemple en quelque sorte des résultats de l'initiative EH et de l'initiative FS pris séparément, la majorité des participants à l'initiative combinée EH+FS ont déclaré une rémunération liée à l'emploi de la 4e à la 10e année. L'initiative combinée EH+FS n'a pas comporté d'effet statistiquement significatif sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré une rémunération liée à l'emploi dans leurs déclarations d'impôt, quelle que soit l'année d'imposition après les études secondaires (graphique 26), ni d'effet à long terme (tableau 33) chez quelque sous-groupe que ce soit.

La tendance des effets sur le montant de la rémunération liée à l'emploi dans le graphique 27 révèle que la rémunération des participants du groupe des initiatives et du groupe témoin augmente entre la 4e et la 10e année : les effets sont d'abord négatifs de la 4e à la 8e année, puis ils deviennent positifs à la 9e année, même si les effets des années subséquentes n'ont pas été statistiquement significatifs. Les résultats des sous-groupes affichent également une tendance semblable d'effets positifs ou négatifs minimes sur la rémunération au cours des premières années de la période des études postsecondaires ainsi que des effets positifs à la 9e et à la 10e année (voir l'annexe C). Certains des effets sur la rémunération des années précédentes se sont révélés statistiquement significatifs. Par exemple, l'initiative combinée EH+FS a occasionné chez les élèves issus de familles à faible revenu une baisse de rémunération de 584 $ à la 4e année et de 1 249 $ à la 6e année. Quant aux élèves du sous-groupe des FPG, l'initiative combinée EH+FS a eu pour effet de diminuer de 1 035 $ leur rémunération à la 4e année. En ce qui concerne les élèves du sous-groupe des FFRFNS, l'initiative combinée EH+FS a causé une baisse de 692 $ à leur rémunération à la 4e année. En règle générale, la tendance des effets sur la rémunération annuelle allait de pair avec l'hypothèse comme quoi la rémunération est comprimée durant la participation aux EPS amenée par l'initiative combinée EH+FS pour ensuite augmenter ultérieurement. Une fois de plus, les résultats donnent

à penser que l'analyse des gains financiers tirés des EPS pour l'élève en marge doit prendre en compte l'effet de la rémunération allant de la 4e à la 8e année en tant que rémunération perdue de même que les effets à partir de la 9e année, laquelle marque l'amorce des gains financiers tirés des études, quel que soit le niveau de signification statistique.

Les effets de l'initiative combinée EH+FS sur la rémunération cumulative en sept ans, durant la période des études postsecondaires, n'étaient pas statistiquement significatifs au sein de l'échantillon des élèves issus de familles à faible revenu, du sous-groupe des FPG, ni du sous-groupe des FFRFNS (tableau 34). Le graphique 28 et le tableau 35 montrent en résumé les effets de la rémunération liée au travail autonome déclarée. En règle générale, le niveau de travail autonome était très faible. L'initiative combinée EH+FS n'a comporté ni effet sur la rémunération liée au travail autonome déclarée à chaque année d'imposition après les études secondaires, ni cumulativement en sept ans, durant la période des études postsecondaires. En raison des faibles pourcentages déclarant un travail autonome, Statistique Canada n'a autorisé que la diffusion de la rémunération cumulative liée au travail autonome de l'échantillon global. L'initiative combinée EH+FS n'a pas comporté d'effet significatif sur la rémunération cumulative liée au travail autonome (tableau 36).

Les effets sur le revenu avant impôt reflètent essentiellement ceux sur la rémunération (graphique 29 et tableau 37). Les seuls effets statistiquement significatifs de l'initiative combinée EH+FS sur le revenu avant impôt ont consisté en des diminutions à la 4e année (-603 $ chez les élèves issus de familles à faible revenu, -1 345 $ chez ceux du sous-groupe des FPG et – 717 $ chez ceux du sous-groupe des FFRFNS), ce qui s'inscrit dans la suite logique d'une participation accrue des groupes des initiatives aux études cette année-là.

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative combinée EH+FS aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 26 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le pourcentage déclarant une rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

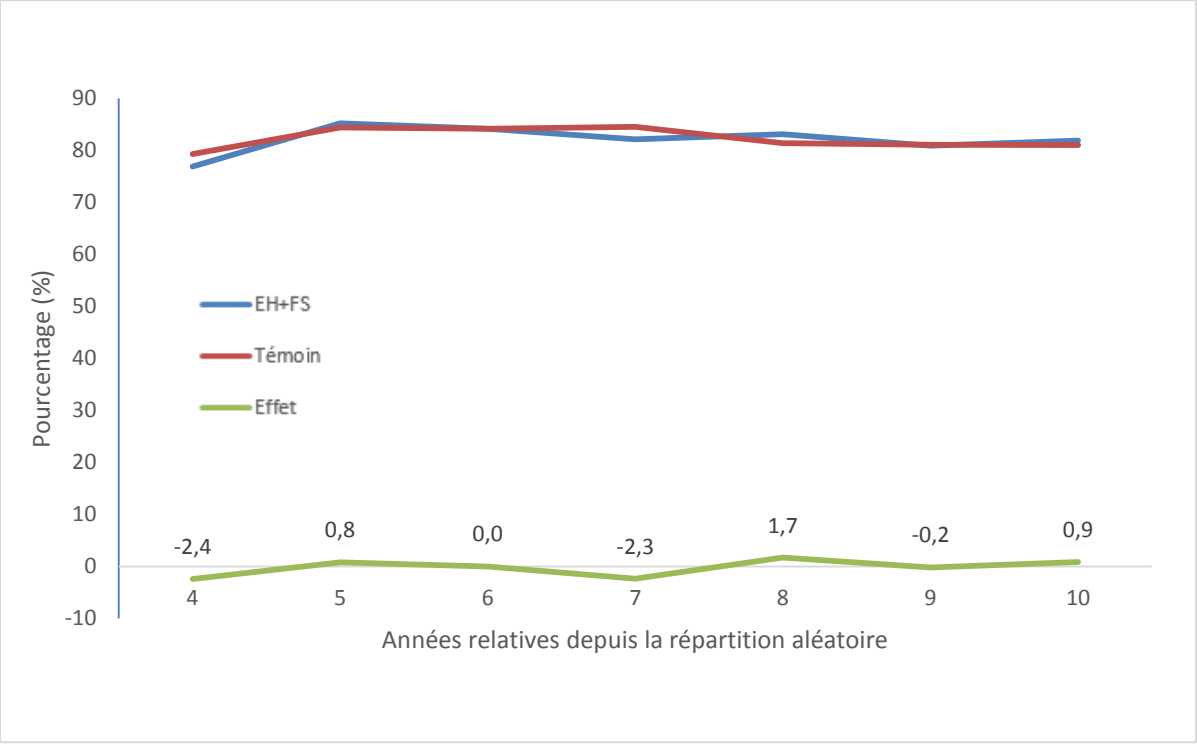

Tableau 33 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la perception de la rémunération liée à l'emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	97,33	98,22	-0,88 (0,93)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	96,33	98,79	-2,46 (1,55)
FFRFNS	97,39	98,22	-0,84 (1,08)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 27 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la rémunération liée à l'emploi déclarée à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

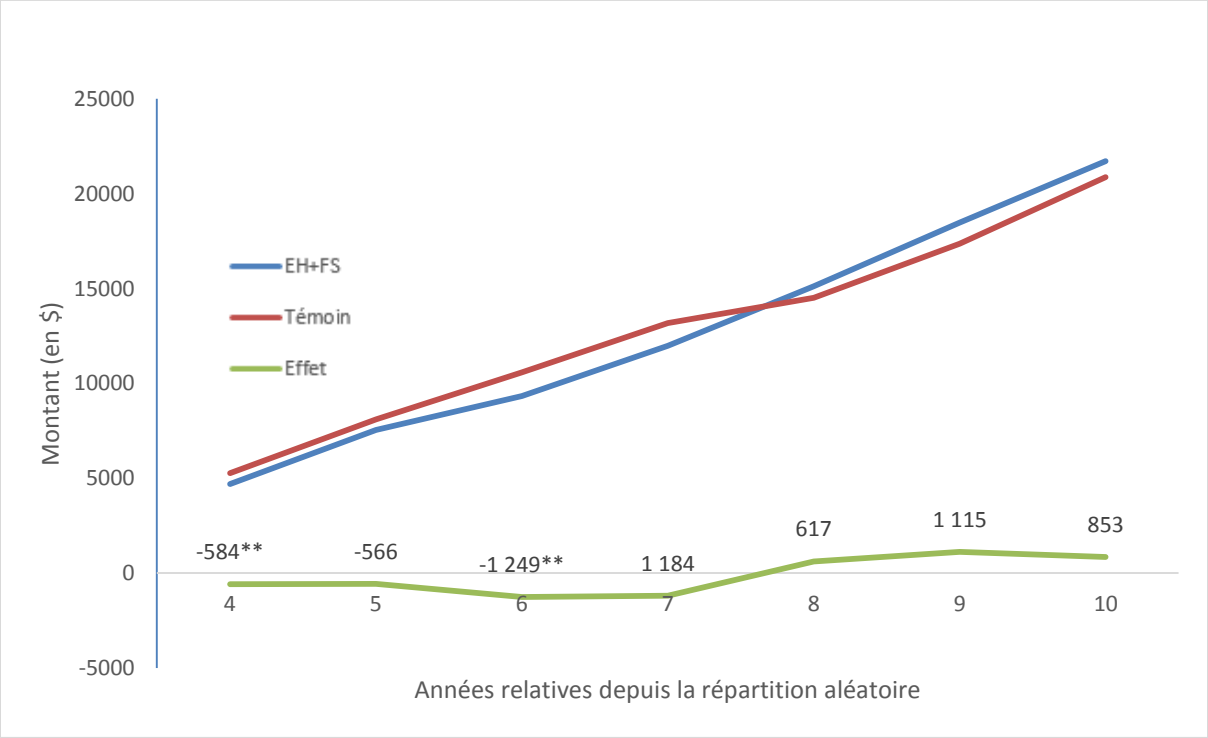

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 34 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la rémunération totale liée à l'emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Rémunération totale liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	88 882	89 880	-998 (3 817)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	89 947	88 509	1 438 (5 466)
FFRFNS	89 921	90 278	-358 (4 592)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 28 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le pourcentage déclarant une rémunération liée au travail autonome à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

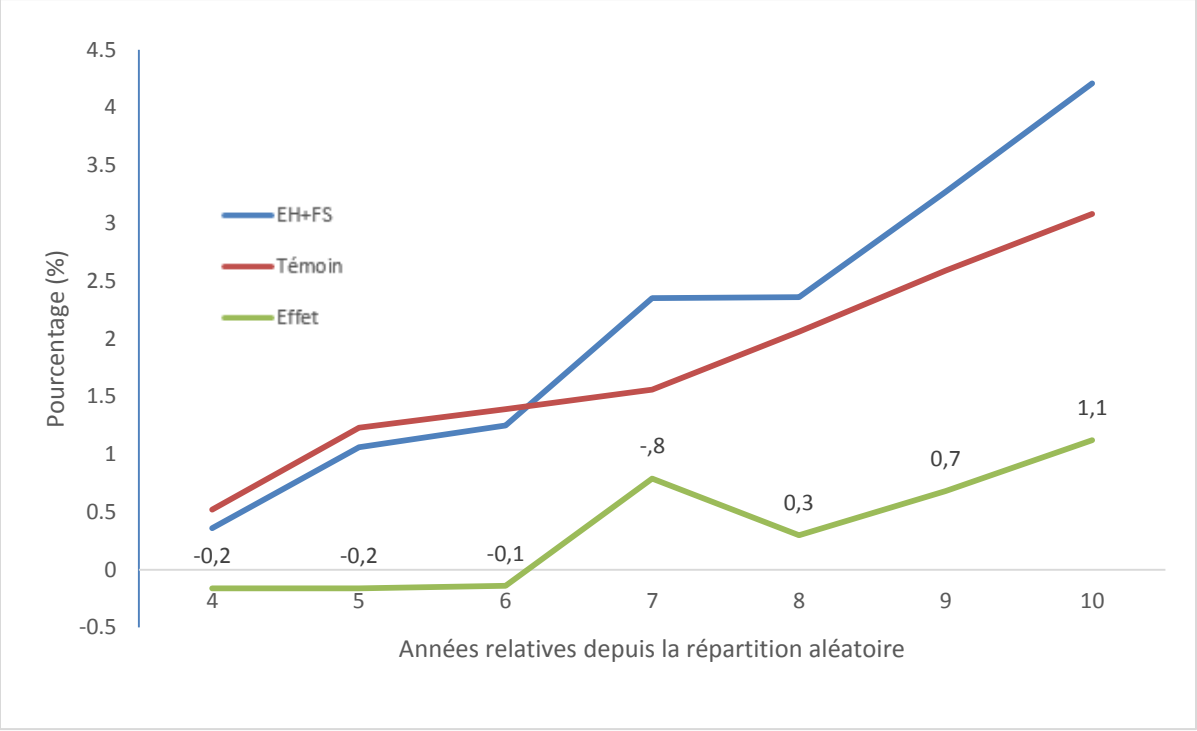

Tableau 35 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la perception de la rémunération liée au travail autonome en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée au travail autonome en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	8,70	6,75	1,95 (1,55)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	7,33	6,78	0,55 (2,36)
FFRFNS	8,34	7,17	1,17 (1,80)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 36 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la rémunération totale liée au travail autonome en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Rémunération totale liée au travail autonome en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	637	430	207 (218)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 29 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le revenu total avant impôt à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

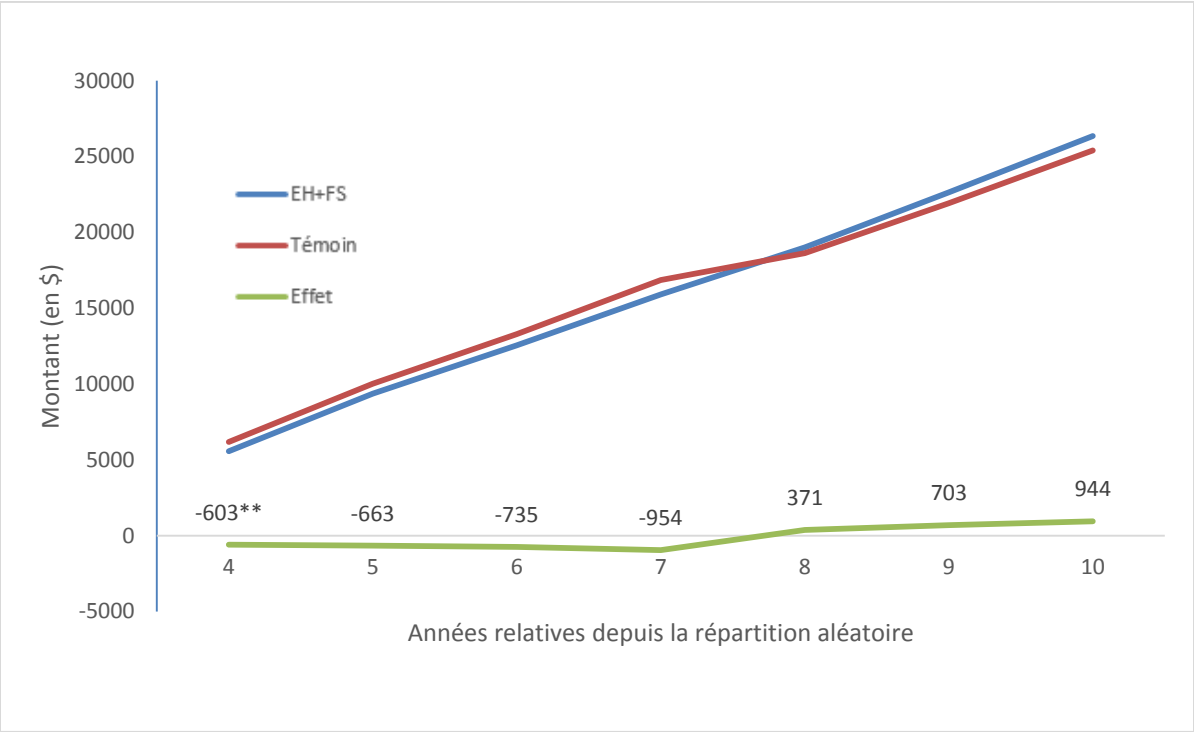

Tableau 37 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le revenu total avant impôt en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Revenu total avant impôt en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	111 370	112 306	-936
			(3 646)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	112 747	112 096	650
			(5 490)
FFRFNS	112 705	113 807	-1 102
			(4 325)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets à long terme sur la perception des prestations

Sommaire des résultats

Les tendances dans la perception des prestations en ce qui touche l'initiative combinée EH+FS s'apparentent à celles en lien avec l'initiative EH et l'initiative FS prises séparément. Les élèves à qui l'initiative combinée EH+FS était offerte étaient moins susceptibles (par 3,5 points de pourcentage) de percevoir des prestations d'AE au cours de la 5e année (graphique 30). Chez les participants issus des FPG, l'initiative combinée EH+FS a permis de diminuer de 8,3 points de pourcentage la perception des prestations d'AE à la 9e année (voir les graphiques relatifs aux sous-groupes à l'annexe C). En ce qui touche les élèves du sous-groupe des FFRFNS, cette même initiative a également permis de diminuer de 2,3 points de pourcentage à la 4e année, de 4,7 points de pourcentage à la 5e année et de 5,2 points de pourcentage à la 9e année la perception des prestations d'AE. Cependant, à titre cumulatif, l'initiative combinée EH+FS n'était pas en corrélation avec les changements statistiquement significatifs dans la perception des prestations d'AE (tableau 38). Les montants des prestations d'AE ont augmenté de la 4e à la 10e année, tant chez le groupe de l'initiative combinée EH+FS que le groupe témoin, ce qui révèle des droits élargis en raison d'une période d'emploi prolongée (graphique 31). Les effets sur les montants des prestations d'AE s'apparentaient aux effets sur la perception des prestations d'AE : il n'y avait pas d'effet statistiquement significatif sur la perception des prestations d'AE à titre cumulatif en sept ans, durant la période des études postsecondaires. Toutefois, au cours de certaines années, il y a eu un effet statistiquement significatif sur les montants des prestations d'AE. Chez les élèves issus de familles à faible revenu, l'initiative combinée EH+FS a permis de diminuer de 208 $ à la 5e année et de 413 $ à la 9e année le montant des prestations d'AE. Elle a également permis de diminuer de 599 $ à la 10e année le montant des prestations d'AE chez les élèves du sous-groupe des FPG. En ce qui concerne les élèves provenant de FFRFNS, l'initiative combinée EH+FS était en corrélation avec une baisse de 108 $ à la 4e année, de 271 $ à la 5e année et de 467 $ à la 9e année du montant des prestations d'AE.

À la différence des constatations relatives à l'initiative EH et à l'initiative FS prises séparément, la combinaison des initiatives EH et FS n'a pas débouché sur un pic dans le recours à l'AE durant la récession de 2008-2009. Comme les auteurs Ford et al. (2012) l'ont relaté, l'initiative combinée EH+FS a permis de hausser les inscriptions aux programmes universitaires. Compte tenu de la durée type des programmes de premier cycle, les participants touchés par l'initiative ont peut-être intégré le marché du travail à temps plein quelques années après la récession.

Le graphique 32 et le tableau 40 montrent les effets de l'initiative combinée EH+FS sur la perception des prestations d'aide sociale. L'initiative combinée EH+FS n'a pas eu d'effet statistiquement significatif sur la perception des prestations d'aide sociale à titre cumulatif, ni par année chez les élèves issus de familles à faible revenu ou ceux du sous-groupe des SPG. Cependant, l'initiative combinée EH+FS a permis de réduire de 4,6 points de pourcentage chez les élèves du sous-groupe des FFRFNS la perception des prestations d'aide sociale à titre cumulatif en sept ans. Fait particulier, chez les élèves issus de FFRFNS, l'initiative combinée EH+FS a permis de diminuer la perception des prestations d'aide sociale à la 7e année (de 3,8 points de pourcentage) et à la 8e année (de 4,2 points de pourcentage). La diminution de cette perception des prestations s'est traduite par une baisse moyenne de 228 $ au montant de l'aide sociale versé aux élèves du sous-groupe des FFRFNS à la 7e année (voir l'annexe C).

Effets estimatifs de l'offre de l'initiative combinée EH+FS aux élèves du Nouveau-Brunswick

Graphique 30 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le pourcentage percevant des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

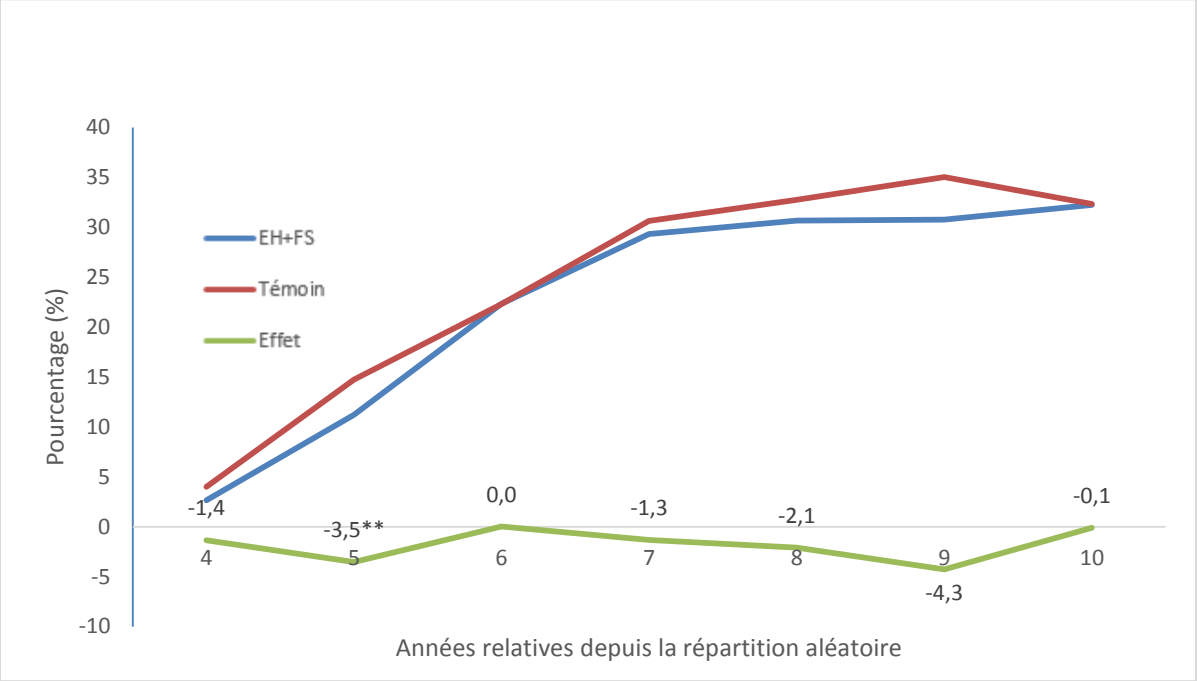

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 38 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la perception des prestations d'assurance-emploi en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu des prestations d'assurance-emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
Élèves à faible revenu	58,04	58,62	-0,58 (2,91)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	59,81	61,97	-2,16 (4,06)
FFRFNS	59,74	59,95	-0,21 (3,34)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de

Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 31 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le montant des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

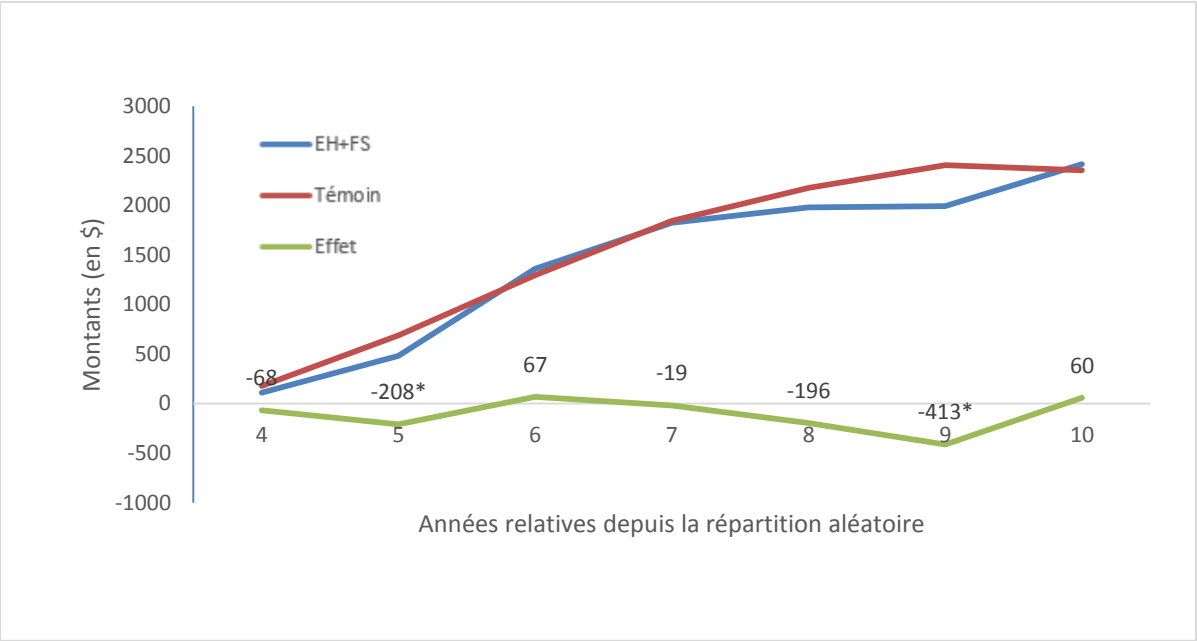

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 39 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le montant de l'assurance-emploi perçu en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Montant de l'assurance-emploi perçu en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	10 168	10 945	-777 (775)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	11 260	12 366	-1 106 (1 290)
FFRFNS	10 826	11 778	-952 (917)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 32 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le pourcentage percevant des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

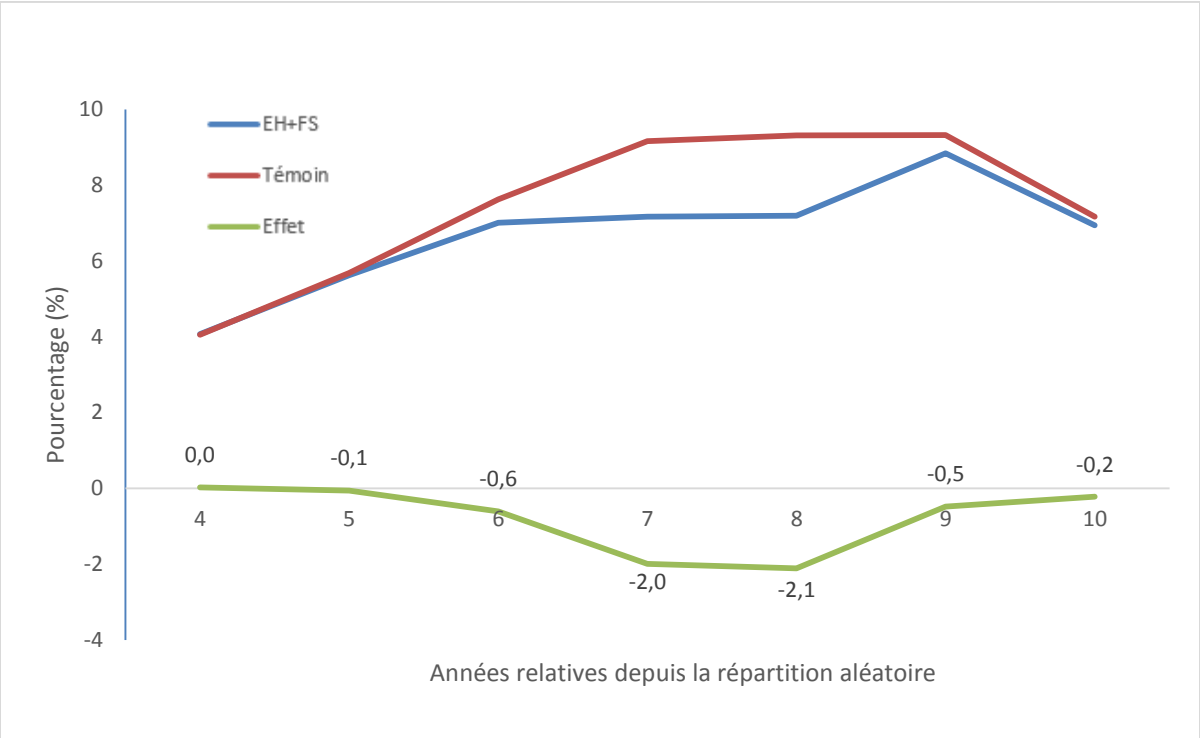

Tableau 40 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur la perception des prestations d'aide sociale en sept ans

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà perçu des prestations d'aide sociale en sept ans, durant la période des études postsecondaires				
Élèves à faible revenu	16,61	18,94	-2,32 (2,20)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	18,17	21,13	-2,96 (3,49)	
FFRFNS	16,63	21,24	-4,61 (2,64)	*
Taille de l'échantillon	**540**	**590**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 33 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le montant des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Nouveau-Brunswick)

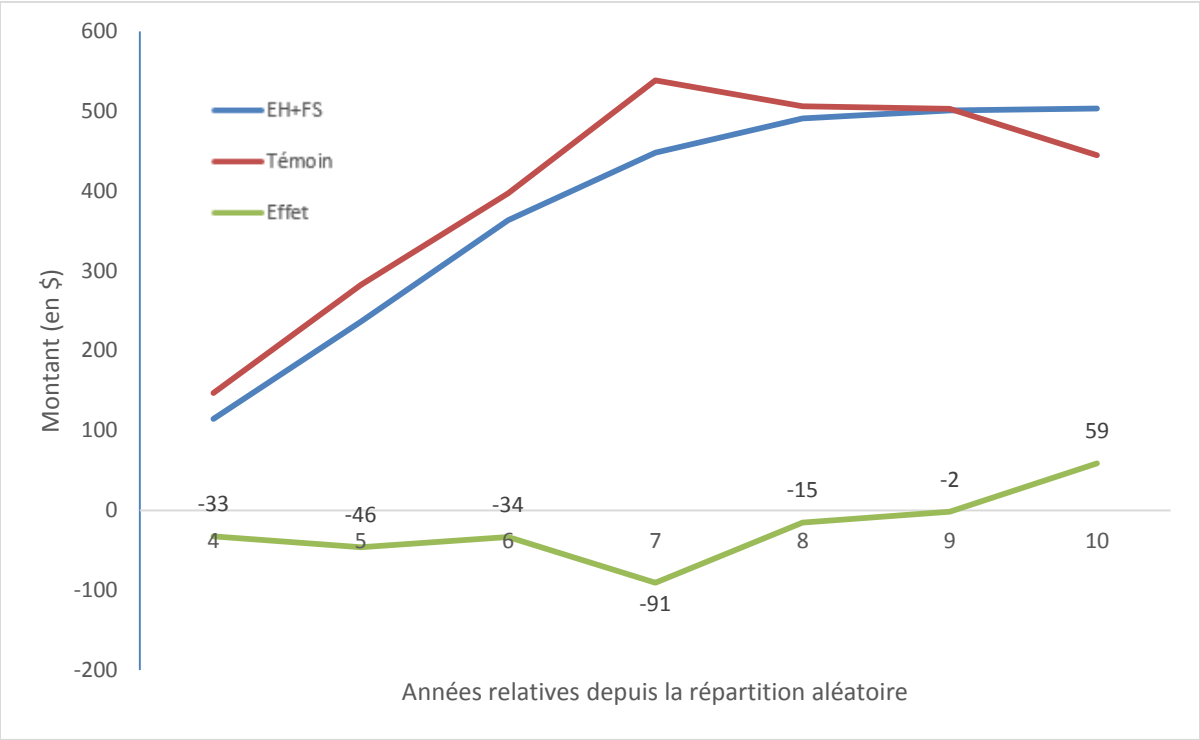

Tableau 41 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le montant des prestations d'aide sociale en sept ans

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Prestations d'aide sociale totales cumulatives en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
Élèves à faible revenu	2 657	2 818	-161 (605)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	2 740	2 963	-222 (840)
FFRFNS	2 626	3 303	-677 (689)
Taille de l'échantillon	**540**	**590**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets de l'initiative Explorez vos horizons au Manitoba

Effets à long terme sur les crédits d'impôt pour études

Sommaire des résultats

L'offre de l'initiative Explorez vos horizons (EH) n'a pas comporté d'effet statistiquement significatif sur le pourcentage d'élèves du Manitoba ayant déclaré des droits de scolarité payés dans leurs déclarations d'impôt, ni à chaque année d'imposition après les études secondaires (graphique 34), ni sur le total cumulatif en sept ans (tableau 42). Les effets sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré des montants pour leurs études et leurs manuels s'apparentent également aux effets sur ceux ayant déclaré des droits de scolarité payés. L'initiative EH a permis de réduire de 11 points à la 4e année le pourcentage d'élèves issus de familles à faible revenu ayant déclaré des droits de scolarité payés ou des montants pour leurs études et pour leurs manuels dans leurs déclarations d'impôt, mais les effets de l'initiative sur ces élèves se sont accrus graduellement pour atteindre 7 points de pourcentage à la 9e année (voir l'annexe D). Il est plausible de croire que la diminution initiale puis l'augmentation subséquente correspondent à des effets de l'initiative EH, quoique certaines fluctuations attribuables au hasard dans le cadre d'événements de la vie sans rapport ne puissent être pleinement exclues.

De plus, l'initiative EH a permis de diminuer de 9 points le pourcentage d'élèves du sous-groupe des FFRFNS ayant déclaré des droits de scolarité payés en sept ans, durant la période des études postsecondaires (tableau 42). Le pourcentage ayant déclaré des droits de scolarité payés d'une année à l'autre s'est inscrit dans une tendance semblable à celle du sous-groupe des élèves issus de familles à faible revenu (voir l'annexe D), ce qui a donné un effet négatif à la 4e année qui est devenu de plus en plus positif à la 9e année, quoique l'effet annuel estimatif n'ait pas été statistiquement significatif.

Il semble que l'initiative EH ait pu comporter un effet négatif sur les frais de scolarité payés et les dépenses en matière d'éducation qui sont déclarés chez les élèves autochtones (les tableaux 43 et 44, de même que les graphiques des sous-groupes à l'annexe D), bien que les effets estimatifs n'aient pas été statistiquement significatifs dans la plupart des cas en raison de la taille restreinte des échantillons.

Puisque les crédits d'impôt pour études jouent un rôle utile dans la diminution des impôts seulement lorsque le revenu de l'élève est suffisamment élevé, le fait que le pourcentage d'élèves ayant réclamé des montants liés aux études (entre 60 et 62 % au tableau 44) soit inférieur à celui des élèves ayant déclaré des droits de scolarité (69 % au tableau 42) ou des dépenses en matière d'éducation payés (entre 67 et 68 % au tableau 43) n'a rien d'étonnant. Il n'y avait pas d'effet statistiquement significatif sur les crédits d'impôt réclamés, quel que soit le sous-groupe ou l'année.

Les pourcentages des participants ayant recouru au REEE en sept ans, durant la période des études postsecondaires, étaient inférieurs chez les élèves issus de familles à faible revenu, ceux issus de FPG ou de FFRFNS ainsi que les élèves autochtones comparativement à tous les participants (tableau 45). L'initiative EH n'a pas comporté d'effet statistiquement significatif sur le recours au REEE.

Effets de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons aux élèves du Manitoba

Graphique 34 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage ayant déclaré des droits de scolarité payés à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

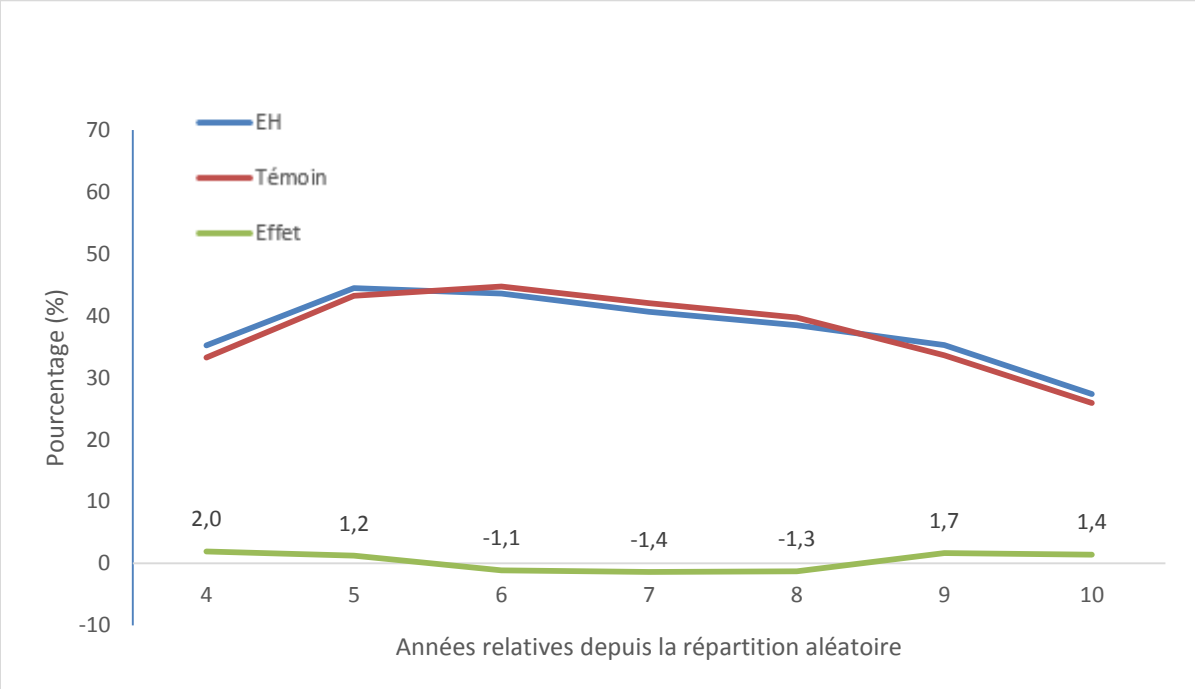

Tableau 42 : Effets de l'initiative EH sur la déclaration des droits de scolarité payés en sept ans

	Manitoba			
	Groupe EH	Groupe témoin	Effets (e.t.)	
Ont déjà déclaré des droits de scolarité payés en sept ans, durant la période d'études postsecondaires (en %)				
TOUS	68,62	69,20	-0,58 (2,65)	
Élèves à faible revenu	54,20	60,94	-6,73 (4,72)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	52,69	52,12	0,57 (5,37)	
FFRFNS	47,32	56,44	-9,12 (5,52)	*
Élèves autochtones	46,23	61,54	-15,31 (10,17)	
Taille de l'échantillon	**570**	**460**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 35 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage ayant déclaré des montants pour études et pour manuels à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

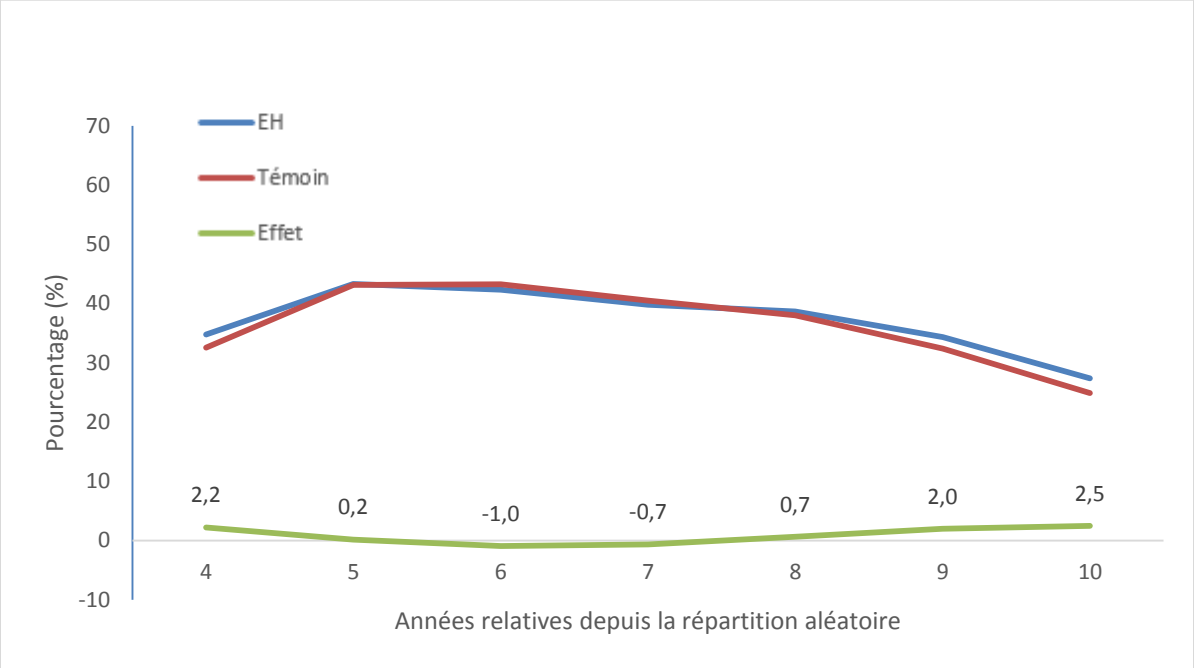

Tableau 43 : Effets de l'initiative EH sur la déclaration des montants pour études et pour manuels en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effets (e.t.)
Ont déjà déclaré des montants pour études et pour manuels en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en %)			
TOUS	67,65	67,12	0,53 (2,65)
Élèves à faible revenu	53,94	60,06	-6,12 (4,64)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	52,49	51,67	0,83 (5,40)
FFRFNS	47,76	55,12	-7,36 (5,37)
Élèves autochtones	47,20	61,70	-14,50 (10,21)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 36 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage réclamant des crédits d'impôt pour études à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

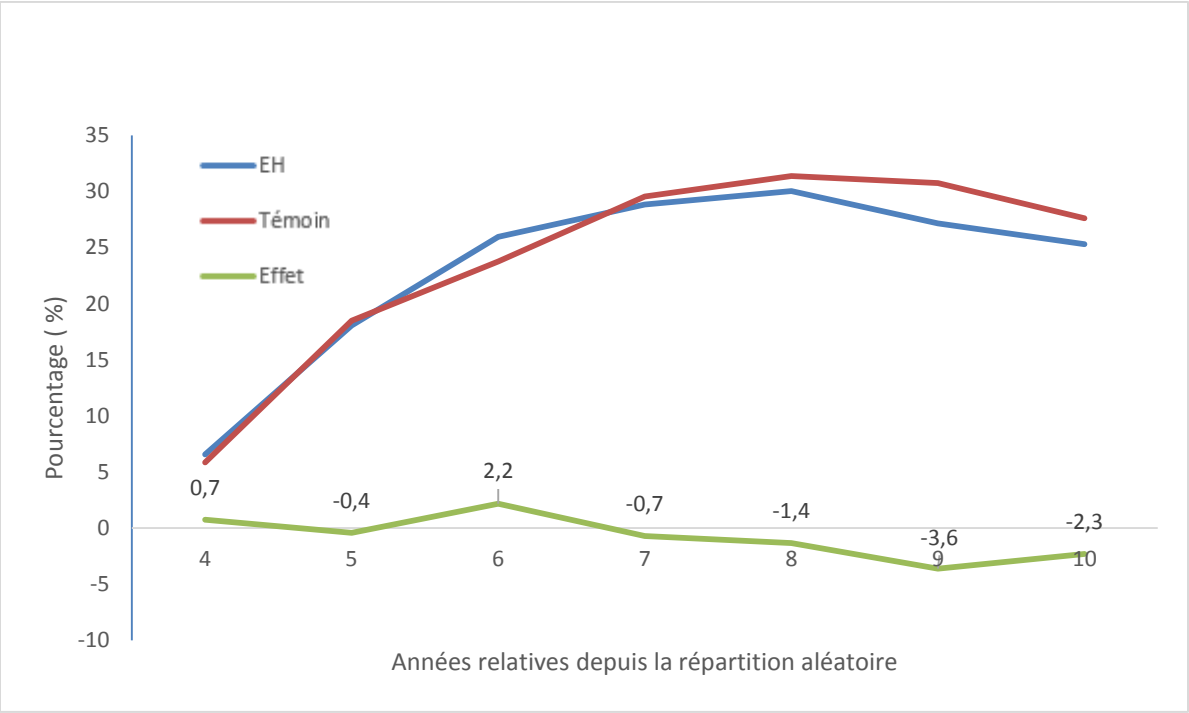

Tableau 44 : Effets de l'initiative EH sur la perception de montants liés aux études en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu un crédit d'impôt pour études en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	59,98	61,55	-1,57 (3,01)
Élèves à faible revenu	47,85	50,96	-3,11 (4,76)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	47,56	44,61	2,94 (5,20)
FFRFNS	42,22	48,23	-6,01 (5,55)
Élèves autochtones	38,84	48,35	-9,52 (8,85)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 45 : Effets de l'initiative EH sur la déclaration du recours au REEE en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà déclaré le retrait d'un REEE en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	25,02	22,96	2,06 (2,48)
Élèves à faible revenu	10,37	14,50	-4,13 (3,77)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	13,40	9,25	4,15 (3,69)
FFRFNS	9,01	11,29	-2,28 (3,41)
Élèves autochtones	6,02	2,20	3,83 (3,57)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Effets à long terme sur l'emploi et la rémunération

Sommaire des résultats

En règle générale, la majorité des participants du Manitoba au projet UAD ont déclaré, de la 4e à la 10e année, une rémunération liée à l'emploi. L'initiative EH a comporté un effet négatif minime sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré une rémunération liée à l'emploi dans leurs déclarations d'impôt en ce qui touche certaines années d'imposition immédiatement après les études secondaires (graphique 37). Toutefois, il n'y avait pas de données probantes quant à un effet à long terme sur la rémunération liée à l'emploi déclarée au cours des sept années suivant les études secondaires (tableau 46). L'initiative EH a permis de réduire de 9 points le pourcentage d'élèves issus de familles à faible revenu et qui ont déclaré une rémunération liée à l'emploi à la 4e année, mais les effets du programme sur ces élèves se sont accrus ultérieurement puis ont diminué pour se fixer à 7 points de pourcentage à la 10e année (voir l'annexe D). La tendance des effets chez les élèves du sous-groupe des FFRFNS correspond essentiellement à celle des élèves issus de familles à faible revenu.

En ce qui touche le montant de la rémunération liée à l'emploi, le graphique 38 révèle que la rémunération des participants des groupes des initiatives et témoin augmentait de la 4e à la 10e année, et que l'effet négatif de l'initiative EH sur la rémunération plafonnait à 2 154 $ au cours de la 8e année. L'effet négatif sur la rémunération cumulative en sept ans se chiffrait à environ 7 345 $ (tableau 47), mais l'effet négatif sur la rémunération cumulative n'était pas significatif chez les sous-groupes à faible revenu ou des FFRFNS. À la différence des résultats relatifs au Nouveau-Brunswick, les données probantes des effets sur les études postsecondaires sont faibles au Manitoba et il n'y a pas de données probantes qui montrent que des études

supplémentaires facilitées par l'initiative EH au Manitoba aient influé substantiellement sur la rémunération au cours des sept années suivant les études secondaires.

Il semble que l'initiative EH ait pu comporter un effet négatif sur la rémunération liée à l'emploi déclarée chez les élèves autochtones à la 4e année (graphiques des sous-groupes à l'annexe d), mais il est possible que la différence négative estimative reflète les fluctuations dues au hasard dans certains événements de la vie sans rapport en raison de la taille restreinte de l'échantillon.

Le graphique 39 et le tableau 48 présentent en résumé les effets de la rémunération liée au travail autonome déclarée. En règle générale, le niveau de travail autonome s'est révélé très faible. Le seul effet statistiquement significatif sur la perception de la rémunération liée au travail autonome a consisté en un effet négatif minime à la 5e année, une année après l'achèvement habituel des études secondaires. Cela dit, l'initiative EH n'a pas comporté d'effet de longue durée sur le travail autonome. En raison des faibles pourcentages ayant déclaré un travail autonome, Statistique Canada n'a autorisé que la diffusion de la rémunération cumulative liée au travail autonome de l'échantillon général. L'initiative EH n'a pas comporté d'effet significatif sur la rémunération cumulative liée au travail autonome (tableau 49).

Les effets sur le revenu avant impôt reflètent essentiellement ceux sur la rémunération (graphique 40 et tableau 50). L'effet négatif de l'initiative EH sur le revenu avant impôt a plafonné à 1 947 $ à la 8e année. L'effet négatif sur le revenu cumulatif avant impôt au cours des sept années s'est chiffré à environ 7 223 $, mais cet effet négatif n'était pas significatif chez les sous-groupes à faible revenu, des FFRFNS ou des élèves autochtones.

Effets de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons aux élèves du Manitoba

Graphique 37 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage déclarant une rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

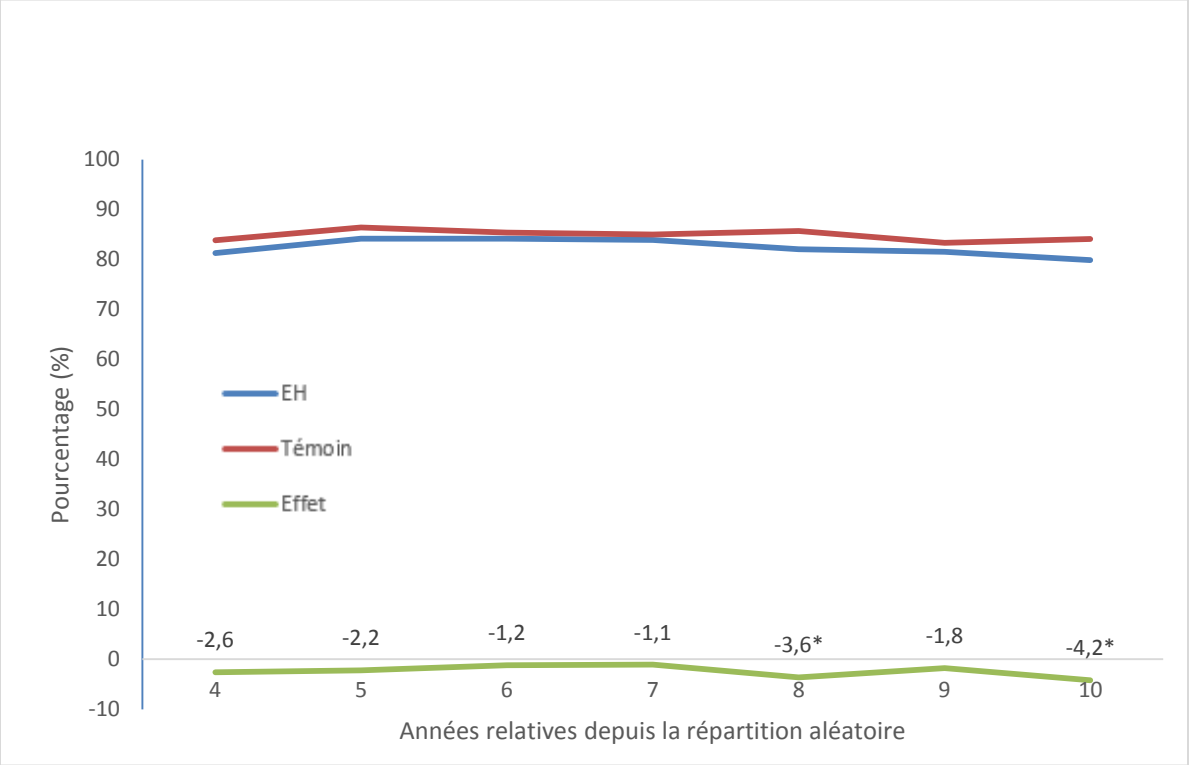

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 46 : Effets de l'initiative EH sur la perception de la rémunération liée à l'emploi en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	98,27	97,77	0,50 (0,82)
Élèves à faible revenu	95,69	97,69	-2,00 (1,75)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	95,58	94,43	1,15 (2,32)
FFRFNS	95,03	95,33	-0,31 (2,36)
Élèves autochtones	94,06	97,68	-3,62 (3,98)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 38 : Effets de l'initiative EH sur la déclaration de la rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

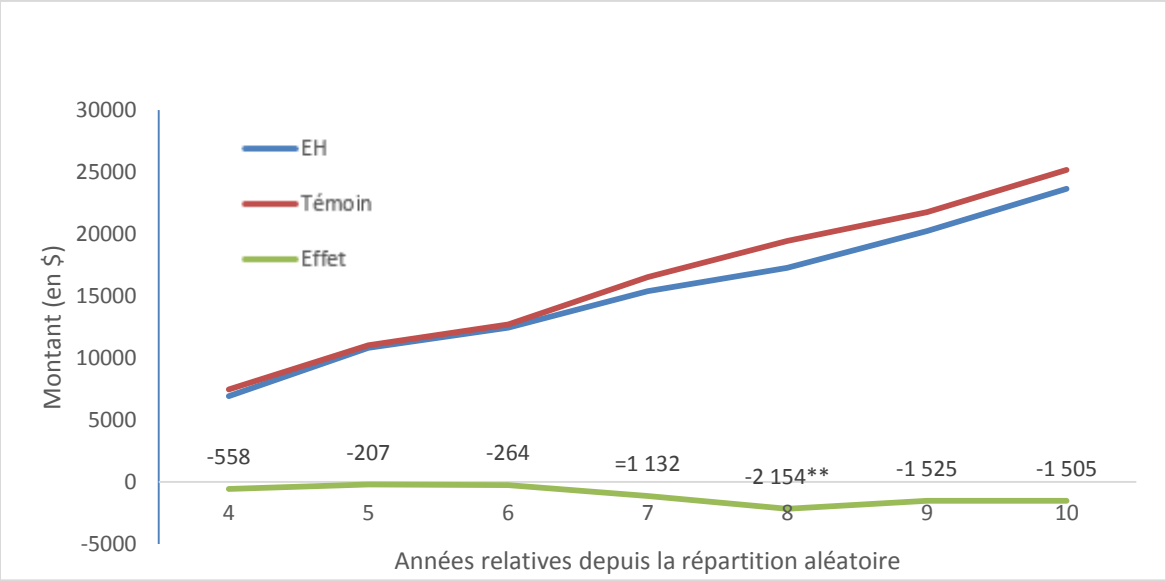

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 47 : Effets de l'initiative EH sur la rémunération totale liée à l'emploi en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Rémunération totale liée à l'emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
TOUS	106 708	114 053	-7 345 * (4 306)
Élèves à faible revenu	99 683	101 740	-2 057 (7 405)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	102 920	101 461	1 459 (8 189)
FFRFNS	98 677	103 318	-4 642 (9 268)
Élèves autochtones	85 014	109 302	-24 287 (16 129)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 39 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage déclarant une rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

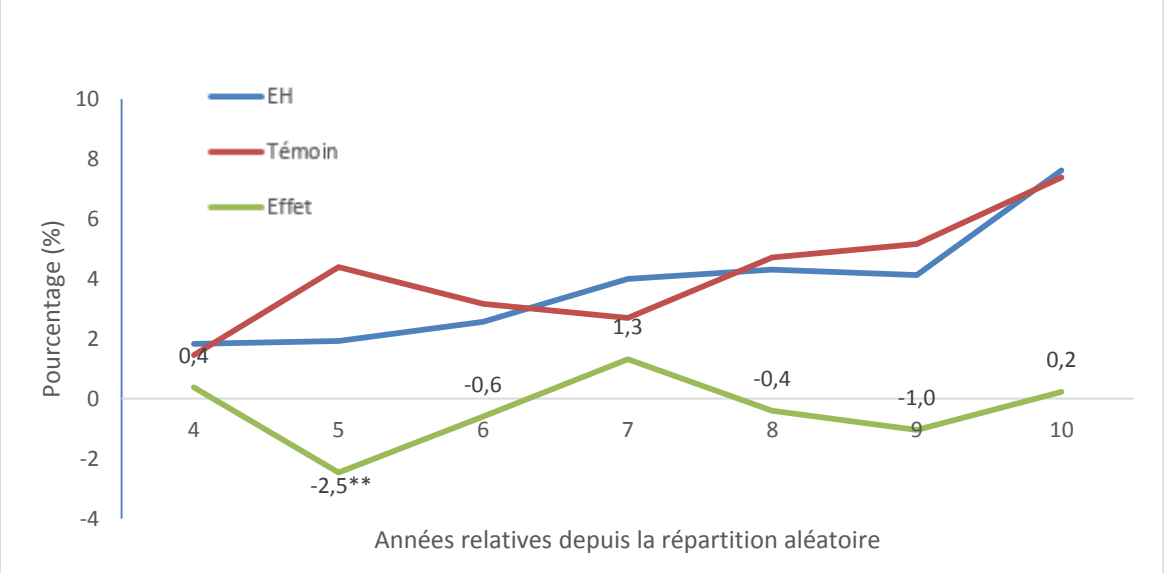

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 48 : Effets de l'initiative EH sur la perception de la rémunération liée au travail autonome en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu une rémunération liée au travail autonome en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	11,64	14,41	-2,77 (2,34)
Élèves à faible revenu	9,92	12,65	-2,74 (3,14)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	14,48	15,79	-1,32 (4,44)
FFRFNS	9,97	14,48	-4,51 (4,10)
Élèves autochtones	7,99	9,00	-1,01 (5,25)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 49 : Effets de l'initiative EH sur la rémunération totale liée au travail autonome en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Rémunération totale liée au travail autonome en sept ans, durant la période des études postsecondaires ($)			
TOUS	2 425	2 011	413 (888)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 40 : Effets de l'initiative EH sur le revenu total avant impôt à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

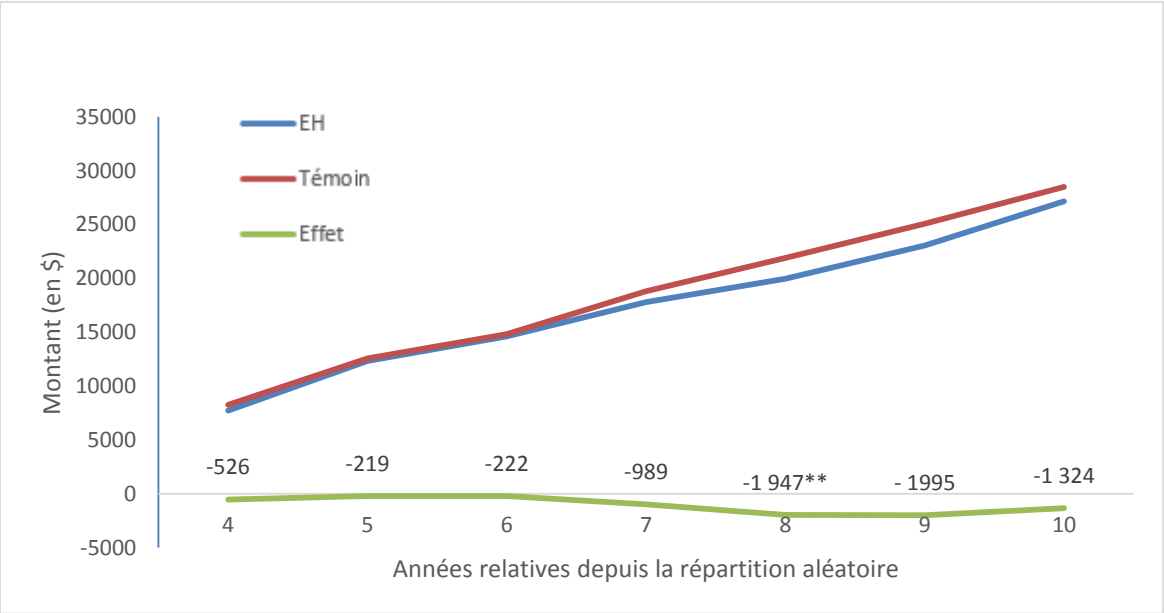

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 50 : Effets de l'initiative EH sur le revenu avant impôt total en sept ans

	Manitoba			
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)	
Revenu total avant impôt en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)				
TOUS	122 730	129 953	-7 223	*
			(4 351)	
Élèves à faible revenu	116 664	119 449	-2 785	
			(7 717)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	118 753	120 232	-1 479	
			(8 052)	
FFRFNS	117 697	121 839	-4 141	
			(9 069)	
Élèves autochtones	105 517	126 361	-20 845	
			(16 376)	
Taille de l'échantillon	**570**	**460**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets à long terme sur la perception des prestations

Sommaire des résultats

Les participant à l'initiative EH au Manitoba avaient davantage tendance (par 1,5 point de pourcentage) à percevoir des prestations d'AE à la 4e année (graphique 41). Chez les participants issus de familles à faible revenu, l'initiative EH s'est traduite par une hausse de la perception des prestations d'AE de 2,9 et de 4,4 points de pourcentage à la 4e et à la 5e année, respectivement (voir les graphiques des sous-groupes à l'annexe D). De même, nous avons constaté une perception précoce des prestations d'AE chez les sous-groupes des FPG et des FFRFNS. À titre cumulatif, l'initiative EH a contribué à une hausse de 8,4 points de pourcentage de la perception des prestations d'AE chez les participants issus de familles à faible revenu (tableau 51) ainsi qu'à une augmentation de 378 $ des prestations cumulatives d'AE chez les participants du sous-groupe des FFRFNS (tableau 52). Aucune hypothèse relative à l'initiative ne permet de prévoir si l'initiative EH contribuera favorablement à la perception des prestations d'AE durant les premières années suivant les études secondaires, de sorte qu'il est difficile d'interpréter un tel résultat. Il est possible que les participants à l'initiative aient eu davantage de difficulté à trouver un emploi permanent. Par ailleurs, compte tenu des constatations liées à l'AE de concert avec les résultats relatifs à l'aide sociale plus loin, il se peut que les périodes d'emploi des prestataires de l'initiative EH aient été plus fréquemment en lien avec l'emploi assurable, ce qui signifie que les périodes de chômage des participants à l'initiative EH étaient davantage en corrélation avec la perception des prestations d'AE que celle des prestations d'aide sociale.

En ce qui touche les élèves autochtones, l'initiative EH a permis de diminuer la perception des prestations d'AE et leur montant à la 9e année (de 15,2 points de pourcentage et de 1 324 $, respectivement). Chez ce sous-groupe, les résultats concordent avec l'hypothèse de l'initiative selon laquelle il y aurait un amoindrissement du chômage chez ceux qui reçoivent une éducation au choix de carrière améliorée.

Le graphique 43 et le tableau 53 montre les effets sur la perception des prestations d'aide sociale. L'initiative EH a semblé diminuer la perception des prestations d'aide sociale chez les élèves du sous-groupe des FPG, mais cette réduction en sept ans n'a pas été statistiquement significative. Si les effets sur la perception des prestations d'aide sociale sont examinés en fonction de chaque année d'imposition, l'initiative EH a permis de réduire les pourcentages et les montants à la 8e, à la 9e et à la 10e année chez les élèves des FPG (de 5,4, de 5,2 et de 4,3 points, ainsi que de 469 $, de 448 $ et de 357 $, respectivement). La diminution totale des prestations cumulatives d'aide sociale en sept ans chez le groupe des FPG s'est chiffrée à 2 123 $ (tableau 54). Ce résultat est en phase avec l'hypothèse de l'initiative.

Effets de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons aux élèves du Manitoba

Graphique 41 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage percevant des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

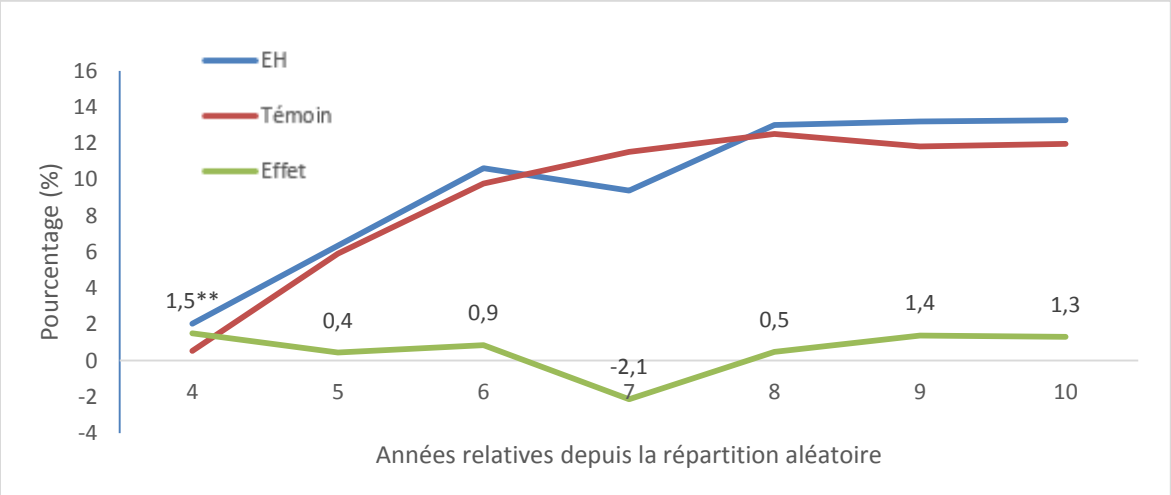

Remarques : Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 51 : Effets de l'initiative EH sur la perception de prestations d'assurance-emploi en sept ans

	Manitoba			
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà perçu des prestations d'assurance-emploi en sept ans, durant la période des études postsecondaires				
TOUS	31,56	29,50	2,06 (2,91)	
Élèves à faible revenu	35,43	27,00	8,43 (4,81)	*
Parents ayant un DES ou non (FPG)	35,77	31,67	4,10 (4,95)	
FFRFNS	35,15	28,51	6,64 (6,07)	
Élèves autochtones	34,73	38,29	-3,56 (9,29)	
Taille de l'échantillon	**570**	**460**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 42 : Effets de l'initiative EH sur le montant des prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

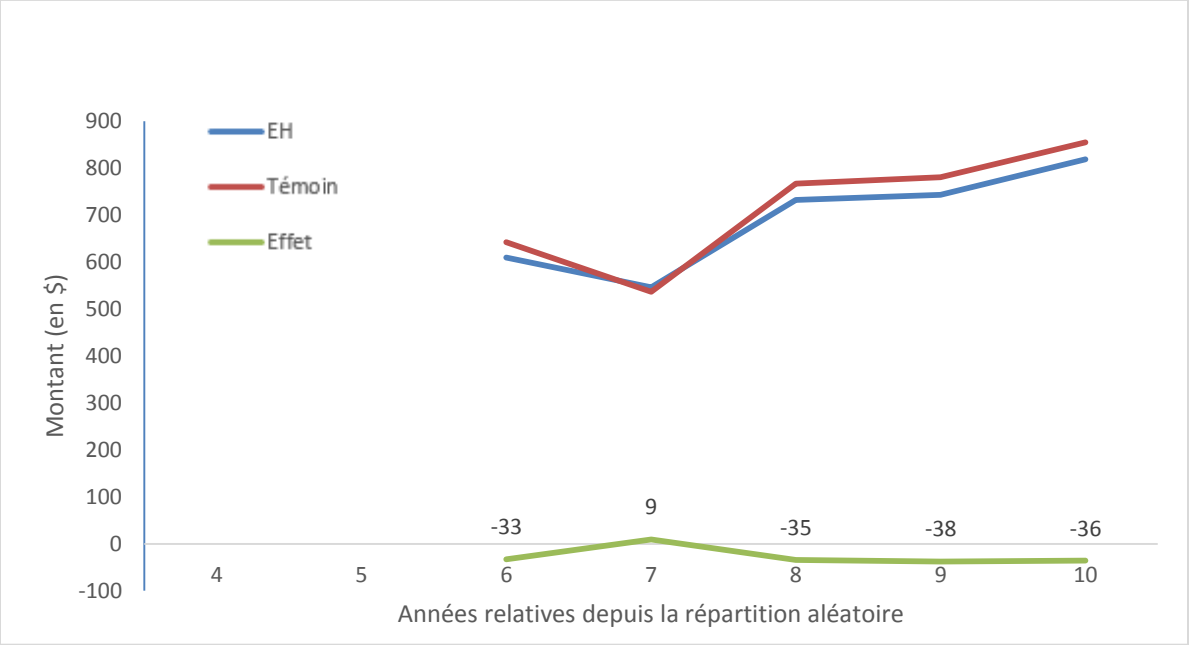

Tableau 52 : Effets de l'initiative EH sur le montant de l'assurance-emploi perçu en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)
Montant de l'assurance-emploi perçu en sept ans, durant la période des études postsecondaires (en $)			
TOUS	3 830	3 820	10
			(518)
Élèves à faible revenu	4 586	3 274	1 312
			(893)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	4 600	3 216	1 384
			(1 023)
FFRFNS	4 688	3 035	1 653
			(1 018)
Élèves autochtones	3 858	5 832	-1 974
			(1 709)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Graphique 43 : Effets de l'initiative EH sur le pourcentage percevant des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

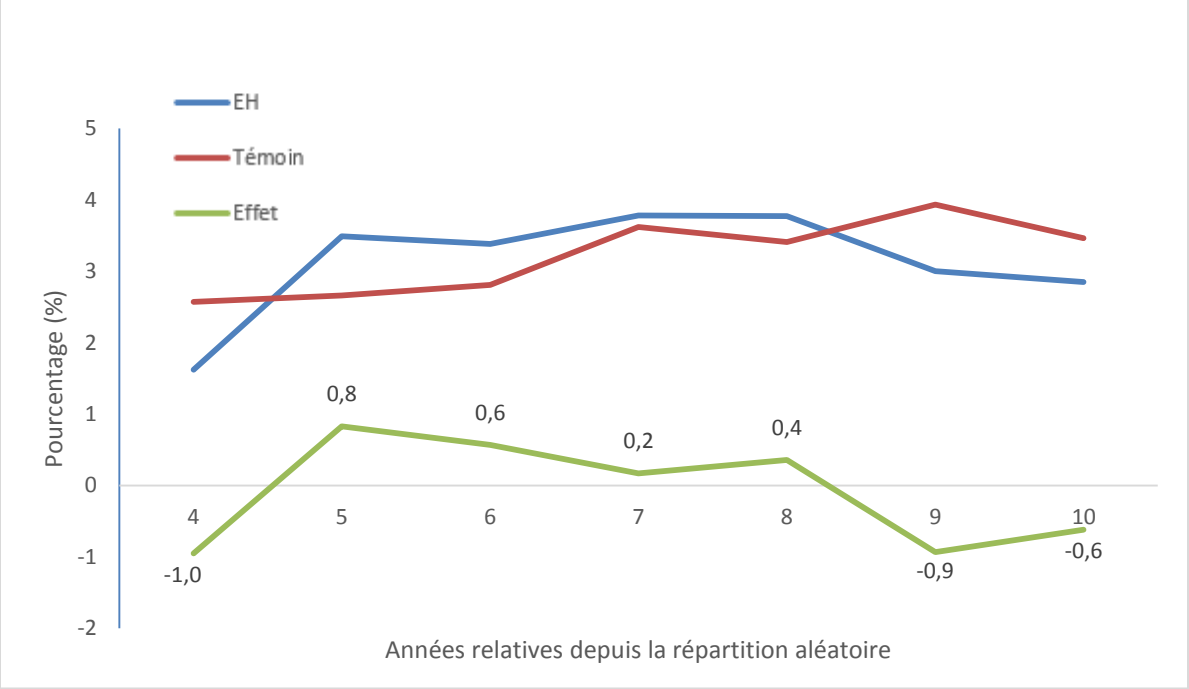

Tableau 53 : Effets de l'initiative EH sur la perception des prestations d'aide sociale en sept ans

	Manitoba		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà perçu des prestations d'aide sociale en sept ans, durant la période des études postsecondaires			
TOUS	7,51	7,29	0,22 (1,53)
Élèves à faible revenu	12,32	11,97	0,35 (3,41)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	12,43	16,43	-4,01 (3,64)
FFRFNS	15,06	13,07	1,99 (3,51)
Élèves autochtones	24,42	14,82	9,60 (6,69)
Taille de l'échantillon	**570**	**460**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande

de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Graphique 44 : Effets de l'initiative EH sur le montant des prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition, de la 4e à la 10e année après la répartition aléatoire (Manitoba)

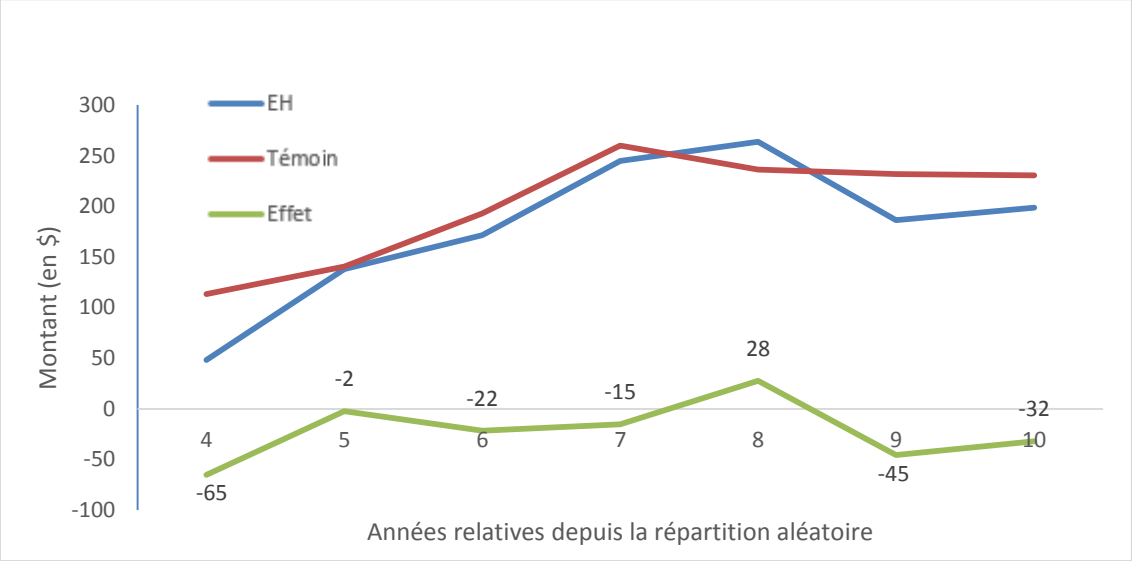

Tableau 54 : Effets de l'initiative EH sur le montant des prestations d'aide sociale perçu en sept ans

	Manitoba			
	Groupe EH	Groupe témoin	Effet (e.t.)	
Prestations totales cumulatives d'aide sociale en sept ans, durant la période des études postsecondaires ($)				
TOUS	1 251	1 405	-154	
			(436)	
Élèves à faible revenu	1 702	2 382	-680	
			(867)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	1 564	3 687	-2 123	**
			(1 051)	
FFRFNS	2 406	2 620	-213	
			(1 036)	
Élèves autochtones	4 961	2 689	2 272	
			(2 134)	
Taille de l'échantillon	**570**	**460**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons est arrondie à un multiple de 10, à la demande de Statistique Canada. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences. Les montants cumulatifs sur sept ans sont calculés à leur valeur nominale, sans actualisation.

Effets estimatifs des initiatives du projet Un avenir à découvrir sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick à partir des dossiers administratifs

Effets de l'initiative Explorez vos horizons sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick

Sommaire des résultats

Les résultats de la présente section s'appliquent à l'échantillon du Nouveau-Brunswick dans son ensemble (à faible revenu et à revenu élevé). Pour comparer les résultats de la présente section à l'échantillon à faible revenu mis en relief dans les deux sections qui suivent (effets relatifs à l'initiative FS et à l'initiative combinée EH+FS, c.-à-d. les élèves ayant potentiellement droit à l'initiative FS), seuls les résultats du sous-groupes d'élèves issus de familles à faible revenu doit être pris en compte. L'annexe E montre un ensemble exhaustif de tels résultats des sous-groupes à l'aide des données sur l'éducation relatives à l'échantillon à faible revenu.

Les élèves à qui l'initiative EH était offerte étaient passablement plus enclins à s'inscrire aux EPS (tableau 55). Cette tendance s'est particulièrement avérée dans le cas des élèves des FFRFNS, lesquels ont affiché une hausse de 11,4 points de pourcentage au chapitre de la participation aux EPS. Nous avons également constaté de légères augmentations à la participation aux EPS chez le sous-groupe issu des FPG. Les inscriptions à l'université ont alimenté en grande partie l'accroissement des inscriptions à l'université et au collège. En effet, il est possible de percevoir que l'effet de l'initiative sur les inscriptions à l'université (tableau 56) s'apparentait à celui sur les deux types combinés d'EPS (tableau 55).

Au cours de la période que couvre le présent document, les élèves à qui l'initiative EH était offerte n'avaient pas davantage tendance à obtenir un grade à l'université ou un diplôme au collège que ceux du groupe témoin (tableau 58). Ce résultat peut s'expliquer dans une certaine mesure par le fait que l'initiative EH ait contribué à accroître les taux d'inscription à l'université davantage que les taux d'inscription au collège. De façon précise, l'initiative EH a incité de façon différentielle les élèves à amorcer des programmes universitaires et l'obtention du grade à l'université nécessite davantage de temps. Cette réalité est perceptible dans les résultats relatifs à l'obtention du grade universitaire (tableau 59) et du diplôme d'études collégiales (tableau 60). Il est possible d'expliquer ces résultats par le fait que, dans la période accessible jusqu'à maintenant, un nombre relativement restreint d'élèves également motivés à suivre des EPS en raison de l'initiative ont terminé leurs études. Mais cette hypothèse est de moins en moins plausible puisque nous en sommes à la septième année de la période où les EPS sont possibles. L'éventualité que certains élèves incités à s'inscrire à l'université grâce à l'initiative EH aient décroché de leurs études à une cadence accélérée constitue une autre explication plausible. Cependant, le faible taux de diplomation au sein du groupe témoin (40 % sur 62 %[12]) porte à croire que presque 35 % des élèves aux EPS au Nouveau-Brunswick décrochent même sans l'initiative EH, ce qui est inhabituellement élevé comparativement aux statistiques publiées sur la persévérance scolaire dans les EPS au Canada.

12 Par rapport à tous les élèves de l'échantillon. 40,46 (du tableau 58) ÷ 61,92 (du tableau 55). Le taux de diplomation s'établit à 65,3 % dans le groupe témoin.

L'éventualité qu'un pourcentage substantiel d'élèves aux EPS quittent leur établissement d'enseignement d'origine pour se réorienter vers d'autres établissements d'EPS et que l'obtention de leur grade ou diplôme ne figure pas dans les données administratives forme une troisième explication plausible. Étant donné que les données administratives utilisées dans le présent document sont mises en lien par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, le New Brunswick Community College et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, il se peut que l'obtention définitive du grade ou du diplôme par les élèves passe inaperçue si ces derniers terminent leurs études dans des collèges communautaires à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou des universités situées à l'extérieur des Maritimes. Il n'est pas exclu que les lacunes dans les données occasionnent une sous-estimation de l'effet de l'initiative EH sur le taux d'obtention du grade ou du diplôme dans les EPS.

Effets de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick

Tableau 55 : Effets de l'initiative EH sur l'inscription à l'université et au collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits à l'université et au collège				
TOUS	64,96	61,92	3,04	*
			(1,82)	
Élèves à faible revenu	54,24	48,61	5,63	*
			(2,98)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	49,15	43,85	5,30	
			(3,40)	
FFRFNS	53,82	42,40	11,42	***
			(3,21)	
Taille de l'échantillon	**1041**	**1448**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 56 : Effets de l'initiative EH sur l'inscription à l'université

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits à l'université				
TOUS	39,19	38,06	1,13	
			(1,70)	
Élèves à faible revenu	29,30	23,57	5,73	**
			(2,66)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	20,79	18,12	2,67	
			(2,84)	
FFRFNS	27,44	18,29	9,15	***
			(2,61)	
Taille de l'échantillon	**1041**	**1448**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 57 : Effets de l'initiative EH sur l'inscription au collège

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Se sont déjà inscrits au collège			
TOUS	29,81	29,48	0,33
			(1,84)
Élèves à faible revenu	26,37	27,85	-1,48
			(2,76)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	28,18	27,06	1,12
			(3,06)
FFRFNS	26,77	26,31	0,45
			(2,88)
Taille de l'échantillon	**1041**	**1448**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 58 : Effets de l'initiative EH sur l'obtention du grade à l'université ou du diplôme au collège

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà obtenu un grade ou un diplôme d'EPS			
TOUS	40,58	40,46	0,12
			(1,86)
Élèves à faible revenu	28,90	28,69	0,21
			(2,55)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	29,18	27,29	1,89
			(3,11)
FFRFNS	28,89	26,24	2,65
			(2,58)
Taille de l'échantillon	**1041**	**1448**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 59 : Effets de l'initiative EH sur l'obtention du grade à l'université

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà obtenu un grade à l'université			
TOUS	22,16	22,03	0,13 (1,56)
Élèves à faible revenu	12,90	11,71	1,18 (2,10)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	9,43	9,86	-0,43 (2,25)
FFRFNS	11,59	9,57	2,02 (1,98)
Taille de l'échantillon	**1041**	**1448**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 60 : Effets de l'initiative EH sur l'obtention du diplôme au collège

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà obtenu un diplôme au collège			
TOUS	19,49	19,65	-0,16 (1,55)
Élèves à faible revenu	16,77	17,92	-1,15 (2,18)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	20,58	17,88	2,70 (2,42)
FFRFNS	17,71	17,27	0,44 (2,28)
Taille de l'échantillon	**1041**	**1448**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Effets de l'initiative Fonds du savoir sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick

Sommaire des résultats

Les élèves à faible revenu du Nouveau-Brunswick à qui l'initiative FS était offerte étaient nettement plus susceptibles de s'inscrire à des programmes d'EPS au cours de la période couverte dans le présent document (tableau 61). Cette hausse dans les inscriptions est constatée chez les élèves francophones (16 points de pourcentage), ceux du sous-groupe des FFRFNS (11 points de pourcentage), ceux du sous-groupe des FPG (15 points de pourcentage) et les garçons (10 points de pourcentage). L'annexe F comporte un ensemble exhaustif des résultats des sous-groupes à l'aide des données sur l'éducation, y compris les résultats selon le sexe.

Les tendances constatées dans les inscriptions à l'université et au collège sont alimentées par les inscriptions supplémentaires aux collèges communautaires, ce qui contraste avec l'initiative EH dans laquelle les résultats combinés des inscriptions sont alimentés par les inscriptions supplémentaires à l'université (section précédente). L'effet des inscriptions au collège s'inscrit dans la même tendance que l'effet des inscriptions combinées, quoique ces effets aient été quelque peu moindres (tableau 63). Les élèves à qui l'initiative FS était offerte n'étaient pas incités sensiblement à s'inscrire davantage à l'université qu'ils ne l'auraient fait normalement (tableau 62).

Les élèves à qui l'initiative FS était offerte avaient nettement plus tendance à obtenir un grade à l'université ou un diplôme au collège (tableau 64). L'initiative FS a permis d'accroître passablement le taux de diplomation des élèves des sous-groupes des FPG et des FFRFNS, de 13,1 et de 9,5 points de pourcentage, respectivement. De tels résultats révèlent des effets substantiels par rapport au taux de diplomation des élèves du groupe témoin. Les tendances constatées quant à la combinaison de l'obtention du grade à l'université et du diplôme au collège sont alimentées par l'obtention du diplôme au collège (tableau 65 et tableau 66). Le taux de diplomation supérieur chez les jeunes élèves peut s'expliquer par l'accroissement de l'inscription au collège suscité par l'initiative FS.

Effets de l'offre de l'initiative Fonds du savoir sur les études postsecondaires

Tableau 61 : Effets de l'initiative FS sur l'inscription à l'université et au collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits à l'université et au collège				
Élèves à faible revenu	55,42	48,91	6,51 (2,92)	**
FFRFNS	53,41	42,76	10,65 (3,36)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	52,62	37,60	15,02 (4,39)	***
Taille de l'échantillon	**544**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 62 : Effets de l'initiative FS sur l'inscription à l'université

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits à l'université				
Élèves à faible revenu	22,59	23,02	-0,43 (2,48)	
FFRFNS	19,28	18,27	1,01 (2,65)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	19,50	13,60	5,90 (3,22)	*
Taille de l'échantillon	**544**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 63 : Effets de l'initiative FS sur l'inscription au collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits au collège				
Élèves à faible revenu	35,36	27,94	7,42 (2,51)	***
FFRFNS	35,07	25,91	9,15 (2,66)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	33,85	24,02	9,83 (3,52)	***
Taille de l'échantillon	**544**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 64 : Effets de l'initiative FS sur l'obtention du grade à l'université ou du diplôme au collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà obtenu un grade à l'université ou un diplôme au collège				
Élèves à faible revenu	36,06	29,31	6,75 (2,51)	***
FFRFNS	34,51	24,97	9,54 (2,75)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	33,30	20,17	13,13 (3,74)	***
Taille de l'échantillon	**544**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 65 : Effets de l'initiative FS sur l'obtention du grade à l'université

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà obtenu un grade à l'université			
Élèves à faible revenu	10,28	11,85	-1,56
			(1,78)
FFRFNS	8,27	8,61	-0,34
			(1,78)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	7,48	6,50	0,99
			(2,21)
Taille de l'échantillon	**544**	**601**	

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 66 : Effets de l'initiative FS sur l'obtention du diplôme au collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà obtenu un diplôme au collège				
Élèves à faible revenu	26,78	18,55	8,22	***
			(2,25)	
FFRFNS	27,43	17,15	10,28	***
			(2,39)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	26,29	14,52	11,77	***
			(3,22)	
Taille de l'échantillon	**544**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Effets de l'initiative combinée EH+FS sur les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick

Sommaire des résultats

La présente section révèle les effets de l'offre simultanée des initiatives EH et FS aux élèves du Nouveau-Brunswick issus de familles à faible revenu comparativement à l'absence de ces initiatives. Un ensemble exhaustif de résultats par sous-groupe à l'aide des données sur l'éducation figure à l'annexe G.

Les élèves à qui l'initiative EH+FS était offerte avaient nettement plus tendance à s'inscrire à l'université et au collège (tableau 67). Cette situation est particulièrement perceptible chez les élèves des FFRFNS (leur taux d'inscription ayant augmenté de 10,7 points de pourcentage). En ce qui concerne les constatations ayant trait à l'initiative EH offerte seule, les effets sur les inscriptions à l'université et au collège combinées étaient alimentés essentiellement par les inscriptions à l'université. En effet, il est possible de constater que les élèves à qui l'initiative combinée EH+FS était offerte ont affiché une croissance semblable au chapitre des inscriptions à l'université (tableau 68) mais seulement une hausse marginalement significative des inscriptions au collège (tableau 69).

Dans l'ensemble, l'offre de l'initiative combinée EH+FS ne s'est pas traduite par une croissance du nombre d'élèves à faible revenu qui obtiennent un grade à l'université ou un diplôme au collège (tableau 70). Cependant, des effets sur le taux de diplomation ont été perçus chez le groupe des élèves des FFRFNS (dont le taux de diplomation a augmenté de 7 points de pourcentage). La tendance observée quant aux taux de diplomation de l'université et du collège montre que les effets sont alimentés par le taux de diplomation du collège (tableau 71 et tableau 72), à l'exemple de la tendance constatée chez les élèves à qui seulement l'initiative FS était offerte.

Effets de l'offre de l'initiative combinée Explorez vos horizons et Fonds du savoir sur les études postsecondaires

Tableau 67 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur l'inscription à l'université et au collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits à l'université et au collège				
Élèves à faible revenu	53,91	48,01	5,90 (2,80)	**
FFRFNS	51,98	41,33	10,65 (3,22)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	45,97	37,63	8,35 (4,13)	**
Taille de l'échantillon	**547**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 68 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur l'inscription à l'université

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits à l'université				
Élèves à faible revenu	27,87	22,26	5,60 (2,36)	**
FFRFNS	24,08	16,87	7,22 (2,47)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	21,15	13,01	8,15 (3,06)	***
Taille de l'échantillon	**547**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 69: Effets de l'initiative combinée EH+FS sur l'inscription au collège

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Se sont déjà inscrits au collège			
Élèves à faible revenu	29,34	27,58	1,76 (2,70)
FFRFNS	30,23	25,42	4,81 (2,93)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	28,22	24,49	3,73 (3,58)
Taille de l'échantillon	**547**	**601**	

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 70 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le taux de diplomation de l'université ou du collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà obtenu un grade à l'université ou un diplôme au collège				
Élèves à faible revenu	33,11	28,81	4,30 (2,71)	
FFRFNS	31,70	24,29	7,41 (2,79)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	27,05	21,80	5,25 (3,12)	*
Taille de l'échantillon	**547**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 71 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le taux de diplomation à l'université

	Nouveau-Brunswick		
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Ont déjà obtenu un grade à l'université			
Élèves à faible revenu	11,26	11,57	-0,30 (1,77)
FFRFNS	8,12	8,00	0,13 (1,69)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	6,54	6,71	-0,17 (1,99)
Taille de l'échantillon	**547**	**601**	

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 72 : Effets de l'initiative combinée EH+FS sur le taux de diplomation au collège

	Nouveau-Brunswick			
	Groupe EH+FS (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Ont déjà obtenu un diplôme au collège				
Élèves à faible revenu	22,34	18,14	4,20 (2,24)	*
FFRFNS	23,91	16,82	7,08 (2,49)	***
Parents ayant un DES ou non (FPG)	20,97	15,62	5,35 (2,76)	*
Taille de l'échantillon	**547**	**601**		

Source : Données administratives du projet UAD tirées des années relatives une à dix.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Effets préalablement estimés de l'initiative Explorez vos horizons au Manitoba

Sommaire des résultats

La présente section montre les effets de l'initiative EH sur les élèves du Manitoba à qui elle était offerte. Les effets sur les inscriptions aux EPS sont estimés à l'aide d'une enquête de suivi au terme de 66 mois et des données administratives en provenance des établissements d'enseignement jusqu'à 2011. Il n'y a pas eu de couplage des données administratives au cours des années subséquentes quant au type employé pour produire les résultats de la section précédente relativement au Nouveau-Brunswick. Les graphiques des inscriptions aux EPS, quelque que soit le type, sont parus préalablement dans Ford et al. (2012). Étant donné la courte durée de la période des études postsecondaires au moment où s'est déroulée l'enquête de suivi au terme de 66 mois (deux ans), les estimations quant au pourcentage d'élèves ayant obtenu leur grade ou leur diplôme auraient eu pour effet de sous-estimer passablement les taux réels de diplomation, de sorte qu'elles ne sont pas incluses.

En règle générale, l'initiative EH n'a pas comporté d'effet statistiquement significatif sur l'inscription aux EPS (tableau 73). Tous les effets estimés sur l'inscription aux EPS se sont révélés positifs, mais pas suffisamment importants pour être statistiquement significatifs. Les effets estimés sur les inscriptions à l'université sont restreints (tableau 74). Il y a eu quelques effets statistiquement significatifs sur les inscriptions au collège chez les élèves des sous-groupes des FPG et des FFRFNS. Cependant, compte tenu des résultats présentés au préalable en ce qui touche les crédits d'impôt pour études réclamés dans les déclarations d'impôt des participants, on peut douter du fait que l'initiative EH soit à la source d'une croissance globale des inscriptions aux études postsecondaires au Manitoba.

Effets de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons sur les études postsecondaires au Manitoba

Tableau 73 : Effets de l'initiative EH sur les inscriptions aux EPS au Manitoba (66 mois)

	Manitoba		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Se sont déjà inscrits aux EPS			
TOUS	73,05	68,31	4,74
			(3,02)
Élèves à faible revenu	62,03	58,64	3,39
			(5,87)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	62,97	56,48	6,49
			(6,34)
FFRFNS	63,09	53,66	9,43
			(7,08)
Élèves autochtones	63,72	61,67	2,06
			(11,13)
Taille de l'échantillon	**478**	**395**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données de l'enquête de suivi au terme de 66 mois, des données de l'enquête approximative de suivi au terme de 66 mois et des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 74 : Effets de l'initiative EH sur les inscriptions à l'université au Manitoba (66 mois)

	Manitoba		
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)
Se sont déjà inscrits à l'université			
TOUS	51,33	47,40	3,93
			(3,20)
Élèves à faible revenu	37,69	36,47	1,22
			(5,80)
Parents ayant un DES ou non (FPG)	34,69	32,81	1,87
			(5,85)
FFRFNS	34,55	33,78	0,77
			(6,81)
Élèves autochtones	35,87	36,41	-0,54
			(12,24)
Taille de l'échantillon	**464**	**390**	

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données de l'enquête de suivi au terme de 66 mois, des données de l'enquête approximative de suivi au terme de 66 mois et des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Tableau 75 : Effets de l'initiative EH sur les inscriptions au collège au Manitoba (66 mois)

	Manitoba			
	Groupe EH (%)	Groupe témoin (%)	Effet en points de pourcentage (e.t.)	
Se sont déjà inscrits au collège				
TOUS	27,68	22,67	5,01	
			(3,09)	
Élèves à faible revenu	27,92	20,34	7,58	
			(5,60)	
Parents ayant un DES ou non (FPG)	30,01	18,93	11,08	*
			(5,96)	
FFRFNS	28,79	17,36	11,44	*
			(6,39)	
Élèves autochtones	30,45	27,01	3,44	
			(12,29)	
Taille de l'échantillon	**458**	**376**		

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données de l'enquête de suivi au terme de 66 mois, des données de l'enquête approximative de suivi au terme de 66 mois et des données administratives du projet UAD.
Remarques : La régression des estimations est rajustée. La taille des échantillons varie dans les différentes mesures en raison des valeurs manquantes. Les niveaux statistiquement significatifs sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut occasionner des divergences minimes dans les sommes et les différences.

Chez tous les élèves, l'offre de l'initiative EH n'a donc comporté aucun effet, sinon restreint, sur les inscriptions aux EPS au Manitoba tandis que la même initiative EH a produit des effets sur les inscriptions des élèves au Nouveau-Brunswick. Tel que souligné en 2012, il existe plusieurs raisons possibles pour lesquelles l'effet net au Manitoba s'est révélé restreint par rapport à celui au Nouveau-Brunswick.

- **Un modèle « habituel » différent.** Le parcours type des élèves du secondaire dans les deux provinces est présenté par les groupes témoin respectifs. Il est plausible que le parcours soit très différent dans ces administrations, quoique les enquêtes du projet UAD au cours des études secondaires aient révélé peu de données probantes à ce chapitre. Si les élèves du secondaire au Manitoba recevaient déjà, dans le cadre de leur éducation actuelle au choix de carrière, un incitatif équivalent à faire des EPS comme celui offert dans le projet EAD (ce que les élèves du Nouveau-Brunswick n'avaient pas), le projet UAD ne comporterait alors pas d'avantages supplémentaires pour les élèves du Manitoba (ce qui pourrait néanmoins être le cas pour les élèves du Nouveau-Brunswick).
- **Les différences dans l'universalité des programmes mis à l'essai.** L'initiative EH a été mise à l'essai auprès des élèves de l'ensemble du spectre socioéconomique, dont un grand nombre qui auraient fait des EPS sans initiative supplémentaire. Les données probantes jusqu'à maintenant semblent indiquer que l'initiative EH peut modifier les résultats des groupes cibles ayant habituellement de faibles taux de participation aux EPS. Le sous-groupe des FFRFNS (familles à faible revenu et à faible niveau de scolarité), dans lequel les taux d'inscription aux EPS sont passés de 42 % à 54 % chez ceux à qui l'initiative EH était offerte au Nouveau-Brunswick, n'a copté que pour 30 % de l'échantillon des écoles au Manitoba.
- **L'initiative EH : mise en place et participation.** Il se peut que l'efficacité de l'initiative EH ait été restreinte par le fait que les ateliers étaient à titre volontaire et se déroulaient après l'école. La

fréquentation s'est mise à chuter considérablement après la première année, tout particulièrement au Manitoba, ce qui a peut-être empêché la concrétisation complète des avantages liés aux ateliers. Moins de la moitié des élèves du Manitoba (48 %) ont participé à six séances ou plus sur les 20 offertes, comparativement à 60 % des élèves du Nouveau-Brunswick. En outre, pendant que les participants issus des FFRFNS de l'une et de l'autre des provinces avaient habituellement moins tendance à participer que les autres groupes, le recul de la participation s'est révélé plus marqué chez les élèves des FFRFNS du Manitoba que leurs homologues du Nouveau-Brunswick.

Étant donné l'absence d'effets substantiels en lien avec l'initiative EH au Manitoba, la section suivante du présent document, laquelle traite de l'effet des initiatives chez l'élève en marge (sans lesquelles ce dernier n'aurait pas fait d'EPS), portera sur les résultats du Nouveau-Brunswick. Une telle analyse n'était pas possible dans le cas du Manitoba.

Gains sur le marché du travail tirés des initiatives du projet Un avenir à découvrir

L'objectif fondamental du présent document consiste à montrer les gains sur le marché du travail que les initiatives du projet UAD procurent aux élèves « en marge » — qui n'auraient pas fait d'EPS sans les initiatives mises à l'essai — au moyen des effets estimatifs sur les résultats relatifs au marché du travail, selon les déclarations de revenu des participants. Il est possible d'estimer de tels gains sur le marché du travail lorsque les initiatives du projet UAD entraînent la participation aux EPS chez certains élèves du secondaire qui, autrement, n'y participeraient pas de même qu'une hausse de leur revenu moyen tiré du marché du travail. Le projet UAD a permis de concrétiser ces éléments, mais pas à titre universel. Les premiers résultats des effets du projet UAD sur la participation aux EPS montrent que les initiatives se sont révélées efficaces dans l'accroissement de la participation aux EPS au Nouveau-Brunswick, mais pas de façon convaincante au Manitoba. En outre, les différences estimées dans la rémunération moyenne entre les participants à l'initiative EH et les membres du groupe témoin au Manitoba étaient pour la plupart statistiquement négligeables ou négatives. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant révèlent donc que l'initiative EH n'a permis d'améliorer les résultats ni en matière d'éducation, ni en matière d'emploi au Manitoba. Autrement dit, le volet de l'expérience mené au Manitoba ne peut contribuer de façon significative à la mesure des gains financiers en lien avec une éducation supplémentaire. La discussion des gains sur le marché du travail ayant trait aux initiatives du projet UAD (EH; FS; EH+FS) dans la présente section porte donc strictement sur les résultats obtenus au Nouveau-Brunswick.

L'analyse des gains sur le marché du travail aura comme seul point de mire les effets sur la rémunération liée à l'emploi. Plusieurs raisons justifient cet état de choses. Les résultats de la section 3 quant aux effets du projet UAD sur la rémunération liée à l'emploi, la rémunération liée au travail autonome et le revenu donnent à penser que les gains sur le marché du travail découlant des initiatives ne pourraient être détectés que dans la rémunération liée à l'emploi. Le travail autonome était en règle générale peu répandu dans l'échantillon de l'étude : seule une poignée de participants en tiraient une rémunération substantielle. En outre, Statistique Canada n'a pas autorisé la parution d'un grand nombre de résultats ayant trait à la rémunération liée au travail autonome afin de protéger la confidentialité des participants. Les tendances des effets du projet UAD sur le revenu s'apparentaient beaucoup à celles ayant trait à la rémunération liée à l'emploi. Bien que les initiatives du projet UAD semblent comporter certains effets sur les prestations d'AE, ceux-ci étaient restreints et se sont manifestés essentiellement à la même époque que la récession de 2008-2009. Il n'y avait pas de données probantes quant à des effets durables sur le recours aux prestations d'AE.

Les effets estimés sur la rémunération fournissent les données probantes les plus convaincantes des gains sur le marché du travail qui découlent des initiatives d'accès aux EPS. Toutefois, l'analyse de la rémunération liée à l'emploi pose problème en raison de plusieurs difficultés.

D'abord, puisque chaque initiative était conçue pour accroître la participation aux EPS, la rémunération peut en réalité se révéler moindre au tout début de la période des études postsecondaires. Lorsqu'il y a un gain rehaussé par rapport au choix d'EPS fait par les participants dans le programme d'éducation au choix de carrière amélioré, la rémunération ultérieure devrait être plus élevée chez le groupe qui participe au projet puis afficher une croissance accrue d'une année à l'autre comparativement au groupe témoin. Or, il n'y avait pas d'effet statistiquement significatif sur la rémunération cumulative liée à l'emploi. Il y a eu certains effets

statistiquement significatifs sur la rémunération annuelle liée à l'emploi et la tendance des effets sur la rémunération liée à l'emploi s'inscrit globalement dans une tendance théorique attendue lorsque des inscriptions aux EPS augmentent : la rémunération est perdue durant les études postsecondaires et les gains ne se concrétisent qu'après les études. Par conséquent, l'analyse ici part du principe que les effets sur la rémunération moyenne de la 4e à la 8e année constituent une « rémunération perdue » tandis que les effets à la 9e et à la 10e année marquent le début du « gain ».

Ensuite, l'efficacité statistique du résultat lié à la rémunération est faible. Bien que le projet UAD ait été conçu pour présenter une efficacité statistique suffisante afin de discerner les résultats de l'inscription aux EPS, la variation marquée de la rémunération de l'ensemble de l'échantillon complique l'estimation des effets précis sur la rémunération avec une grande certitude. L'estimation ponctuelle (la comparaison des pourcentages et des effets moyens) présente l'information accessible optimale en vue de l'analyse des gains sur le marché du travail, mais le manque d'efficacité statistique dans la variable de la rémunération restreint l'examen potentiellement approfondi des tendances du changement de rémunération davantage propre à l'économie empirique, comme la méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca.

Enfin, l'attribution appropriée des effets au changement de comportement de l'« élève en marge » (la principale cible de la politique, qui n'aurait pas fait d'EPS sans les initiatives) pose problème. Dans le cadre d'une évaluation rigoureuse bien rodée comme le projet Un avenir à découvrir, les effets peuvent être attribués de façon fiable à l'initiative. Il est cependant plus ardu d'estimer qui en tire précisément parti, parce que les effets sont calculés sous forme de différences dans les résultats moyens.

Voici un exemple hypothétique pour bien illustrer ce propos. La rémunération moyenne de 1 000 membres d'un groupe du projet pourrait se chiffrer à 52 000 $ au cours de l'année finale, comparativement à 50 000 $ chez les 1 000 membres du groupe témoin, ce qui donne un effet moyen de 2 000 $: multiplié par 1 000 personnes, cela donne 2 000 000 $. Supposons que la rémunération moyenne de ceux qui ont fait des EPS dans les groupes du projet et témoin s'établit à 60 000 $ mais à 40 000 $ chez ceux qui n'en ont pas fait. Supposons en outre que le pourcentage ayant fait des EPS est plus important, à 50 % au sein du groupe du projet comparativement à 40 % au sein du groupe témoin.

De tels chiffres ne permettent pas de distinguer aisément le mode de répartition de l'effet sur la rémunération moyenne. Il se peut que l'initiative ait permis d'augmenter la rémunération de chacun en fonction d'un pourcentage semblable (4 % dans ce cas-ci, pour passer de 50 000 $ à 52 000 $) ou d'augmenter seulement le revenu de ceux qui se sont nouvellement investis dans les EPS. Tout compte fait, ceux qui auraient participé aux EPS sans l'initiative et ceux qui n'ont pas participé aux EPS malgré l'initiative ne seraient vraisemblablement pas touchés par cette initiative. Dans ce cas-ci, la rémunération supplémentaire dans le groupe du projet serait entièrement attribuable aux élèves en marge : les 100 personnes nouvellement motivées à faire des EPS au moyen du projet donnant accès à celles-ci. Autrement dit, la hausse de 2 000 000 $ de la rémunération de tout le groupe du projet est attribuable au comportement modifié chez seulement 100 personnes. Celles-ci touchent chacune en moyenne une rémunération bonifiée de 20 000 $ comparativement à celles qu'elles auraient touché sans le projet susmentionné. Voilà qui est logique dans le présent exemple, puisque la rémunération moyenne de ceux qui font des EPS se chiffre à 60 000 $ comparativement à 40 000 $ chez ceux qui n'en font pas.

Si l'exemple ci-dessus constitue un moyen plausible d'estimer l'effet sur la rémunération puis de l'attribuer à l'élève en marge, d'autres explications sont possibles. Une autre explication possible consiste à affirmer que

l'initiative peut accroitre la rémunération des personnes qui auraient fait des EPS de toute manière. L'initiative pourrait augmenter la rémunération de ceux qui n'en ont pas fait, peut-être en faisant en sorte que leurs résultats au secondaire soient supérieurs.

Une étude quantitative a été menée afin d'examiner s'il est opportun d'attribuer l'entière valeur monétaire des effets sur la rémunération aux élèves en marge. Pour chaque initiative et chaque échantillon ou sous-groupe, l'estimation de l'effet a été menée à l'aide d'une régression linéaire : la régression de la rémunération en fonction d'une variable indicatrice dont la valeur est de 0 ou 1 pour indiquer le groupe du projet de même qu'une série de covariables (des caractéristiques telles que les données démographiques) mesurées au départ. Le coefficient estimé en lien avec la variable indicatrice dont la valeur est de 0 ou 1 du groupe de projet qui résulte de la régression correspond à la différence comptabilisée par l'offre du projet, c'est-à-dire l'effet estimé. Cette étude a été menée à l'aide de la rémunération combinée à la 9e et à la 10e année en tant que résultats. Dans l'analyse, la SRSA a observé le caractère statistiquement significatif de la différence estimée entre le groupe du projet et le groupe témoin lorsque les inscriptions à l'université et au collège sont incluses en tant que contrôles dans la régression (ce qui supprime donc les effets de la hausse des inscriptions aux études sur la rémunération) afin de constater si l'adhésion au groupe du projet demeurait significative, au-delà de l'effet attribuable à l'accroissement des études. Malheureusement, la différence estimée entre le groupe du projet et le groupe témoin quant à la rémunération combinée à la 9e et la 10e année pour n'importe laquelle des trois initiatives au Nouveau-Brunswick ne s'est pas révélée statistiquement significative, avec ou sans l'inclusion de la variable de contrôle de l'inscription aux études postsecondaires. Comparativement aux effets estimés d'une hausse des inscriptions sur la rémunération, les différences estimées entre le groupe du projet et le groupe témoin étaient légèrement plus importante dans le cas de l'initiative EH mais quelque peu moindre en ce qui touche l'initiative FS ou l'initiative combinée EH+FS. Par conséquent, l'exercice n'a pas débouché sur des données concluantes permettant d'appuyer ou de rejeter l'attribution de l'intégralité des effets sur la rémunération aux élèves en marge. Il se peut qu'une partie des effets observés sur la rémunération soit attribuable à l'élargissement du choix des programmes d'études chez les participants qui auraient fait des EPS, nonobstant les initiatives du projet UAD (tout particulièrement l'initiative EH), et attribuable en partie à la participation accrue aux EPS.

Les sections suivantes présentent les meilleures estimations des gains sur le marché du travail aux élèves en marge selon plusieurs scénarios différents :

- Scénario 1 : Tous les participants à qui une initiative du projet UAD était offerte ont obtenu les mêmes gains sur le marché du travail, pour autant qu'ils se soient inscrits au EPS.
- Scénario 2 : Tous les participants à qui une initiative du projet UAD était offerte ont obtenu les mêmes gains sur le marché du travail, pour autant qu'ils aient obtenu leur grade ou diplôme d'EPS.
- Scénario 3 : Seuls les participants en marge qui ont été incités à s'inscrire aux EPS ont obtenu les gains sur le marché du travail.
- Scénario 4 : Seuls les participants en marge qui ont été incités à obtenir leur grade ou diplôme d'EPS ont obtenu les gains sur le marché du travail.

Les scénarios 1 et 2 sous-estiment vraisemblablement les gains sur le marché du travail, tandis que les scénarios 3 et 4 risquent de surestimer ceux-ci. Puisque les mesures accessibles de la participation aux EPS peuvent sous-estimer l'obtention du grade ou du diplôme, les scénarios 1 et 3 devraient être les plus fiables (parce que les calculs sont fondés sur l'inscription plutôt que l'obtention du grade ou du diplôme). Les

scénarios 2 et 4 sont inclus à titre de référence. Le scénario 3 devrait fournir les meilleures estimations si toutes les hausses estimées de la rémunération résultent d'un accès élargi aux EPS.

Le gain sur le marché du travail est présenté sous trois différentes formes. La première correspond à la bonification annuelle de la rémunération estimée sous forme de moyenne de l'effet annuel sur la rémunération à la 9e et à la 10e année. Cet indicateur est habituellement appelé « rendement de la scolarité » dans la documentation. La deuxième consiste à présenter la valeur actualisée nette (VAN) en tant que somme des valeurs actualisées de la bonification prévue de la rémunération (d'après les effets sur la rémunération à la 9e et à la 10e année) estimée jusqu'à 55 ans, moins la valeur actualisée de la rémunération perdue (d'après les effets sur la rémunération de la 4e à la 8e année). Elle procure un moyen de mesurer l'effet à long terme (à vie) des EPS quant à la productivité du participant sur le marché du travail. La troisième compare la valeur actualisée de la bonification prévue de la rémunération de l'élève en marge (jusqu'à 55 ans) avec la valeur actualisée de la rémunération perdue pour obtenir le taux du gain sur le marché du travail. Ce taux ne tient pas compte des autres coûts importants liés à l'éducation, comme les droits de scolarité, les tarifs, les manuels et l'hébergement, ni le coût de l'initiative du projet UAD. Il ne s'agit pas d'une véritable mesure du taux du gain, mais elle donne une mesure parallèle du changement net à la productivité sur le marché du travail grâce à l'initiative, à long terme.

Plusieurs études ont permis d'examiner le gain lié aux études postsecondaires au Canada, quoique la plupart de celles-ci prêtent attention au logarithme de la rémunération et font appel aux données transversales pour estimer le profil de rémunération des particuliers à divers âges. Par exemple, les auteurs Boudarbat, Lemieux et Riddell (2010) ont constaté que l'écart salarial entre les titulaires d'un grade de premier cycle et les diplômés du secondaire s'établissait à 40 points de pourcentage chez les hommes en 2005, et à 52 points de pourcentage chez les femmes. Ces auteurs ont également constaté que la bonification salariale des diplômés d'études postsecondaires non universitaires se fixait à 14 points de pourcentage chez les hommes et à 15 points de pourcentage chez les femmes. Si ces bonifications estimées étaient mises en application à l'échantillon du projet UAD, le gain des EPS s'établirait alors à environ 12 000 $ (ou à une valeur actualisée de 124 000 $ jusqu'à 55 ans) pour l'échantillon global et à environ 10 000 $ (ou à une valeur actualisée de 106 000 $ jusqu'au 55 ans pour l'échantillon issu des familles à faible revenu)[13]. L'auteur Frenette (2014) a constaté qu'en moyenne, les titulaires d'un grade de premier cycle touchent une rémunération plus élevée de 36 600 $/année (chez les hommes) et de 22 412 $/année (chez les femmes) que celle de leurs homologues ayant un diplôme d'études secondaires, pendant que la bonification de la rémunération annuelle attribuable à une attestation d'études collégiales se chiffrait à 12 351 $/année chez les hommes et à 8 960 $/année chez les femmes. Si les estimations de l'auteur Frenette étaient appliquées à l'échantillon du projet UAD, le gain des EPS s'établirait alors à environ 22 000 $ par année (ou à la valeur actualisée de 225 000 $ jusqu'à 55 ans) pour l'échantillon global et à environ 19 000 $ (ou la valeur actualisée de 195 000 $ jusqu'à 55 ans) pour l'échantillon des étudiants à faible revenu.

13 Ces chiffres sont imputés au moyen des graphiques des auteurs Boudarbat, Lemieux et Riddell (2010) sur la rémunération salariale, le sexe ainsi que la composition des participants aux EPS dans les échantillons du projet UAD, ainsi que de la rémunération annuelle induite des diplômés du secondaire, à 48 766 $ chez les hommes et à 26 231 $ chez les femmes, d'après Frenette (2014).

Gains sur le marché du travail tirés de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons au Nouveau-Brunswick

Le tableau 76 montre les estimations optimales des gains sur le marché du travail (en dollars de 2018) tirées de l'offre de l'initiative EH. Quel que soit l'échantillon ou le sous-groupe, l'initiative EH était en corrélation avec une croissance moyenne de rémunération allant de 1 500 $ à 2 600 $ (en dollars de 2018) annuellement, à la 9e et à la 10e année. Si tous les effets sur la rémunération découlaient d'une hausse des inscriptions aux EPS (scénario 3), les gains financiers estimés de l'éducation se situeraient dans une fourchette allant de 22 533 $/année pour les membres du sous-groupe des FFRFNS à 50 316 $/année pour l'échantillon global. Les valeurs actualisées nettes de la rémunération à vie étaient substantielles, allant de 210 453 $ pour les membres du sous-groupe des FFRFNS à 499 664 $ dans l'échantillon général (ces valeurs sont actualisées au début du projet puis converties en dollars de 2018). Puisque la rémunération perdue estimée s'établissait pratiquement à zéro, le taux de gain sur le marché du travail était impossible à calculer (avoisinant l'infini, à 9 658 % dans le sous-groupe des FFRFNS à titre d'exemple). Les gains sur le marché du travail sembleraient aller de pair avec la constatation selon laquelle le principal effet de l'initiative EH sur les études postsecondaires consistait en l'inscription à l'université (bien qu'il n'y ait pas d'effet correspondant à l'obtention du grade à l'université).

Les chiffres des scénarios 1 et 2 étaient substantiellement moindres lorsque les effets sur la rémunération étaient attribués à tous les participants. Le manque d'effets sur l'obtention du grade ou du diplôme contribue à l'inflation des estimations dans le scénario 4 à des valeurs élevées au point d'en être douteuses. Par conséquent, les chiffres du scénario 3 demeurent les plus plausibles en tant qu'estimations optimales des gains sur le marché du travail.

Tableau 76 : Gains sur le marché du travail résultant de l'offre de l'initiative Explorez vos horizons (EH)

	EH			
	Tous	Élèves à faible revenu	FPG	FFRFNS
Taux d'inscription aux EPS (%)				
Groupe témoin	61,92	48,61	43,85	42,40
Effet	**3,04**	**5,63**	5,30	**11,42**
Taux de diplomation des EPS (%)				
Groupe témoin	40,46	28,69	27,29	26,24
Effet	0,12	0,21	1,89	2,55
Effet sur la rémunération moyenne à la 9e et à la 10e année ($)	1 530	1 669	1 516	2 573
Valeur actualisée de la rémunération perdue ($)	754	1 179	1 893	-251
Valeur actualisée de la bonification projetée de la rémunération jusqu'à 55 ans ($)	14 435	15 753	14 305	24 285
Scénario 1 :				
Gains du projet UAD, par année ($)	2 355	3 078	3 084	4 781
VAN ($)	23 383	31 217	32 956	44 656
Scénario 2 :				

	EH			
	Tous	Élèves à faible revenu	FPG	FFRFNS
Gains du projet UAD, par année ($)	3 769	5 776	5 195	8 938
VAN ($)	37 432	58 589	55 511	83 479
Scénario 3 :				
Gains des EPS, par année ($)	**50 316**	**29 649**	**28 601**	**22 533**
VAN ($)	**499 664**	**300 748**	**305 623**	**210 453**
Scénario 4 :				
Gains des EPS, par année ($)	1 274 676	794 889	80 203	100 914
VAN ($)	12 658 158	8 062 908	857 039	942 498
Taux de gain sur le marché du travail (%)	s.o.	s.o.	s.o.	9 658,49

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarque : Les effets statistiquement significatifs à 10 % et les résultats importants figurent en caractères gras.

Gains sur le marché du travail résultant de l'offre de l'initiative Fonds du savoir (FS) au Nouveau-Brunswick

Le tableau 77 présente les estimations optimales des gains sur le marché du travail (en dollars de 2018) résultant de l'offre de l'initiative FS. Nonobstant l'échantillon ou les sous-groupes, l'initiative FS était en corrélation avec un accroissement moyen entre 596 $ et 958 $ dans la rémunération par année à la 9e ou à la 10e année. Si tous les effets sur la rémunération découlaient d'un accroissement des inscriptions aux EPS (scénario 3), les gains financiers estimés ayant trait à l'éducation seraient restreints : 5 600 $/année chez les membres du sous-groupe des FFRFNS, 6 376 $/année chez ceux du sous-groupe des FPG ainsi que 10 133 $/année chez l'élève en marge et à faible revenu. Les valeurs actualisées nettes de la rémunération à vie se sont situées dans une fourchette allant de 28 971 $ chez les membres du sous-groupe des FFRFNS à 67 709 $ dans l'échantillon des élèves à faible revenu. Malgré les faibles gains financiers liés à l'éducation sous forme de montants en dollars, étant donné la rémunération perdue restreinte, les taux de gain sur le marché du travail étaient imposants : 196 % chez le sous-groupe des FPG, 221 % chez le sous-groupe des FFRFNS et 343 % dans l'échantillon général des élèves à faible revenu. Les gains sur le marché du travail ont semblé aller de pair avec la constatation comme quoi le principal effet de l'initiative FS sur les études postsecondaires se situait au niveau des inscriptions au collège.

Les chiffres des scénarios 1 et 2 étaient substantiellement moindres lorsque les effets sur la rémunération étaient attribués à tous les participants. Puisque les effets de l'initiative FS sur les taux de diplomation s'apparentaient à ceux sur les taux d'inscription, le scénario 4 a produit des estimations très semblables à celles du scénario 3.

Tableau 77 : Gains sur le marché du travail liés à l'offre de l'initiative Fonds du savoir (FS)

	FS		
	Élèves à faible revenu	FPG	FFRFNS
Taux d'inscription aux EPS (%)			
Groupe témoin	48,91	37,60	42,76
Effet	**6,51**	**15,02**	**10,65**
Taux de diplomation des EPS (%)			
Groupe témoin	29,31	20,17	24,97
Effet	**6,75**	**13,13**	**9,54**
Effet sur la rémunération moyenne à la 9e et à la 10e année ($)	660	958	596
Valeur actualisée de la rémunération perdue ($)	-1 818	-4 619	-2 543
Valeur actualisée de la bonification projetée de la rémunération jusqu'à 55 ans ($)	6 226	9 038	5 628
Scénario 1 :			
Gains du projet UAD, par année ($)	1 190	1 820	1 117
VAN ($)	7 954	8 397	5 777
Scénario 2 :			
Gains du projet UAD, par année ($)	1 829	2 876	1 728
VAN ($)	12 224	13 268	8 941
Scénario 3 :			
Gains des EPS, par année ($)	**10 133**	**6 376**	**5 600**
VAN ($)	**67 709**	**29 416**	**28 971**
Scénario 4 :			
Gains des EPS, par année ($)	9 773	7 294	6 252
VAN ($)	65 302	33 650	32 342
Taux de gain sur le marché du travail (%)	*342,51*	*195,65*	*221,33*

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarque : Les effets statistiquement significatifs à 10 % et les résultats importants figurent en caractères gras.

Gains sur le marché du travail résultant de l'offre de l'initiative combinée EH+FS au Nouveau-Brunswick

Le tableau 78 présente les estimations optimales des gains sur le marché du travail (en dollars de 2018) résultant de l'initiative combinée EH+FS aux élèves du Nouveau-Brunswick. Nonobstant l'échantillon ou les sous-groupes, l'initiative combinée EH+FS était en corrélation avec une hausse moyenne de la rémunération se situant entre 1 062 $ et 1 790 $ par année à la 9e ou à la 10e année et les effets sur la rémunération ont semblé s'accroître parallèlement aux effets de l'inscription aux EPS. Si tous les effets de la rémunération résultaient d'un accroissement des inscriptions aux EPS (scénario 3), les gains financiers estimés liés à la scolarité s'établiraient en moyenne à 12 230 $/année chez les membres du sous-groupe des FFRFNS, à 21 442 $/année chez le sous-groupe des FPG et à 17 994 $ dans l'échantillon des élèves à faible revenu. Les valeurs actualisées nettes de la rémunération à vie étaient substantielles, allant de 92 144 $ chez les membres du sous-groupe des FFRFNS à 180 473 $ chez les membres du sous-groupe des FPG. Compte tenu du gain de niveau moyen lié à la scolarité et de la rémunération perdue modeste sans être insignifiante, les taux des gains sur le marché du travail étaient comparables à ceux de l'initiative FS : 925 % chez le

sous-groupe des FPG, 496 % chez le sous-groupe des FFRFNS et 380 % dans l'échantillon des élèves à faible revenu. Les gains sur le marché du travail semblent donc aller de pair avec l'effet ultime de l'initiative combinée EH+FS sur les études postsecondaires, à savoir le taux de diplomation au collège, bien que l'initiative combinée EH+FS ait également comporté des effets sur l'inscription à l'université.

Les chiffres des scénarios 1 et 2 étaient substantiellement moindres lorsque les effets sur la rémunération étaient attribués à tous les participants. Puisque les effets de l'initiative combinée EH+FS sur les taux de diplomation s'apparentaient aux effets sur les taux d'inscription, le scénario 4 a produit des estimations très semblables à celle du scénario 3.

Tableau 78 : Gains du marché du travail liés à l'offre de l'initiative combinée (EH+FS)

	EH+FS		
	Élèves à faible revenu	FPG	FFRFNS
Taux d'inscription aux EPS (%)			
Groupe témoin	48,01	37,63	41,33
Effet	**5,90**	**8,35**	**10,65**
Taux de diplomation des EPS (%)			
Groupe témoin	28,81	21,80	24,29
Effet	4,30	**5,25**	**7,41**
Effet sur la rémunération moyenne à la 9e et à la 10e année ($)	1 062	1 790	1 302
Valeur actualisée de la rémunération perdue ($)	-2 634	-1 827	-2 479
Valeur actualisée de la bonification projetée de la rémunération jusqu'à 55 ans ($)	10 019	16 897	12 292
Scénario 1 :			
Gains du projet UAD, par année ($)	1 969	3 894	2 506
VAN ($)	13 699	32 774	18 879
Scénario 2 :			
Gains du projet UAD, par année ($)	3 206	6 619	4 109
VAN ($)	22 305	55 710	30 957
Scénario 3 :			
Gains des EPS, par année ($)	**17 994**	**21 442**	**12 230**
VAN ($)	**125 171**	**180 473**	**92 144**
Scénario 4 :			
Gains des EPS, par année ($)	24 690	34 103	17 577
VAN ($)	171 746	287 039	132 434
Taux de gain sur le marché du travail (%)	*380,35*	*924,71*	*495,94*

Source : Estimation de la SRSA à l'aide des données administratives du projet UAD et du Fichier sur la famille T1 de Statistique Canada.
Remarque : Les effets statistiquement significatifs à 10 % et les résultats importants figurent en caractères gras.

Sommaire des constatations à long terme relatives au projet pilote Un avenir à découvrir (UAD)

Le tableau 80 présente en résumé tous les résultats statistiquement significatifs discernés dans l'échantillon général ainsi que les sous-groupes dignes d'intérêt, par initiative et province. En règle générale, les données probantes tirées des déclarations d'impôt des participants ont confirmé les constatations découlant des données administratives du Nouveau-Brunswick, comme quoi les initiatives du projet UAD – ou bien sous forme d'éducation au choix de carrière améliorée dans l'initiative EH, ou bien sous forme de bourse promise par anticipation dans l'initiative FS, ou bien les deux – ont permis d'accroître la participation aux EPS : inciter les élèves du secondaire à s'inscrire aux EPS, eux qui autrement n'y auraient pas accès. Nous avons également constaté des données probantes quant aux effets sur la rémunération des participants au Nouveau-Brunswick. En outre, le projet UAD n'a manifestement pas produit d'effet positif substantiel ni concluant à long terme sur la participation aux EPS ou l'emploi chez les élèves du Manitoba, où l'initiative EH a été offerte aux membres du groupe du projet. Par conséquent, l'analyse des gains sur le marché du travail en lien avec le projet UAD est strictement axée sur les initiatives au Nouveau-Brunswick.

Au chapitre des résultats sur le marché du travail des participants au projet UAD au Nouveau-Brunswick, plusieurs tendances importantes se sont dégagées :

- Les initiatives du projet UAD n'ont pas comporté d'effet substantiel sur le pourcentage d'élèves ayant déclaré une rémunération liée à l'emploi à chacune des sept années de la période d'études postsecondaires, ce qui porte à croire que la plupart des élèves ne se sont pas retirés complètement du marché du travail, malgré leur participation accrue aux études postsecondaires. De plus, les effets sur la rémunération au cours des cinq premières années suivant les études secondaires n'étaient pas considérables. Selon les estimations, la rémunération perdue en raison des EPS correspondait à moins de la moitié de la rémunération qu'ils auraient touchée s'ils n'avaient pas participé aux EPS.
- Quelle que soit l'initiative reçue, les effets sur la rémunération étaient minimes ou négatifs au cours des premières années suivant les études secondaires pour ensuite devenir positifs ultérieurement. S'il n'y avait seulement que quelques effets statistiquement significatifs sur la rémunération annuelle, le phénomène des variations du revenu est toutefois conforme aux effets théoriquement prétendus de la participation aux EPS sur la rémunération.
- Les effets des initiatives du projet UAD sur le travail autonome se sont révélés minimes et sans conséquence.
- Il est ressorti de certaines données probantes un recours accru aux prestations d'assurance-emploi, mais ce pourrait être attribuable aux effets secondaires de la récession amorcée en 2018-2019. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu d'effet à long terme sur le recours à l'assurance-emploi. Les effets à court terme avaient une importance négligeable.

Compte tenu des résultats du projet UAD sur le marché du travail et les études postsecondaires au Nouveau-Brunswick, le présent document permet de constater que les trois initiatives ont procuré aux élèves en marge des gains sur le marché du travail. Le tableau 79 montre en résumé les délimitations potentiellement supérieures des gains financiers (en dollars de 2018) liés aux EPS ainsi que la valeur actualisée nette des effets sur le marché du travail à vie chez l'élève en marge qui a pris part aux EPS en raison d'une initiative du projet UAD. Au chapitre des gains sur le marché du travail, l'initiative EH semble

présenter les meilleurs résultats, suivie de l'initiative combinée EH+FS et de l'initiative FS, laquelle a présenté les pires résultats. De fait, les résultats n'avaient rien d'étonnant parce que les effets de l'initiative FS sur les EPS étaient alimentés par l'inscription au collège et l'obtention du diplôme au collège pendant que les retombées de l'initiative EH étaient alimentées par les études universitaires, lesquelles procurent des gains supérieurs. Quoi qu'il en soit, les initiatives ont procuré de bons gains sur le marché du travail. L'élève en marge, issu d'une famille à faible revenu dans laquelle les parents accusent un faible niveau de scolarité, pouvait ajouter 22 533 $ à sa rémunération annuelle s'il avait l'occasion de participer à l'initiative EH, 12 230 $ s'il participait à l'initiative combinée EH+FS et 5 600 $ s'il prenait part à la seule initiative FS. Ces délimitations supérieures des gains de l'élève en marge sont estimatives et semblent révéler un avantage à vie qui, selon toute vraisemblance, serait amplement suffisant pour couvrir les coûts nets des EPS. Toutefois, en raison de la faible efficacité statistique attribuable à la variable de la rémunération, l'analyse n'est pas suffisamment précise pour déterminer les gains réels sur le marché du travail qui pourront être inférieurs à de telles valeurs.

Tableau 79 : Délimitations supérieures des gains sur le marché du travail liés au projet Un avenir à découvrir au Nouveau-Brunswick

	Nouveau-Brunswick			
	Tous	À faible revenu	FPG	FFRFNS
Délimitations supérieures des gains financiers liés aux EPS pour l'élève en marge ($/année)				
Explorez vos horizons	**50 316**	**29 649**	**28 601**	**22 533**
Fonds du savoir		**10 133**	**6 376**	**5 600**
Explorez vos horizons + Fonds du savoir		**17 994**	**21 442**	**12 230**
Valeur actualisée nette du résultat sur le marché du travail à vie de l'élève en marge ($)				
Explorez vos horizons	**499 664**	**300 748**	**305 623**	**210 453**
Fonds du savoir		**67 709**	**29 416**	**28 971**
Explorez vos horizons + Fonds du savoir		**125 171**	**180 473**	**92 144**

Tableau 80 : Sommaire des résultats des effets à long terme du projet Un avenir à découvrir, y compris par sous-groupes

	Nouveau-Brunswick										Manitoba – Explorez vos horizons				
	Explorez vos horizons				Fonds du savoir			EH+FS							
	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	Élèves autochtones
Crédits d'impôt pour études															
Ont déclaré des droits de scolarité payés à chaque année d'imposition (points de pourcentage)		+5 (6e année)		+5 (5e année), +7 (6e année)	+6 (4e année), +7 (5e année), +6 (6e année)	+7 (4e année), +7 (5e année), +7 (6e année)	+7 (4e année), +9 (5e année), +8 (6e année)	+8 (4e année), +8 (5e année)	+10 (4e année), +10 (5e année)	+9 (4e année), +11 (5e année)		-11 (4e année), +7 (9e année)			-15 (4e année)
Ont déclaré des droits de scolarité payés en sept ans (points de pourcentage)								+8	+8	+10				-9	
Ont déclaré des montants pour études et pour manuels à chaque année d'imposition (points de pourcentage)		+6 (6e année)		+8 (6e année)	+4 (4e année), +8 (5e année), +8 (6e année)	+7 (5e année), +8 (6e année), +7 (7e année)	+9 (5e année), +10 (6e année)	+8 (4e année), +9 (5e année), +5 (6e année)	+9 (4e année), +9 (5e année)	+8 (4e année), +11 (5e année), +6 (6e année)		-11 (4e année), +8 (9e année)			
Ont déclaré des montants pour études et pour manuels en sept ans (points de pourcentage)								+8	+8	+9					
Ont réclamé des crédits d'impôt pour études à chaque année d'imposition (points de pourcentage)	+1 (4e année), +6 (6e année), +4 (9e année)	+5 (6e année)	+7 (6e année)	+6 (6e année)	+2 (4e année), +9 (6e année)	+7 (9e année)	+7 (6e année)	+2 (4e année), +4 (5e année), +6 (7e année), +8 (8e année), +6 (9e année)	+5 (5e année), +7 (7e année), +9 (9e année)	+4 (5e année), +6 (7e année), +5 (8e année), +6 (9e année)		-11 (4e année), +8 (9e année)			
Ont réclamé des crédits d'impôt pour études en sept ans (points de pourcentage)					+5			+7		+8					

	Nouveau-Brunswick										Manitoba – Explorez vos horizons				
	Explorez vos horizons				Fonds du savoir			EH+FS							
	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	Élèves autochtones
Ont déclaré le retrait d'un REEE (points de pourcentage)															
Emploi et revenu															
Ont déclaré une rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition (points de pourcentage)											-4 (8e année), -4 (10e année)	-9 (4e année), -7 (5e année), -7 (10e année)		-10 (4e année), -11 (5e année), -10 (10e année)	
Rémunération liée à l'emploi à chaque année d'imposition ($)	+356 (4e année), +1,407 (9e année)			+2 920 (10e année)		-915 (4e année), -1 520 (6e année)	-625 (4e année)	-584 (4e année), -1 249 (6e année)	-1 035 (4e année)	-692 (4e année)	-2 154 (8e année)				-2 396 (4e année)
Rémunération cumulative liée à l'emploi ($)											-7 345				
Ont déclaré une rémunération liée au travail autonome à chaque année d'imposition (points de pourcentage)		-1 (5e année)	+2 (10e année)	-1 (5e année)							-3 (5e année)	-3 (5e année)	-4 (5e année)		
Rémunération liée au travail autonome à chaque année d'imposition ($)															
Rémunération cumulative liée au travail autonome ($)															
Revenu avant impôt à chaque année d'imposition ($)				+2 592 (10e année)		-892 (4e année)	-704 (4e année)	-603 (4e année)	-1 335 (4e année)	-717 (4e année)	-1 947 (8e année)				-2 511 (4e année)

	Nouveau-Brunswick										Manitoba – Explorez vos horizons				
	Explorez vos horizons				Fonds du savoir			EH+FS							
	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	Élèves autochtones
Revenu cumulatif avant impôt ($)											-7 223				
Prestations gouvernementales															
Perception de prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition (points de pourcentage)	+4 (6e année)		+7 (6e année)	+6 (6e année)	+6 (6e année), +4 (7e année)	+8 (6e année)	-4 (5e année), +5 (6e année)	-4 (5e année)	-8 (9e année)	-2 (4e année), -5 (5e année), -5 (9e année)	+2 (4e année)	+3 (4e année), +4 (5e année), +6 (8e année)	+4 (4e année)	+4 (4e année), +6 (5e année)	-15 (9e année)
Perception de prestations d'assurance-emploi en sept ans (points de pourcentage)												+8			
Prestations d'assurance-emploi à chaque année d'imposition ($)	+310 (6e année)	+486 (6e année)	+494 (6e année)	+576 (6e année)	-199 (5e année), +404 (6e année), +454 (7e année)	-344 (5e année), +547 (6e année), +607 (7e année)	-281 (5e année), +369 (6e année)	-208 (5e année), -413 (9e année)	-599 (10e année)	-108 (4e année), -271 (5e année), -467 (9e année)				+378 (7e année)	-1 324 (9e année)
Prestations cumulatives d'assurance-emploi ($)															
Perception de prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition (points de pourcentage)										-4 (7e année), -4 (8e année)			-5 (8e année), -5 (9e année), -4 (10e année)		+9 (5e année), +10 (6e année)
Perception de prestations d'aide sociale en sept ans (points de pourcentage)										-5					
Prestations d'aide sociale à chaque année d'imposition ($)										-228 (7e année)			-469 (8e année), -448 (9e année),		

	Nouveau-Brunswick										Manitoba – Explorez vos horizons				
	Explorez vos horizons				Fonds du savoir			EH+FS							
	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	TOUS	À faible revenu	FPG	FFRFNS	Élèves autochtones
													-357 (10e année)		
Prestations cumulatives d'aide sociale ($)													-2 123		
Participation aux études postsecondaires															
Inscription aux EPS	+3	+6		+11	+7	+15	+11	+6	+8	+11					
Inscription au collège					+7	+10	+9						+11	+11	
Inscription à l'université		+6		+9		+6		+6	+8	+7					
Diplomation des EPS					+7	+13	+10		+5	+7					
Diplomation du collège					+8	+12	+10	+4	+5	+7					
Diplomation de l'université															

Bibliographie

Boudarbat, B., Lemieux, T. et W. C. Riddell (2010), « The evolution of the returns to human capital in Canada, 1980–2005 », dans *Canadian Public Policy*, vol. 36 n° 1, p. 63-89.

Finnie, R. et D. Pavlic (2013), *Caractéristiques et tendances en matière d'accès à l'éducation postsecondaire en Ontario : études basées sur des données fiscales longitudinales*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Ford, R., Frenette, M., Nicholson, C., Kwakye, I., Hui, S. W., Hutchison, J., Dobrer, S., Smith Fowler, H. et S. Hébert (2012), *Un avenir à découvrir : Rapport des impactsdu projet pilote sur les études postsecondaires*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée.

Ford, R. et I. Kwakye (2016), *Un avenir à découvrir : Rapport des impacts du projet pilote sur les études postsecondaires – sixième année,* Ottawa, Société de recherche sociale appliquée.

Frenette, M. (2014), *L'investissement d'une vie? Les avantages à long terme sur le marché du travail associés aux études postsecondaires*, document de recherche n° 359 de la Direction des études analytiques de Statistique Canada.

Frenette, M. (2017), Inscription aux études postsecondaires selon le revenu parental : tendances nationales et provinciales récentes, *Aperçus économiques*, n° 070, Ottawa, Statistique Canada.

Smith Fowler, H., Currie, S., Hébert, S., Kwakye, I., Ford, R., Hutchison, J. et S. Dobrer (2009), *Un avenir à découvrir : Rapport sur les impacts intermédiaires*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée.

Société de recherche sociale appliquée (2007), *Le projet pilote Un avenir à découvrir : Rapport de mise en œuvre préliminaire*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement
supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario